



COMMISSION
DE L'OCEAN INDIEN

**Rapport
Annuel
2011**

Le rapport qui vous est présenté ici porte sur les activités de l'année 2011. Il s'appuie néanmoins sur des réalisations dont certaines ont débuté en 2010, et constitue ainsi la suite logique du précédent rapport 2009 de la COI.

AVANT - PROPOS

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTENCE



Pour être durable, la coopération régionale doit dépasser le cadre de la seule coopération économique et aborder les questions de coopération diplomatique, environnementale, sociale et culturelle. Cette approche résulte de notre volonté unanime de faire de la Commission de l'Océan Indien une institution régionale reconnue et un interlocuteur respecté dans les relations internationales contemporaines. La présidence seychelloise s'engage pleinement à donner les impulsions nécessaires, en mettant l'accent sur trois axes d'action qui marqueront son mandat.

Consolider la stabilité régionale

Il nous apparaît indispensable de promouvoir avec la plus grande énergie une culture de sécurité maritime indianocéanique. Cette exigence vaut en particulier pour la piraterie qui hypothèque la mise en valeur de notre espace maritime et se pose aujourd'hui en obstacle majeur du développement de nos économies. Restaurer entre nous et autour de nous cet espace de liberté, de sécurité et de justice est à mes yeux une priorité fondamentale. La création de la cellule anti-piraterie aux Seychelles est en ce sens un grand pas en avant dans cette lutte pour sécuriser notre espace régional.

La présidence seychelloise est également très engagée dans le processus de sortie de crise à Madagascar. Nous ne pouvons en effet parler d'intégration ou d'échanges économiques renforcés dans notre région sans aider notre île sœur à retrouver la stabilité. Nous nous emploierons à continuer le travail exceptionnel mené par la présidence mauricienne, en nous appuyant sur les contacts solides qu'elle a su nouer avec les acteurs malgaches et la SADC. Nous serons présents aux côtés de Madagascar, élément clé de l'équilibre sous-régional, et nous nous impliquerons dans l'organisation et l'observation des futures élections, en partenariat avec l'OIF, pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Les valeurs qui nous lient à travers une solidarité active sont notre force.

Développer les échanges régionaux et les transports

Bien que nos îles soient relativement proches les unes des autres, nos échanges commerciaux restent très peu développés. L'isolement relatif lié à l'insularité, l'étroitesse de nos marchés et la situation peu satisfaisante des transports en sont les principales causes. Des progrès ont été réalisés, notamment dans la communication et l'échange d'informations, mais la présidence seychelloise souhaite aller plus

loin. Elle veillera à donner une ampleur accrue aux démarches des différents acteurs pour faciliter l'essor du commerce dans les principaux corridors maritimes de la COI, en mettant notamment l'accent sur l'efficacité et le coût des transports.

Défendre de manière proactive les intérêts insulaires régionaux

Les petites îles sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Aux Seychelles, comme dans les autres îles de la sous-région, nous observons une augmentation des cycles de sécheresse, une raréfaction des ressources en eau et des terres cultivables, la montée du niveau de la mer, la diminution des rendements agricoles, une dégradation de la biodiversité, etc. Nous n'arriverons à relever ces défis complexes que collectivement. La COI doit ainsi se positionner en leader, et fédérer autour d'elle les compétences et les expertises régionales afin de trouver les solutions et financements appropriés. Seule organisation africaine composée exclusivement d'îles, la COI est particulièrement bien placée pour représenter et défendre les intérêts des petits Etats insulaires. C'est dans cette optique que nous porterons un message clair et concerté à Rio+20, la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable, en juin 2012.

La présidence seychelloise compte œuvrer pour renforcer la légitimité de l'organisation et étendre sa crédibilité. Nous garderons à l'esprit que la COI n'avancera que si l'intérêt de tous l'emporte sur les préoccupations nationales et nous veillerons à ce que nos valeurs partagées de bonne gouvernance, de démocratie et de solidarité soient des accélérateurs d'intégration régionale au service de nos peuples.

S.E. Monsieur Jean-Paul Adam

*Ministre des Affaires étrangères des Seychelles,
Président du Conseil des Ministres de la COI*

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COI



A l'ère de la mondialisation et des défis multiples et complexes à relever, le rôle fédérateur et porteur d'espoirs de la Commission de l'Océan Indien prend tout son sens.

La COI est avant tout une plateforme de coopération régionale et de défense des intérêts insulaires. En réunissant des hommes et des femmes, des professionnels de tous les horizons, elle permet de partager des expériences, des informations et des bonnes pratiques. En mutualisant les ressources, elle contribue à étendre son rayon d'action et à renforcer l'efficacité de ses interventions. En mettant en œuvre des actions concrètes de coopération dans différents domaines (politique, économique, environnemental et social) qui prennent en compte les vulnérabilités insulaires de ses Etats membres, elle permet de tracer la voie d'un développement durable et solidaire pour l'ensemble de la région.

Son rêve régional est un moteur puissant. Nous rêvons à un espace de paix et de sécurité, une région démocratique, prospère, et soucieuse de l'environnement, au sein de laquelle chacun d'entre nous trouverait sa place. Nous croyons fermement qu'un monde meilleur est possible. Mais nous ne pourrions le bâtir que collectivement,

en étroite concertation et symbiose avec nos partenaires techniques et financiers, avec le soutien actif du secteur privé, et une forte implication de vous tous, femmes, hommes et jeunes qui composez nos îles, si joliment dans leur diversité. C'est ce travail collectif qui nous permettra d'avoir un positionnement ambitieux dans le concert des Nations, de faire entendre notre voix et faire valoir nos spécificités.

La COI est une petite organisation, à dimension humaine, cimentée par des liens profonds de solidarité et d'amitié, et structurée par une communauté de destin insulaire. Ce destin insulaire commun transcende les différences. Il est sa raison d'être et d'évoluer ensemble. Il fonde son originalité. Il est sa force. Il doit maintenant devenir pour nos îles le vecteur d'une intégration régionale et mondiale réussie.

Ambassadeur Callixte d'Offay

Secrétaire Général de la COI (2008-2012)



LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COI 2011



Placé sous le haut patronage du Dr Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice, dont le pays a exercé la présidence de la COI pendant l'année écoulée, le 27^e Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien a été axé sur la consolidation de l'espace politique et économique de la COI.

Il réunissait au niveau ministériel, pour la première fois depuis mars 2009, les délégations^[1] des 5 pays membres, ainsi que les représentants des partenaires du développement (Union Européenne, Agence Française de Développement, Organisation internationale de la Francophonie) et de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie des Iles de l'Océan Indien (UCCIOI).

La présence de Madame Yvette Sylla, ministre des Affaires étrangères de Madagascar, a été saluée chaleureusement. « Nous attendons beaucoup de Madagascar. Son poids, sa place, ses potentialités sont une chance pour la région.



M^{me} Yvette Sylla (Madagascar)

Si Madagascar devait effectivement retrouver la stabilité politique et la croissance économique, c'est toute notre région qui s'en trouvera revigorée et vitalisée. », a souligné Dr Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice.

« L'Union des Comores se réjouit de la signature le 16 septembre dernier, de la Feuille de route pour la fin de la crise à Madagascar, par presque tous ses acteurs politiques du pays. C'est un grand pas vers la sortie de crise qu'a fait cette grande nation de la zone Océan Indien et ce, grâce à une remarquable contribution des hautes instances de la COI », a renchéri M. Bakri Ben Abdoufatah Charif, ministre des Relations extérieures et de la Coopération, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde Arabe, de l'Union des Comores.

En 1^{ère} séance, le rapport-bilan du Secrétaire Général de la COI, l'Ambassadeur Callixte d'Offay, a rappelé les temps forts de son mandat.

Le bilan de la Présidence a été ensuite présenté par le Dr Arvin Boolell, ministre des Affaires étrangères, à ses pairs. En voici quelques extraits : « La consolidation politique axée sur la paix et la sécurité régionale a été au cœur de ma présidence. Je crois pouvoir affirmer que notre participation aux efforts de médiation pour une sortie de crise à Madagascar a certainement contribué à la recherche d'une solution politique acceptable par le plus grand nombre. Avec la tenue prochaine des élections à Madagascar, la région connaîtra un nouveau souffle qui dynamisera davantage la coopération régionale au sein de la COI.

^[1] M. Bakri Ben Abdoufatah Charif (Ministre des Relations extérieures et de la Coopération, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde Arabe, de l'Union des Comores), M. Edouard Courtial (Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Français de l'Etranger, au titre de la France/Réunion), accompagné de M. Jean-Louis Lagourgue, premier vice-président du Conseil Régional de la Réunion, et de M. Roland Robert, premier vice-président du Conseil Général de la Réunion, Mme Yvette Sylla, Ministre des Affaires Etrangères, de Madagascar et M. Jean-Paul Adam, Ministre des Affaires Etrangères des Seychelles.

L'autre réalisation importante a été la mobilisation régionale contre la piraterie intégrant toutes les organisations régionales sœurs-la SADC, le COMESA, l'EAC et l'IGAD - et les pays de la région, ce qui a permis d'adopter le 7 octobre 2010 une stratégie et un plan d'actions que nous allons mettre en œuvre à travers 2 projets régionaux.

Cette présidence a permis à la COI de resserrer les liens avec les autres organisations régionales, de renforcer le dialogue avec l'UE et surtout de renforcer le dialogue pour une intégration régionale et un marché élargi entre nos pays membres... Les opérateurs économiques, les acteurs non-étatiques et la société civile doivent pouvoir participer activement à cette œuvre commune...



Dr. Arvin Boolell (Maurice)

La présidence mauricienne a contribué significativement au renforcement d'un sentiment d'appartenance à une identité indianocéanique, préparant le terrain d'une transformation de la Commission en une Communauté. C'est cela qui donnera à notre organisation régionale une meilleure visibilité et une meilleure lisibilité au niveau international. C'est la vision et le début d'un cheminement que je laisse le soin à mon successeur de poursuivre. »

Le Conseil des Ministres, à la demande de la Présidence mauricienne, a examiné plus attentivement 2 dossiers clefs de l'intégration régionale, la coopération politique et la coopération économique entre les Etats membres.

M. Edouard Courtial, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Français de l'Etranger, au

titre de la France/Réunion, a souligné l'importance de la mise en place d'un Espace économique et Commercial. « L'espace économique de la COI, certes hétérogène, est à dimension humaine et cette particularité nous permet d'envisager la pleine réussite de cette démarche. La Réunion, bien évidemment, est désireuse de s'investir sans réserve ! »

Par ailleurs, cette 27^e session du Conseil a tenu à réagir à l'actualité et à apporter des éléments de réponse régionale et concertée à des problématiques communes, telles que la piraterie, le risque de pollution marine ou encore le risque requins. Il en est ressorti de toute une série de décisions qui vont permettre à la COI d'affirmer davantage son rôle d'organisation de proximité et de défense des intérêts insulaires sur la scène régionale et internationale.

« Ensemble nous serons plus forts, animés d'une volonté identitaire commune, et des liens capables de faire la différence avec d'autres institutions », a déclaré M^{me} Yvette Sylla, Ministre des Affaires étrangères, de Madagascar.

« Mon souhait est que tous les Petits Etats Insulaires en Développement de l'océan Indien, d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique se rapprochent davantage pour une meilleure défense de leurs intérêts spécifiques dans les instances internationales. » a déclaré le Premier Ministre de la République de Maurice, Dr Navinchandra Ramgoolam.

Après un an d'exercice, la présidence mauricienne a passé le flambeau à la nouvelle Présidence seychelloise. Par ailleurs, le mandat de l'Ambassadeur Callixte d'Offay prenant fin en juillet 2012, le Conseil a désigné son successeur, en la personne de Jean-Claude de l'Estrac.



M. Bakri Ben Abdoufatah Charif (Comores)



L'ESPACE COI

8

LE FONCTIONNEMENT DE LA COI

16

LES DOMAINES D'INTERVENTION

30

LES PARTENAIRES DE LA COI

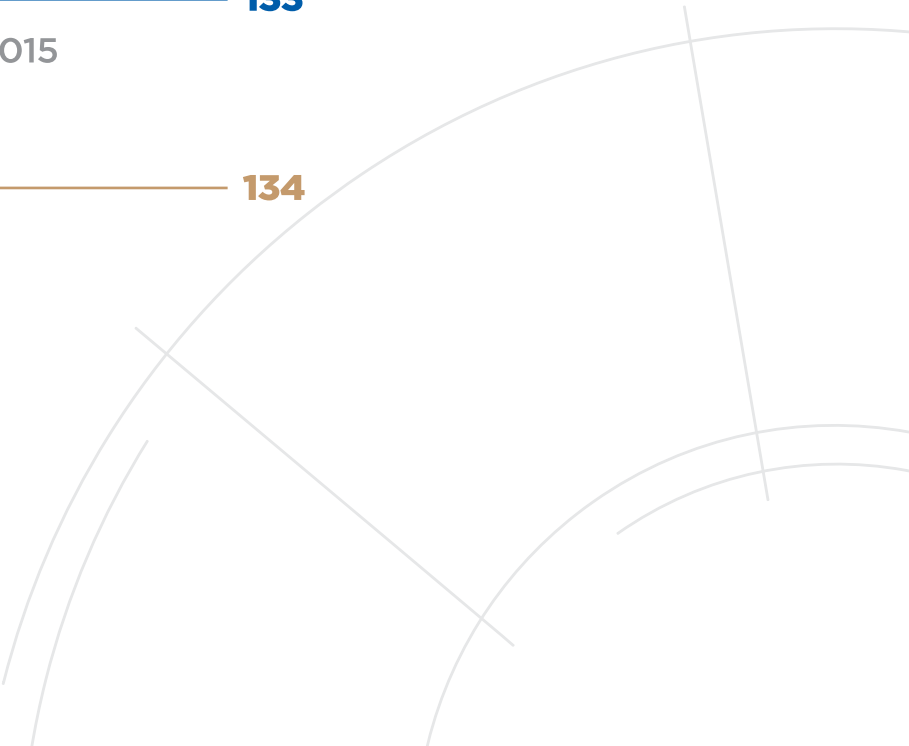
112

LA COI, A L'HORIZON 2015

133

ANNEXES

134





L'ESPACE COI

9

Des îles, un océan, une communauté de destin

11

La COI en quelques chiffres

13

Les Etats membres



DES ILES, UN OCÉAN, UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN

L'insularité est le plus grand dénominateur commun de tous les Etats membres de la COI. L'espace de la COI est hétérogène. La COI regroupe 4 Etats ACP (dont deux pays à revenus intermédiaires – les Seychelles et Maurice – et deux pays moins avancés – Madagascar et les Comores), et une Région ultrapériphérique européenne, la Réunion (qui est un département français d'outre-mer). Elle rassemble des Etats immenses comme Madagascar, avec 592 000 km² de superficie et 20 millions d'habitants, et des îles confettis comme les Seychelles, où vivent 88 000 habitants sur 453 km². Chacune de ces îles a une personnalité bien affirmée et singulière, en raison de la combinaison unique des contextes environnementaux, sociaux, économiques et politiques. Et pourtant, au-delà de cette diversité, toutes les îles partagent une communauté de destin « insulaire », caractérisée par l'isolement, l'étroitesse des marchés (exception faite de Madagascar), la fragilité environnementale et l'exposition aux catastrophes naturelles.

Les vulnérabilités particulières des îles

Elles ont des vulnérabilités économiques et environnementales particulières, largement démontrées et reconnues par la communauté internationale depuis le Sommet de la Terre de 1992, et confirmées par le Programme d'action de la Barbade de 1994 et la Stratégie de Maurice de 2005.

Ces vulnérabilités doivent être prises en compte dans le cadre d'un traitement différencié de la part de la communauté internationale. Depuis quelques années, la COI s'est spécialisée dans la défense des intérêts insulaires de ses Etats membres. L'insularité est un marqueur fort de l'identité de ses Etats membres, porteuse de spécificités que la COI entend faire valoir sur la scène régionale et internationale, sur des sujets aussi importants que le changement climatique, la biodiversité ou encore l'intégration régionale...

En étant aux avant-postes des défis environnementaux actuels, les îles de la COI peuvent être à la fois des sentinelles,

notamment dans l'observation des effets du changement climatique ou de la perte de la biodiversité, et des pionnières dans l'expérimentation des solutions de demain, de véritables laboratoires.

L'océan Indien, un océan de richesses et d'opportunités

Les îles de la COI représentent 595 000 km² de terres émergées, mais plus de 5 millions de km² de zones économiques exclusives (voir encadré, page 10), soit un espace maritime équivalant à deux fois la mer Méditerranée. La valeur de cet espace marin est capitale. Les populations de la région partagent une grande dépendance envers les écosystèmes côtiers et marins et leurs ressources, cruciales pour leur sécurité alimentaire et leurs économies (pêche, tourisme...).

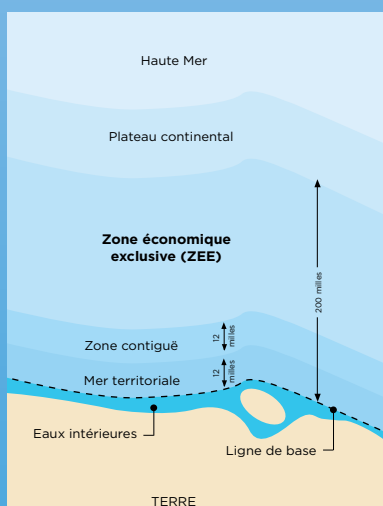
Bien que l'océan Indien occidental (OIO) soit encore l'une des zones océaniques les moins perturbées sur le plan écologique, les environnements marins et côtiers ont commencé à montrer des signes certains de dégradation depuis une décennie (voir page 72, « Un réservoir de biodiversité »). La région est désormais classée par l'UICN





comme l'un 34 points chauds de la biodiversité mondiale, c'est-à-dire une zone hébergeant une grande diversité d'espèces endémiques (au moins 1500 espèces végétales) et ayant perdu au moins 70% de leur habitat original.

C'est donc un exceptionnel patrimoine naturel, à protéger, notamment contre les actes de pillage (pêche illégale, illicite et non réglementée), de piraterie ou de pollution. Il s'agit aussi d'exploiter cet « or bleu », et de faire de l'océan Indien, un océan d'opportunités, tout en promouvant un développement socio-économique respectueux de l'environnement.



Les Zones Economiques Exclusives

Une Zone économique exclusive est une zone située au-delà de la mer territoriale, adjacente à celle-ci, et qui ne peut s'étendre au-delà de 200 miles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale. Les ZEE sont régies par le Droit international dans la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de 1982. Les Etats membres de la COI disposent ainsi d'une ZEE cumulée de 5,5 millions de km², soit près de dix fois leur surface de terres émergées !

Dans sa ZEE, l'Etat a des droits souverains d'exploitation et d'exploration, de conservation et de gestion des ressources naturelles. Il peut en outre exploiter la zone à des fins économiques.

Néanmoins, pour les Petits Etats insulaires, les ZEE sont immenses à gérer et nécessitent des capacités techniques et une marine militaire dont ils ne disposent généralement pas. La zone de mer territoriale est suffisante pour les activités de pêche, le développement des littoraux et l'essor du tourisme, premier secteur d'activité de la majorité des PEID.

Les ZEE sont cependant essentielles aux économies insulaires, car elles permettent d'octroyer à d'autres Etats des licences et autres droits d'exploitation en échange de devises.

La COI en quelques chiffres

5 Etats membres

23 millions d'habitants

30 millions d'habitants prévus en 2025

52,3 % de la population a moins de 20 ans

595 000 km² de terres émergées

5 millions de km² de zones économiques exclusives
(deux fois l'espace maritime de la mer Méditerranée)

Un Secrétariat Général de 27 agents permanents
doté d'un budget de fonctionnement annuel de 541 170 € en 2011

10 projets de coopération et de développement et 12 millions d'euros mobilisés en 2011,
sur un montant total de programmes pluriannuels de près de 83 millions d'euros
(le plus important portefeuille de projets que la COI n'ait jamais géré)

Plus de 65 % des financements axés sur des projets de préservation des ressources naturelles

55 personnes affectées aux différents projets

68 % des financements en provenance de l'Union Européenne

La France 2^e contributeur de la COI (MAEE, AFD, Région Réunion)

Un partenariat élargi à la Banque Africaine de développement, à la Banque Mondiale,
au Système des Nations Unies et à l'Organisation internationale de la Francophonie

5 réseaux et plateformes créés
(santé, genre, sécurité, justice...)

Carte Physique



LES ETATS MEMBRES

UNION DES COMORES



Informations générales

Superficie	1 862 km ²
Capitale	Moroni
Langues officielles	Français, arabe
Langues parlées	Français, arabe, shikomor, malgache, kiswahili, anglais
Religions	Islam sunnite (98 %), divers (2 %)

Politique

Forme de l'Etat	République
Indépendance	Le 6 juillet 1975
Président de la République	M. Ikilou Dhoinine
Ministre des Affaires étrangères	M. Mohamed BAKRI Ben Abdoufatah Charif

Economie (données 2010)

Monnaie	Franc comorien (FC)
PIB (en \$ US courants)	541 098 000
RNB / hab (en \$ US courants)	750
Secteurs d'activité dominants	Vanille, girofle, ylang-ylang, pêche

Population (données 2009)

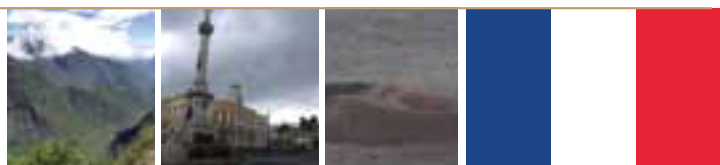
Population totale (en milliers)	716
Espérance de vie	60 ans
Densité de population	385 habitants / km ²
Population rurale	72 %
Population 0 - 14 ans	39 %

Education & Développement

Education primaire	-
Taux d'alphabétisation	74,2 % des adultes, 85,3 % des jeunes (2009)
IDH	163 ^e / 187 (2011)

Données : Banque mondiale, Unesco, Nations unies

LA FRANCE/REUNION



Informations générales

Superficie	2 512 km ²
Chef-lieu	Saint-Denis
Langue officielle	Français
Langues parlées	Français, créole
Religions	Christianisme, hindouisme, islam sunnite

Politique

Statut de la Réunion	Région monodépartementale de la République française (statut départemental depuis le 19 mars 1946) et région ultrapériphérique de l'Union européenne
Président de la République	M. Nicolas Sarkozy
Premier ministre	M. François Fillon
Ministre des Affaires étrangères	M. Alain Juppé

Economie (données 2008)

Monnaie	Euro (EUR)
PIB (en milliards d'euros)	14,7
PIB / hab (en euros)	18,375
Secteurs d'activité dominants	Sucre, commerce, tourisme, BTP, TIC, agro-alimentaire, énergies renouvelables

Population

Population totale (en milliers)	833 habitants (2011)
Espérance de vie	78 ans (2008)
Densité de population	331 habitants / km ² (2011)

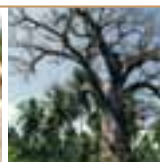
Education & Développement (données 2011)

Education primaire	100 % des enfants sont inscrits à l'école primaire
Taux d'alphabétisation (en % des plus de 15 ans)	88,9 %

Données : Banque mondiale, Unesco, Nations unies, Insee

LES ETATS MEMBRES

MADAGASCAR



Informations générales

Superficie	592 000 km ²
Capitale	Antananarivo
Langues officielles	Malgache, français
Langues parlées	Malgache, français
Religions	Fond commun traditionnel, christianisme (50 %), islam (8 %)

Politique

Forme de l'Etat	République (actuellement en Transition)
Indépendance	Le 26 juin 1960
Président de la République	M. Andry Rajoelina
Premier ministre	M. Omer Beriziki
Ministre des Affaires étrangères	M. Rajaonarivelo Pierrot

Economie(données 2010)

Monnaie	Ariary (AR)
PIB (en milliards de \$ US courants)	8, 721
RNB / hab (en \$ US courants)	430
Secteurs d'activité dominants	Textile-habillement, produits de la mer, produits miniers, tourisme vanille

Population (données 2009)

Population totale (en milliers)	20 124
Espérance de vie	66 ans
Densité de population	35 habitants / km ²
Population rurale	70 %
Population 0 - 14 ans	40 %

Education & Développement

Education primaire	-
Taux d'alphabétisation	64,5 % des adultes, 64,9 % des jeunes (2009)
IDH	151 ^e / 187 (2011)

Données : Banque mondiale, Unesco, Nations unies



Le Secrétaire Général de la COI, Callixte d'Offay, avec les OPL : (de gauche à droite) Jeannette d'Offay, Stéphane Catta, Chamsidine Mhadjou, Dev Phokheer, Mizarinala Ralaimiaramanana

MAURICE



Informations générales

Superficie	2 040 km ²
Capitale	Port-Louis
Langue officielle	Anglais
Langues parlées	Créole, français, anglais
Religions	Hindouisme (49%), Christianisme (32%), Islam (17%), autres (2%)

Politique

Forme de l'Etat	République
Indépendance	Le 12 mars 1968
Président de la République	M. Anerood Jugnauth
Premier ministre	Dr. Navinchandra Ramgoolam
Ministre des Affaires étrangères	Dr. Arvin Boolell

Economie (données 2010)

Monnaie	Roupie mauricienne (MUR)
PIB (en milliards de \$ US)	11 044 (Taux de change moyen 2011)
RNB / hab (en \$ US courants)	7 750
Secteurs d'activité dominants	Sucre, textile, tourisme, services financiers, construction, immobilier

Population

Population totale (en milliers)	1 281 (2010)
Espérance de vie	73 ans
Densité de population	628 habitants / km ²
Population rurale	58 %
Population 0 - 14 ans	22 %

Education & Développement

Education primaire	93,5 % des enfants sont inscrits à l'école primaire (2009)
Taux d'alphabétisation	87,9 % des adultes, 96,5 % des jeunes (2009)
IDH	77 ^e / 187 (2011)

Données : Banque mondiale, Unesco, Nations unies

SEYCHELLES



Informations générales

Superficie	453 km ²
Capitale	Victoria
Langues officielles	Anglais, français, créole
Langues parlées	Anglais, français, créole
Religions	Catholiques (82 %), anglicans (6 %), autres (12 %)

Politique

Forme de l'Etat	République
Indépendance	Le 29 juin 1976
Président de la République	M. James Alix Michel
Vice-président	M. Danny Faure
Ministre des Affaires étrangères	M. Jean-Paul Adam

Economie (données 2010)

Monnaie	Roupie seychelloise (SCR)
PIB (en \$ US courants)	936 609 000
RNB / hab (en \$ US courants)	9 760
Secteurs d'activité dominants	Tourisme (25,4 % du PIB), pêche (7,65 % du PIB)

Population (données 2009)

Population totale (en milliers)	86
Espérance de vie	73 ans
Densité de population	190 habitants / km ²
Population rurale	45 %
Population 0 - 14 ans	21 %

Education & Développement

Education primaire	-
Taux d'alphabétisation	91,8 % des adultes, 99,1 % des jeunes (2009)
IDH	52 ^e / 187 (2011)

Données : Banque mondiale, Unesco, Nations unies

LE FONCTIONNEMENT DE LA COI

17

L'organigramme de la COI

18

Le rôle de la COI et sa valeur ajoutée

20

Une mission en évolution permanente

22

Les instances décisionnelles

24

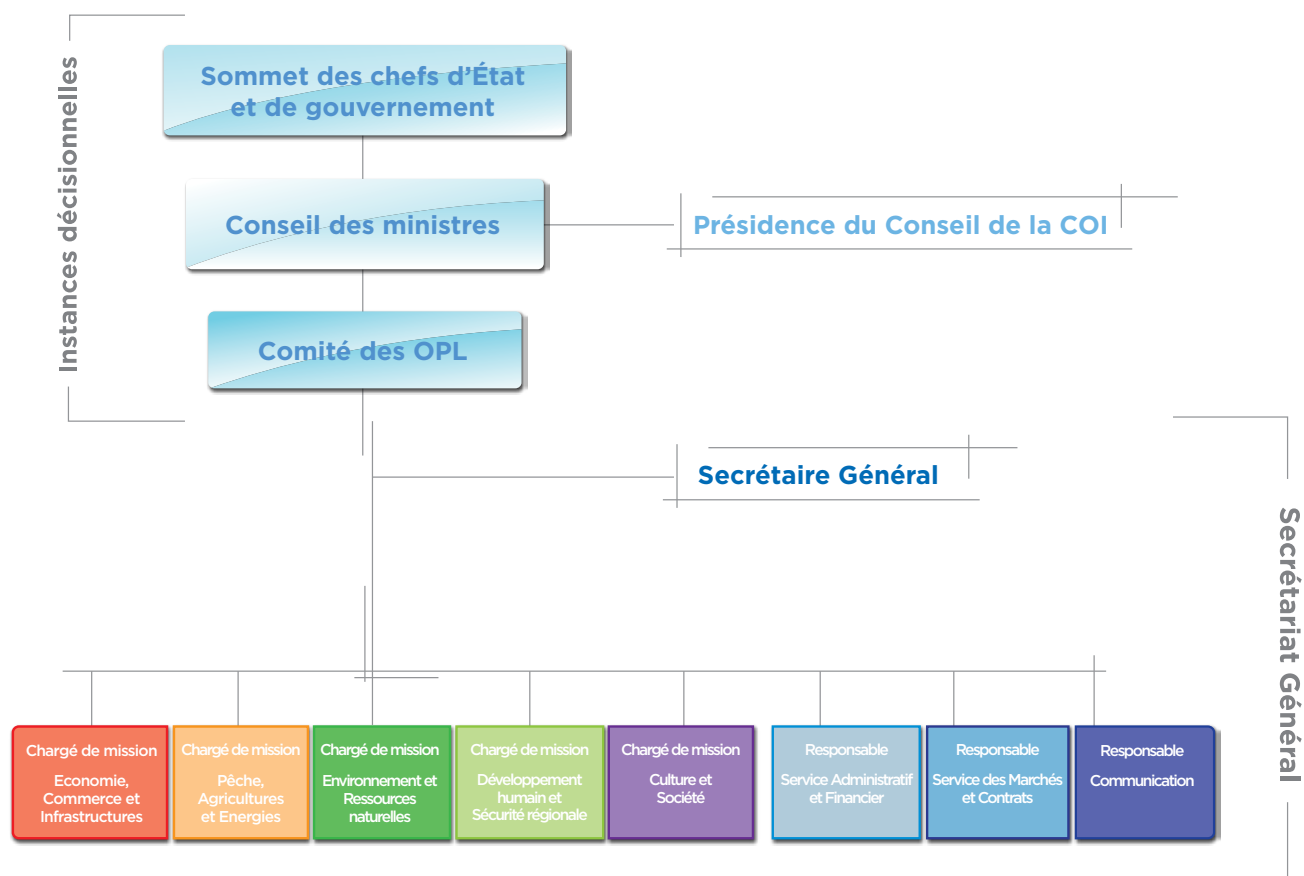
Le Secrétariat Général de la COI

29

Le Budget de fonctionnement de la COI



L'ORGANIGRAMME DE LA COI





LE RÔLE DE LA COI ET SA VALEUR AJOUTÉE



Créée en 1984 par l'Accord de Victoria, la Commission de l'Océan Indien est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe 5 Etats membres [Comores, France/ Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles], représentant 4 pays ACP et, pour la partie française, une région ultrapériphérique européenne.

Du fait de leur géographie, de leur histoire et de leur culture, les 5 Etats partagent des valeurs et des intérêts communs face aux mutations de leur environnement. La COI s'est donné pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples, et de contribuer au développement durable de ses Etats membres. Non seulement, 27 ans plus tard, ces raisons d'être n'ont pas pris une ride, mais elles sont encore plus pertinentes dans le contexte actuel.

Une coopération de proximité singulière

Face à des crises complexes et multiples (alimentaire, sécuritaire, financière, énergétique, et écologique) et à la mondialisation, la coopération de proximité prend en effet tout son sens.

La COI permet de répondre à des problèmes souvent transfrontaliers, de mutualiser les ressources, de structurer des réseaux régionaux d'hommes et de femmes qui permettent d'échanger des informations, de partager des expériences et des bonnes pratiques. La COI a constitué des réseaux de femmes, de chercheurs et d'universitaires, de hauts fonctionnaires de la police, de la gendarmerie et de la magistrature. Elle anime un réseau de surveillance épidémiologique, bientôt une plateforme sur les risques naturels....

La COI sert de levier à l'intégration régionale et globale de ses Etats membres, en préparant ses acteurs économiques à relever les défis de la mondialisation.

La COI sert à défendre les intérêts insulaires. Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, la COI s'est révélée au fil des ans une plateforme naturelle pour défendre les intérêts insulaires spécifiques de ses Etats qui ont en commun l'isolement, la fragilité environnementale, l'exposition aux phénomènes naturels, l'étroitesse des marchés (hormis Madagascar) et une grande dépendance envers leurs ressources marines et côtières.



Le Secrétaire Général de la COI, Callixte d'Offay, avec le ministre mauricien des Pêches et de Rodrigues, M. Nicolas Van Mally, les OPL et une partie de son équipe.

Les grandes dates de l'organisation

- | | |
|------|---|
| 1982 | Déclaration de Port-Louis (Maurice, 20 décembre) jetant les bases d'une coopération régionale entre Madagascar, Maurice et les Seychelles |
| 1984 | L'Accord Général de Victoria (Mahé, Seychelles, 10 janvier) officialise cette coopération régionale |
| 1986 | Adhésion des Comores et de la France-Réunion (janvier) |
| 1989 | Création du Secrétariat Général basé à Quatre Bornes (Maurice) |
| 1991 | 1 ^{er} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Tananarive, Madagascar) |
| 1999 | 2 ^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Saint-Denis de La Réunion) |
| 2005 | 3 ^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Tananarive, Madagascar) |



UNE MISSION EN ÉVOLUTION PERMANENTE

Depuis sa création en 1984, la COI a vu ses missions progressivement évoluer pour relever de nouveaux défis. Elle doit tenir compte des enjeux liés à la mondialisation et à l'intégration régionale, et notamment de la montée en puissance d'autres organisations de coopération régionale comme le COMESA ou la SADC.

Une vision politique à l'origine de la COI

Les intentions des fondateurs de la COI – Madagascar, Maurice, Seychelles – sont à l'origine essentiellement politiques. Les objectifs définis par l'Accord de Victoria appellent à « resserrer les liens d'amitié » et à « établir les fondements et le cadre d'une coopération renouvelée, fructueuse et durable ». En rejoignant la COI en 1986, la Réunion (France) et la République Fédérale Islamique des Comores adhèrent à ces orientations.

Des ambitions économiques affirmées lors du Colloque de Mahé (1989)

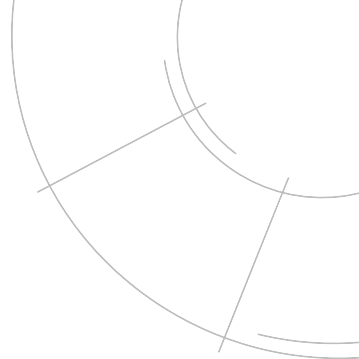
Dotée à partir de 1989 d'un Secrétariat Général, la COI se donne des orientations stratégiques à l'occasion du colloque de Mahé. Le plan d'action qui en résulte consacre la primauté des objectifs économiques (coopération industrielle, développement des échanges intra-régionaux, du tourisme et de l'artisanat), sans toutefois faire référence à la création d'un espace économique du type marché unique ou zone de libre-échange. La mise en route quelques années plus tard du Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) fera franchir à la COI un pas supplémentaire en direction de l'intégration économique.

La préservation de l'environnement prioritaire à partir du milieu des années 1990

A partir du 7^e Fonds Européen de Développement (FED) et surtout du 8^e FED, la COI met davantage l'accent sur la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources marines et côtières, dont les populations et les économies de ses Etats membres dépendent fortement. Le Programme Régional pour l'Environnement préfigure une série de grands projets axés sur l'environnement (surveillance des récifs coralliens, éducation à l'environnement, lutte contre les déversements d'hydrocarbures, surveillance des pêches, protection des végétaux, marquage des thons...).

La défense des intérêts insulaires, cheval de bataille de la COI à partir des années 2000

Au fil des ans, et plus particulièrement depuis le début des années 2000, la COI a recentré ses activités vers la défense des spécificités et des intérêts insulaires de ses Etats membres sur la scène régionale et internationale. Le changement climatique, la préservation de la biodiversité, les risques naturels, la pêche, la piraterie maritime, ou même l'intégration régionale deviennent pour la COI des sujets de revendication sur la scène internationale. Elle y a exposé à de nombreuses reprises les vulnérabilités particulières des Etats insulaires, appelant à des soutiens technologiques, institutionnels et financiers appropriés.



De nouvelles orientations stratégiques en 2005

En janvier 2005, le Sommet des Chefs d'Etat ou de gouvernement a adopté de nouvelles orientations stratégiques pour la COI, qui constituent un cadre d'action pour le développement collectif de la région et permettent de mieux définir le rôle que la COI est appelée à jouer dans un environnement mondial et régional en mutation. Quatre axes stratégiques ont été ainsi retenus (voir ci-dessous).

Une vocation économique réaffirmée en 2008

Le Colloque de Mahé en 2008, sur le thème « Mondialisation et Intégration régionale : l'avenir de la COI », marque un retour en force de l'économie dans la coopération régionale. En 2010, le Conseil des Ministres souhaite la création d'un espace économique et commercial d'échanges renforcés entre les Etats membres de la COI et encourage la réflexion sur la mise en place d'une convention-cadre régionale entre Etats membres de la COI, basée sur les principes d'une approche progressive et à géométrie variable. La COI doit servir de levier à l'intégration régionale et globale de ses Etats membres.

Axe 1

La coopération politique
et diplomatique

Axe 2

La coopération économique
et commerciale

Axe 3

Le développement
régional durable

Axe 4

Le renforcement de l'identité
culturelle régionale



LES INSTANCES DÉCISIONNELLES



Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement trace les orientations stratégiques, qui sont ensuite déclinées en objectifs et en actions par le Conseil des ministres, mises en œuvre par le Secrétariat général, et suivies par le Comité des OPL.

Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement

Temps fort du dialogue politique et diplomatique de la COI, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement marque l'engagement de ses Etats membres. Il est l'occasion de faire le bilan des actions entreprises et de fixer pour les années suivantes les orientations politiques et stratégiques de la Commission. Depuis 1998, la décision avait été prise qu'ils se réuniraient tous les quatre ans, sous l'autorité du chef d'Etat ou de gouvernement du pays qui préside la COI. Trois sommets se sont tenus jusqu'à maintenant (1991, 1999 et 2005).

Le Conseil des ministres

Organe suprême de la Commission, il réunit une fois par an en session ordinaire les ministres des Affaires étrangères des cinq Etats membres (ou leurs représentants), pour déterminer les axes principaux des actions qui seront conduites par la COI. Il délibère sur les dossiers préparés par les OPL, avec le concours du Secrétariat Général.

Le Comité des Officiers Permanents de liaison

Interface entre le Secrétariat Général (et en particulier les Chargés de mission) et les Etats membres, il joue un rôle d'impulsion clef des actions de la COI dans les différents pays. Composé de hauts responsables des administrations des cinq Etats membres, il se réunit trois fois l'an pour assurer le suivi des décisions du Conseil, passer en revue l'avancement des projets et approuver les différentes activités de la COI.

La Présidence de la COI

Annuelle et tournante (par ordre alphabétique des pays membres), la présidence sert à convoquer et animer les réunions des instances de la COI, prioriser les actions et veiller à leur mise en œuvre. La présidence représente la COI auprès des partenaires et des organisations régionales et internationales, et joue un rôle de facilitateur en cas de conflits.

Au niveau technique, des instances décisionnelles dans le cadre des projets de coopération

Le rôle clef des Points Focaux nationaux

Les Points Focaux nationaux (PFN) sont désignés, selon un profil défini par la COI, par les OPL, après consultation des ministères sectoriels concernés.

Leur rôle découle de ce mode de désignation.

- Un PFN est **membre de droit du comité de pilotage d'un ou de plusieurs projets portés par la COI**

Il apporte le bilan de l'Etat membre auprès de ses pairs.
Il approuve le plan d'actions annuel et le budget, selon le devis programme.
Il valide le bilan des activités.

- Il est **expert technique national**

Il renforce la solidité du projet.
Il assure le relais dans son pays et vers l'équipe projet (identification, communication, transmission des données, identification des personnes ressources, alimentation des plateformes d'échange quand elles existent).

Il joue le rôle d'ambassadeur du projet dans son pays

- Il est **référént technique auprès de l'OPL**

Il rend compte à l'OPL des avancements du projet et des conclusions du comité de pilotage, transmet les données.



Le projet RSIE - Réseau SEGA et les points focaux nationaux (juin 2010).



LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COI



Le Secrétariat Général, organe exécutif de la COI

Installé à Quatre Bornes (Maurice), il est l'organe exécutif de la COI et incarne la continuité de l'organisation. Il prépare les programmes et les projets émanant des décisions des instances, suit leur avancement et s'occupe de leur gestion administrative et financière. Animant une véritable plateforme de coopération régionale, le Secrétariat Général assure la liaison avec les bailleurs de fonds.

Le Secrétaire Général

Nommé à la tête du Secrétariat Général par le Conseil des ministres pour un mandat de quatre ans, non renouvelable, le Secrétaire Général est assisté dans ses fonctions par 5 Chargés de mission, un service administratif et financier et un responsable des Marchés et des Contrats.

Les chargés de mission

Collaborateurs directs du Secrétaire Général, les chargés de mission sont responsables de l'instruction et du suivi des projets. Ils s'appuient sur un pool d'expertises, constitué des Unités de gestion des projets et des Points Focaux dans les pays membres, pour mener à bien ces projets. Depuis 2010, leurs portefeuilles d'activités ont été réorganisés par domaines d'interventions, dans le cadre du renforcement du Secrétariat Général.



DI-1
Stratégie, Politique et Diplomatie
L'ambassadeur Callixte d'Offay,
Secrétaire Général de la COI



DI-3
Pêche, Agriculture et Energies
M. Harijhons Léon Martial Razaka



DI-2
Economie, Commerce et Infrastructures
M. Raj Mohabeer



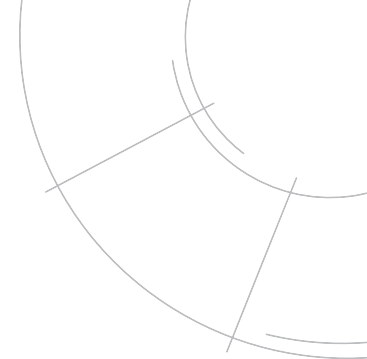
DI-5
Développement humain et Sécurité régionale
M^{me} Denise Azaïs-Vely



DI-4
Environnement et Ressources naturelles
M^{me} Gina Bonne



DI-6
Culture et Société
M^{me} Fatoumia Ali Bazi



Un Secrétariat Général en pleine mutation

La COI est de plus en plus sollicitée, dans le cadre de l'intégration régionale, pour piloter de vastes projets de gestion des biens publics régionaux (biodiversité, santé, changement climatique...), et pour promouvoir les spécificités et les besoins des Etats insulaires.

Pour faire face à l'accroissement constant du portefeuille de projets et à la diversification des bailleurs de fonds, les instances de la COI ont décidé de restructurer et de renforcer le Secrétariat Général. Ce processus, enclenché en 2009, vise à faciliter la mise en œuvre des orientations stratégiques de la COI et à coordonner les projets, dans les conditions d'efficacité, de transparence et de normalisation requises par les pays membres et les partenaires du développement.

Des étapes préliminaires ont été franchies pour mettre en place un Budget de performance avec, en 2010, la réorganisation des orientations stratégiques de la COI en 6 Domaines d'Intervention (DI), sous la responsabilité du Secrétaire Général et des 5 Chargés de mission. Ces DI ont été créés pour rendre plus lisibles les politiques de la COI en termes de finalités, d'objectifs, de résultats. Ils permettent de mieux identifier les moyens associés et les intervenants responsables.

Les acquis de l'année 2011

Vers une convention de contribution

La COI met progressivement en œuvre les « 4 piliers » pour obtenir la Convention de contribution avec l'Union européenne, et devenir une « référence régionale ». Pour être éligible, la COI doit respecter les principes de bonne gouvernance et mettre en place des procédures de comptabilité, d'audit, de contrôle interne et de passation de marchés (les « quatre piliers ») offrant des garanties équivalentes aux standards internationalement reconnus. Cette convention facilitera la gestion et le suivi des projets, en permettant à la COI d'avoir ses propres procédures. La COI pourra aussi obtenir des financements hors projets sur des programmations plus thématiques, comme la mise en place d'Unités spécialisées pérennes (Economie, Santé, Genre...), et ainsi mieux relever les défis complexes auxquels elle est aujourd'hui confrontée.

• De nouveaux outils et textes administratifs et financiers

Il a donc été décidé de créer ou de mettre à niveau tous les outils et textes administratifs et financiers demandés. Plusieurs documents ont été travaillés dans ce sens. Le règlement financier de la COI, ainsi que les règles de passation des marchés de la COI ont été validés par le Conseil des ministres du 6 octobre 2011. Le statut du personnel de la COI (définissant les conditions générales d'emploi, les droits, avantages, obligations et devoirs des membres du personnel de l'organisation), ainsi que les règles de gestion des subventions de la COI (pour financer soit une action contribuant à la réalisation d'un objectif faisant partie de la politique de la COI, soit le fonctionnement d'un organisme poursuivant un objectif présentant un intérêt pour la COI ou ayant un objectif



faisant partie intégrante de la politique de la COI) doivent être finalisés prochainement et être soumis pour approbation aux instances de la COI.

Par ailleurs, le SG-COI travaille à la mise aux normes internationales du système comptable de la COI (par la création d'un logiciel comptable répondant aux normes comptables internationales qui facilitera les contrôles internes effectués par le personnel cadre de la COI) et à la mise en place d'un système de contrôle interne (pour offrir des garanties raisonnables d'efficacité et d'efficience des opérations, de fiabilité des informations financières, de conformité à la réglementation en vigueur et de protection des ressources de la COI contre les pertes, les mauvais usages et les dommages). Ces 2 systèmes, en cours de développement doivent être mis en place dans le courant de l'année 2012.

- **Un nouveau service d'audit interne**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui à l'intégration régionale (PAIR 2), dont le COMESA est l'ordonnateur régional, la COI va gérer directement sa propre composante. Un accord de mise en œuvre a été signé entre le COMESA et la COI, exigeant comme condition préalable, la création d'un département d'audit interne au sein du SG-COI. Avec l'appui du CIRC, la COI a fait élaborer un manuel relatif à la création de ce nouveau département. L'assistant auditeur interne, mis à la disposition du Secrétariat Général par le gouvernement de Maurice en juin 2011, prépare la mise en place de ce département. Et l'auditeur interne va être recruté en 2012.

Une plus grande visibilité de la COI

Dans le cadre du Fonds d'expertise et de renforcement de capacités, la COI bénéficie d'un appui de l'AFD pour améliorer sa communication et rendre ses actions plus visibles. Un audit effectué en 2010 a permis d'établir un diagnostic de la situation et des besoins, de proposer une organisation et une stratégie de communication, ainsi qu'un plan d'action et de moyens appropriés au sein de la COI. Sur la base du rapport d'audit, un consultant a été recruté en juillet 2011 pour une mission effective de 18 mois, au cours de laquelle il devra mettre en application le plan stratégique de communication validé, réaliser des actions pilotes, créer les outils préconisés et, au final, élaborer une véritable stratégie de communication pour les prochaines années. Le rapport d'activité du Secrétaire Général, et la création d'une lettre d'information numérique mensuelle font partie des premiers supports de communication créés en 2011.

Par ailleurs, dans le cadre de la pérennisation du projet ProGeCo, un remaniement du site internet de la COI a été entrepris.

Un renforcement des effectifs du SG-COI

Malgré les difficultés rencontrées par les pays membres en termes budgétaires, la COI a fait beaucoup d'efforts pour étoffer les effectifs de son Secrétariat Général. Et elle a obtenu de la part de certains de ses partenaires du développement, des soutiens importants. Les effectifs du SG - COI sont ainsi passés de 19 personnes en 2007, à 27 personnes en 2011. Et 8 autres postes sont en cours de recrutement. Fin 2012, le SG-COI comptera 35 personnes.

Les postes suivants ont été créés :

- Le responsable du Service des marchés et contrats (en poste depuis juillet 2010 sur financement du budget de la COI) ;
- 2 Assistants aux Chargés de mission (financés par le CIRC 10^e FED) ;
- 1 Responsable Communication (financé par l'AFD) ;
- 1 Assistant à l'Auditeur interne (mis à disposition par le Gouvernement de Maurice) ;
- 1 Assistant au Service des marchés et contrats (mis à disposition par le Gouvernement de Maurice) ;
- 1 Volontaire international de la francophonie (OIF).

5 autres personnes vont être bientôt recrutées sur le financement du Programme d'Appui à l'Intégration Régionale II :

- 1 Auditeur interne ;
- 2 Assistants aux Chargés de mission ;
- 1 Archiviste / Documentaliste ;
- 1 Assistant au Service des marchés et contrats.

Et la mise à disposition par la France / Réunion d'un Volontaire du Progrès, assistant du chargé de mission dans le domaine économique est également en cours (financé par le Conseil Régional de La Réunion).

Ce renforcement des effectifs était nécessaire pour gérer les projets de coopération dont le SG-COI est l'ordonnateur. 55 personnes travaillent actuellement sur les 10 projets en cours. A terme aussi, le Secrétariat Général sera renforcé par des Unités professionnelles permanentes. Le dernier Conseil de la COI a décidé la création d'une Unité anti-piraterie sous l'autorité du Secrétariat Général de la COI, et son installation aux Seychelles. Cette Unité sera composée d'experts mis à disposition par les Etats membres. D'autres Unités devraient être par la suite créées, notamment une Unité Economique et une Unité Santé, à l'instar de ce qui se fait au sein de la Communauté du Pacifique Sud (CPS), pour pérenniser les actions de coopération et mettre en œuvre les stratégies régionales.



Le futur siège de la COI à Ebène



Les chantiers de l'avenir

La COI entend poursuivre la dynamique de restructuration et de rénovation enclenchée en 2009. Plusieurs étapes clefs sont prévues en 2012 :

L'élaboration d'un Plan de Développement Stratégique de la COI

La COI élabore un Plan de développement stratégique pour la période 2013-2017 qui permettra à l'organisation de donner plus de cohérence, de lisibilité et de visibilité à son rôle et à ses objectifs, de mettre en œuvre sa nouvelle gestion axée sur les résultats, de développer des programmes d'action tri annuels évolutifs, qui serviront eux-mêmes de base pour élaborer et mettre en œuvre des budgets de performance, suivre les progrès réalisés vis-à-vis des objectifs assignés grâce aux outils de suivi-évaluation qui seront associés à ce Plan, et mobiliser les partenaires selon une stratégie claire et explicite.

La mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation des projets de la COI

La COI travaille à l'élaboration de systèmes de suivi et d'évaluation orientés vers les résultats et l'impact pour faciliter la gestion des projets et des programmes, permettre aux parties prenantes de mieux comprendre l'avancement des opérations, de tirer les enseignements des réalisations et des problèmes, et de s'accorder sur la manière d'améliorer à la fois la stratégie et les opérations. La conception et la mise en place de ces systèmes est prévue d'ici juin 2012.

Une évaluation institutionnelle de la COI

L'objectif de cette évaluation institutionnelle, que la COI prévoit de mener

avant le mois de juin 2012, est de déterminer dans quelle mesure l'organisation répond aux critères fixés pour l'éligibilité à la Convention de contribution.

La réinstallation du siège de la COI

La multiplication des projets mis en œuvre par la COI n'a pas été suivie d'une extension proportionnelle des bureaux nécessaires. Or la mise à disposition des bureaux est une des conditions premières exigées par la plupart des bailleurs de fonds.

Malgré l'extension du bâtiment actuel du SG-COI (dont l'état nécessitera à terme de coûteux travaux de rénovation), les bureaux sont insuffisants pour héberger son personnel ainsi que les effectifs des projets dont le SG-COI assure le rôle de maîtrise d'ouvrage. Pour y faire face, le SG-COI est actuellement obligé de louer des bureaux supplémentaires, dont certains sont à la charge du budget de fonctionnement de la COI (ex. Projet AIRIS, Autoroute maritime etc..). Ce mode de fonctionnement est non seulement coûteux, mais il nuit beaucoup aussi à la communication interne de l'organisation. Ces préoccupations ont été renouvelées par le premier Comité des OPL de 2007 et c'est en 2009 que le SG-COI a reçu mandat d'engager la réflexion avec les autorités mauriciennes, afin de reloger sous un même toit le Secrétariat Général et ses projets. Il a par la suite tenu informé le Comité des OPL des démarches entreprises auprès de l'OPL de Maurice pour explorer la meilleure option de mise à disposition des locaux adéquats, dans le cadre de l'Accord de siège. Un accord de principe a déjà été donné par Maurice pour la réinstallation du siège de la COI à Ebène. Le déménagement devrait se faire d'ici le milieu de l'année 2012.

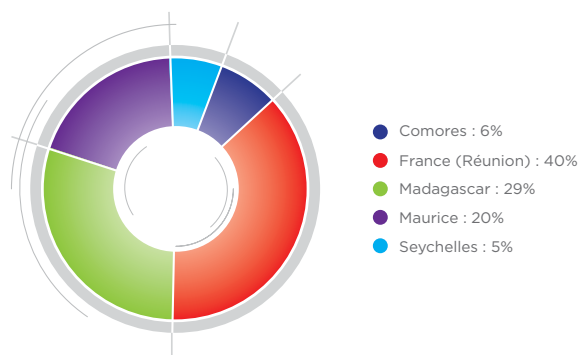
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COI

Des ressources propres limitées, un portefeuille de projets ambitieux

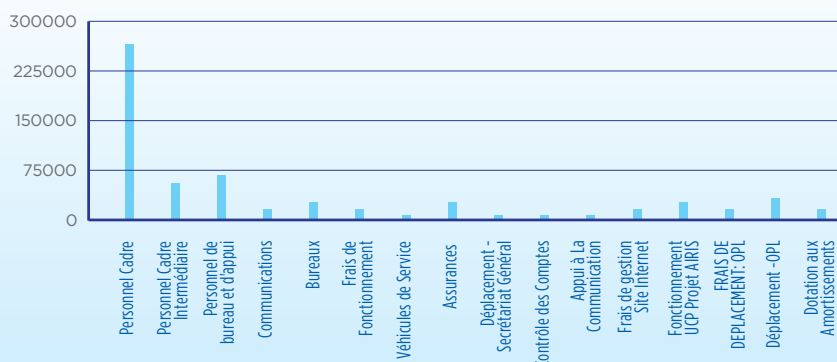
Le budget du Secrétariat Général pour l'exercice 2011, présenté en euros conformément au nouveau règlement financier, est de 541 170 €, soit pratiquement le même montant que celui du budget 2010 (540 610 €, soit + 0,10 %).

Par comparaison, la COI gère un portefeuille de 10 projets de coopération et de développement et les fonds mobilisés en 2011 représentent plus de 12 millions d'euros (financements de projets, appuis logistiques au Secrétariat Général), sur un montant total de programmes pluriannuels de près de 83 M€.

La clé de répartition actuelle des contributions des 5 Etats membres au budget du Secrétariat Général est la suivante :



Dépenses par poste budgétaire (euros)



L'ambition de la COI de créer à terme des Unités spécialisées (santé, anti-piraterie, genre, économie...) - pour donner plus de pérennité et d'efficacité aux actions menées - impliquera nécessairement des contributions plus importantes des Etats sous la forme de rallonges budgétaires ou de financements alternatifs (mise à disposition de volontaires ou d'experts, fonds d'appuis au Secrétariat).

Vers un Budget de performance

La COI a décidé d'introduire en 2013 un Budget de Performance. Le budget de Performance est une approche budgétaire intégrée à moyen terme transformant le

processus budgétaire basé sur les activités annuelles en un exercice budgétaire triennal reposant sur les résultats (la performance). Le Domaine d'Intervention est la nouvelle unité de spécialisation des postes de dépenses. Il s'agit de transformer le budget en un outil de décision davantage focalisé sur les résultats et leurs effets attendus, et d'utiliser la mesure de la performance et l'évaluation à des fins stratégiques, pour accroître l'efficacité, définir les priorités et améliorer l'allocation des ressources. Pour devenir effective, cette nouvelle gestion axée sur les résultats implique en amont une planification stratégique, que la COI prévoit donc d'élaborer en 2012.

UN MANDAT DÉCLINÉ EN 6 DOMAINES D'INTERVENTION

32

DI-1 Stratégie, Politique et Diplomatie

42

DI-2 Economie, Commerce et Infrastructures

56

DI-3 Pêche, agriculture et Energies

70

DI-4 Environnement et Ressources Naturelles

84

DI-5 Développement humain et Sécurité régionale

100

DI-6 Culture et Société

Défendre des intérêts communs, resserrer les liens d'amitié entre les peuples, activer des solidarités, tracer la voie d'un développement durable... Depuis 27 ans, la COI intervient à travers un large éventail d'actions dans le domaine du développement durable et de l'intégration régionale. Grâce à la complémentarité de ses programmes et à son cadre institutionnel, la COI offre une plateforme efficace, coordonnée et équilibrée pour répondre aux défis actuels des pays et territoires insulaires. Elle a été mandatée par ses Etats membres pour le faire et cette légitimité est régulièrement renforcée par les décisions de ses instances.

Depuis 2010, la déclinaison des 4 axes stratégiques de coopération (politique et diplomatique ; économique et commercial ; développement régional durable et renforcement de l'identité culturelle régionale) en 6 domaines d'interventions permet à la COI de bâtir de véritables stratégies sectorielles, plus cohérentes et plus efficaces.

La COI contribue aux Objectifs du millénaire pour le Développement

Il y a 12 ans, les 193 pays membres des Nations unies adoptaient à New York les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Huit objectifs pour réduire la pauvreté, pour rendre le monde plus juste. Huit objectifs pour promouvoir l'éducation et la santé, pour assurer un environnement plus solidaire et durable.

Ciblés sur des objectifs précis et des thématiques urgentes, ces engagements ont permis à la communauté internationale de se rassembler autour d'une vision commune du développement et des défis auxquels notre monde doit faire face, avant un état des lieux en 2015.

Espace de solidarité insulaire, la COI s'est donnée pour mission de resserrer les liens de solidarité entre ses Etats membres et de contribuer, à travers cette coopération régionale, au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie de ses peuples. A ce titre, les projets menés par la COI contribuent à la réalisation des OMD.

Les huit OMD

- 1- Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- 2- Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3- Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes
- 4- Réduire la mortalité infantile
- 5- Améliorer la santé maternelle
- 6- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- 7- Assurer un environnement humain durable
- 8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

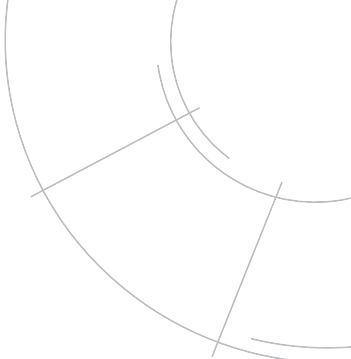




Stratégie, Politique et Diplomatie

Assurer la stabilité régionale, défendre
les intérêts insulaires

DI-1



La COI œuvre en faveur de la paix et de la stabilité régionale, sans lesquelles aucun développement n'est durable. Elle contribue à consolider la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance, et elle facilite le règlement des conflits.

Face aux grands défis auxquels la région est confrontée (piraterie, changement climatique, perte de la biodiversité, risques sanitaires, diminution des ressources halieutiques, risques naturels...), elle organise une concertation politique et diplomatique soutenue, pour apporter des réponses appropriées et défendre dans les enceintes régionales et internationales les intérêts insulaires de ses Etats membres.

La COI intervient donc dans le domaine de la coopération politique et diplomatique à deux niveaux :

La promotion de la stabilité régionale

La défense des intérêts insulaires

LA PROMOTION DE LA STABILITÉ RÉGIONALE



Le Contexte

La sécurité et la stabilité créent les conditions favorables au développement durable de la région. Une crise grave comme celle qui sévit à Madagascar depuis 2009 peut entraver les progrès économiques et sociaux accomplis dans la région et retarder la réalisation des Objectifs du millénaire pour le Développement. Il est donc crucial de promouvoir la paix, et la stabilité dans l'espace commun, d'ancrer davantage la bonne gouvernance et la démocratie.

La stratégie

La COI entend promouvoir la stabilité régionale, en s'investissant particulièrement dans 4 domaines, et en faisant valoir la pertinence de ses actions, fondées sur des liens très forts de solidarité et de proximité :

1. La prévention des conflits, la médiation et la participation au règlement des crises, par l'accompagnement des processus de sortie de crises, de transition démocratique et de consolidation de la paix.
2. La consolidation de l'Etat de droit, qui passe notamment par l'observation des processus électoraux. L'Etat de droit implique la soumission de l'ensemble des institutions à la loi, la séparation des pouvoirs, le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'égalité devant la loi des citoyens, femmes et hommes.
3. Le soutien à une démocratie représentative et participative. Le renforcement du rôle des élus, des ONG et des citoyens est capital pour contribuer à ancrer la démocratie et consolider l'Etat de droit au sein de l'espace COI. Une démocratie représentative, transparente et participative peut aussi offrir un environnement propice au règlement des problèmes qui font obstacle au bien-

être et à la cohésion sociale et permettre d'élaborer des politiques qui répondent vraiment aux besoins des populations.

4. La lutte contre la piraterie. L'extension des actes de piraterie dans la zone sud de l'océan Indien fait peser une menace grave sur le développement économique, et la stabilité politique et sociale des îles de la COI. Il s'agit donc d'ériger un front commun pour sécuriser l'océan Indien.

Les principales réalisations

Un soutien continu de la COI au processus de sortie de crise à Madagascar

Depuis le début de la crise en janvier 2009, la COI n'a jamais cessé de jouer son rôle d'organisation de proximité, en affirmant à plusieurs reprises ses liens d'amitié et de solidarité à l'égard du peuple malgache. Elle est ainsi la seule organisation à ne pas avoir exclu la grande Ile de ses instances. Plaidant à plusieurs reprises pour un dialogue malgacho-malgache, son action s'est toujours inscrite dans le processus de sortie de crise engagé par la communauté internationale, sous l'égide de l'Union africaine. La COI a ainsi participé à l'ensemble des réunions du Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M) aux côtés de la SADC, du COMESA, de l'OIF, de l'UE

et des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Dès mars 2009, la COI a mis à disposition de l'UA une expertise constitutionnelle pour contribuer à finaliser la Charte de la Transition et à rédiger une nouvelle Constitution. En novembre de la même année, une première mission technique a été organisée à Madagascar en partenariat avec l'OIF. L'entente et les échanges permanents entre les deux organisations constituent une véritable alliance francophone pour défendre les intérêts du peuple malgache.

En mai 2010, la position de la COI a été portée à Madagascar par la présidence mauricienne. Elle a alors fait part du « total soutien à la Feuille de route » présentée par la SADC, qui vise à rétablir l'ordre constitutionnel par la tenue d'élections crédibles, libres et équitables. A de nombreuses reprises depuis, la COI a soutenu la Feuille de route en soulignant qu'elle était « la seule option viable pour une solution durable ».

Le Conseil des ministres de la COI de juin 2010 a donné mandat à son Secrétaire Général « d'apporter le soutien de la COI au processus de sortie de crise et de se joindre aux facilitateurs internationaux du processus électoral en cours ». Le dernier Conseil d'octobre 2011, a appelé « la communauté internationale à soutenir la Feuille de route et à accompagner sa mise en œuvre ». Il a également salué le partenariat engagé entre la COI et l'OIF dans le processus de sortie de crise et appelé à son renforcement.

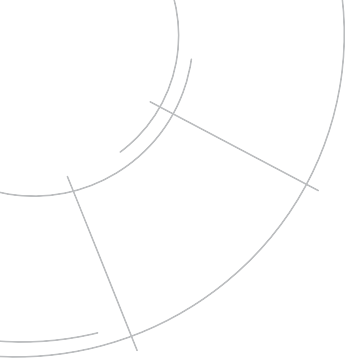
Le rôle de la présidence mauricienne a été essentiel dans la signature, le 17 septembre 2011, de la feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar. Cette accélération dans le processus de réconciliation nationale a permis

la nomination de l'ensemble des autorités de la Transition et témoigne de la volonté des responsables politiques actuels d'aller de l'avant.

Les deux premiers Conseils des ministres du gouvernement de la Transition ont eu lieu les 23 et 25 novembre, à la suite desquels la nouvelle présidence seychelloise de la COI a conduit une mission à Madagascar afin de rencontrer les nouvelles autorités. Elle les a assuré du soutien total de la COI, à la fois pour l'organisation et l'observation des prochaines élections, mais également pour amorcer la reprise économique et renforcer la coopération régionale avec les autres Etats membres de l'Organisation.

Depuis la signature de la feuille de route, la COI a appelé la communauté internationale à lever les sanctions sur Madagascar afin de contribuer au retour de la normalité économique et permettre l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cet esprit, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil permanent de la Francophonie ont exprimé leur volonté de réintégrer Madagascar dans leurs instances. Le Groupe international de contact sur Madagascar a également lancé un appel à la communauté internationale pour la reprise graduelle de l'appui économique.

La COI continue de s'impliquer quotidiennement pour le retour rapide à l'ordre constitutionnel à Madagascar. Le 5 décembre 2011, la France a accordé une subvention de 300 000 euros à la COI « pour mener des actions dans le cadre du processus de réconciliation nationale à Madagascar ». Ces fonds serviront principalement à contribuer à l'organisation et à l'observation des élections, en partenariat avec l'OIF.



L'observation des élections aux Comores et aux Seychelles

La COI s'est associée aux efforts de l'Union Africaine, de l'OIF et des acteurs politiques comoriens pour assurer le bon déroulement du scrutin présidentiel et des élections des gouverneurs des îles de l'Union des Comores de novembre et décembre 2010. Ces élections, cruciales pour l'avenir institutionnel et politique du pays, ont marqué une étape importante, permettant d'ancrer davantage la démocratie et de renforcer la stabilité.

Aux Seychelles, la mission d'observation conjointe COI-OIF, dépêchée en mai 2011 pour suivre l'élection présidentielle, a validé les résultats. Elle a par ailleurs formulé des recommandations pour consolider la démocratie seychelloise à travers des mécanismes institutionnels et juridiques que les autorités seychelloises ont rapidement mis en œuvre, notamment en matière de réformes électorales.

La création d'une Unité anti-piraterie aux Seychelles et le projet d'appui au démarrage du programme régional de sécurité maritime MASE

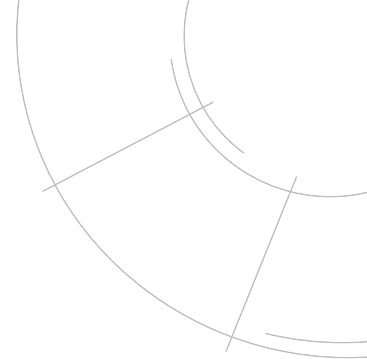
Le Conseil des ministres de la COI a décidé le 6 octobre 2011 la création d'une Unité anti-piraterie basée aux Seychelles. C'est une étape majeure dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action régional de lutte contre la piraterie adoptés par tous les pays de la région d'Afrique Australe et Orientale - Océan Indien (AfOA-OI) le 7 octobre 2010. Cette mise en œuvre se fera à travers le Programme régional de Sécurité Maritime (MASE) financé par le 10^e FED, qui sera piloté dès 2013 par l'IGAD et financé par l'Union européenne à hauteur de 25 millions d'euros. Ce futur programme régional de sécurité maritime contribuera à renforcer les capacités nationales et régionales à plusieurs niveaux : les systèmes de justice criminelle pour arrêter, transférer, détenir, poursuivre et emprisonner les pirates ; la capacité de la région à réduire l'impact économique de la piraterie, en développant une collaboration

entre les Unités d'intelligence financière pour combattre le blanchiment d'argent ; et l'amélioration de la coordination et des échanges d'informations dans ce domaine.

En attendant, la COI a été chargée de mener un projet d'appui au démarrage du programme MASE de 2 millions d'euros, pour lancer les actions les plus urgentes, telles que le renforcement des capacités juridiques des pays de la région et le plan d'action pour la Somalie. L'Unité anti-piraterie apportera une assistance technique au Secrétariat Général de la COI, afin de coordonner les efforts des Etats membres et de mener à bien ce projet. (Voir le projet d'appui au démarrage du programme MASE, page 38)

Les perspectives d'avenir

La COI cherche à mobiliser des financements pour mettre en œuvre des actions dans le domaine de la stabilité et de la sécurité régionale, en liaison avec des partenaires comme l'Union Africaine, l'Union Européenne et l'OIF. La COI va déjà bientôt pouvoir bénéficier du nouveau « Programme d'Appui à l'Intégration Politique Régionale et à la Sécurité Humaine », destiné à renforcer la démocratie, la bonne gouvernance et la sécurité humaine. Ce programme est financé par le 10^e FED et piloté par l'EAC, avec la collaboration du COMESA. La COI a notamment besoin de constituer un Fonds spécifique pour observer les élections dans ses pays membres. Ce concours financier et technique permettrait à la COI de développer son programme d'actions régionales et de renforcer son dispositif régional (réseau des représentations diplomatiques, réseau des parlementaires...). La COI compte réactiver rapidement l'Association des parlementaires de l'Océan Indien (APOI) qui pourrait servir de plateforme d'échanges et de partage d'expériences, de bonnes pratiques en matière de gouvernance.



Eclairages sur l'intérêt de l'implantation de l'Unité anti-piraterie aux Seychelles.

Capitaine de Frégate Christophe Levivier, expert militaire détaché par la France auprès de l'Unité anti-piraterie de la COI

Les Seychelles sont devenues malgré elles « le Hub » du bassin somalien en matière de lutte contre la piraterie. Toutes les coalitions sont basées aux Seychelles (UE, OTAN, Inde, USA, France...), avec de nombreuses escales de bâtiments de guerre de toutes nationalités. La législation locale a été adaptée pour juger et condamner les actes et intentions de piraterie, et les Seychelles sont le seul pays de la région à prendre des mesures judiciaires et pénitentiaires sérieuses contre ce fléau. Les capacités militaires des Seychelles sont désormais reconnues comme étant un appoint aux activités des autres coalitions, que ce soit en mer ou dans les airs. Enfin, de nombreux accords ont été signés avec la communauté internationale pour lutter plus efficacement contre la piraterie (SOFA, MOU, transfer agreement...). Bref les Seychelles sont dans l'œil du cyclone, ils s'organisent pour être à la pointe de la lutte et les raisons invoquées ci-dessus justifient une implantation de l'Unité anti-piraterie à Mahé. De plus, cela conforte l'idée d'une COI réactive, moderne et flexible qui sait s'adapter aux menaces et apporter des réponses concrètes aux problèmes de nos jours.

Jacques Belle, expert juridique détaché par les Seychelles auprès de l'Unité anti-piraterie de la COI

L'intérêt est de mobiliser les efforts de la région, en regroupant les experts piraterie maritime des 5 Etats Membres de la COI issus de divers domaines (pénitencier / militaire / police / juridique / judiciaire), pour pouvoir mettre en œuvre rapidement les activités de lutte contre la piraterie prévues dans le projet d'appui au Programme régional de Sécurité Maritime MASE.

C'est une réponse concrète à la résolution contre la piraterie prise par le Conseil des ministres de la COI en juin 2009, à la stratégie régionale et au plan d'action adoptés lors de la 2^e conférence régionale ministérielle tenue à Maurice en octobre 2010 et aux recommandations des conférences anti-piraterie les plus importantes organisées par la COI (ex: 1^{er} atelier anti-piraterie COMESA/COI en juillet 2010) et par ses Etats membres (ex: la conférence anti-piraterie aux Seychelles en septembre 2011)...

C'est une première ! C'est la toute première unité délocalisée de la COI et également la toute première dans la région spécialisée dans la lutte contre la piraterie maritime, dont pourront s'inspirer les autres pays membres de l'AfOA-OI et les autres organisations régionales.

Projet d'appui au démarrage du futur programme régional de sécurité maritime MASE- (2011-2013)



Le contexte

Les 5 pays de la COI dépendent fortement du commerce international et d'importations massives pour satisfaire les besoins de leurs populations. L'insécurité maritime peut compromettre leur insertion à l'économie mondiale (surcoûts des transports maritimes, diminution des activités portuaires) et avoir des répercussions majeures sur le tourisme, la pêche et la transformation des produits halieutiques, qui représentent des piliers économiques dans plusieurs Etats. La lutte contre la piraterie maritime est aujourd'hui un défi de taille : il faut sécuriser un domaine maritime de 5 millions de km², et faire face à une véritable industrie, professionnalisée, équipée d'armes lourdes et de moyens très sophistiqués, avec des connections criminelles, voire terroristes.

Les objectifs



Le projet d'appui au démarrage du programme régional de sécurité maritime (MASE) est consacré aux actions les plus urgentes à mener (renforcement des capacités juridiques des pays de la région, plan d'action pour la Somalie...) pour s'assurer que les structures et les systèmes de mise en œuvre de la Stratégie Régionale sont bien en place. Le programme MASE qui sera financé à hauteur de 25 millions d'euros par l'Union européenne, et piloté par l'IGAD, ne débutera qu'en 2013 (pour une période de 5 ans). Il portera notamment sur le renforcement des capacités de coordination et d'échange d'informations, ainsi que des systèmes de justice criminelle pour arrêter, transférer, détenir, poursuivre et emprisonner les pirates.

Le financement

Ce projet d'appui MASE (ou projet d'initiation MASE) de deux millions d'euros a démarré avec la signature de la convention financière avec l'Union européenne le 13 décembre 2011 à Maurice et sa période d'exécution est de 18 mois.

Les pays cibles

Les pays bénéficiaires sont les pays de la région AfOA-OI.



Les principales réalisations en 2011

Outre la réunion technique organisée par le CIRC à Nairobi du 28 au 29 juillet 2011 à l'issue de laquelle le projet de la fiche d'action du programme MASE a été formulé, le Conseil des ministres de la COI a validé le 6 octobre dernier la proposition des autorités seychelloises d'abriter l'Unité régionale spécialisée dans la lutte contre la piraterie. Cette toute première unité délocalisée de la COI opérera sous l'autorité directe du Secrétariat Général. Un cadre seychellois a été mis à disposition au sein du Secrétariat Général pour aider à la mise en place de cette Unité et un attaché militaire/conseiller a été également mis à disposition par la partie française auprès de l'Unité. Une coopération active avec les partenaires internationaux clefs de ce projet, tels que l'OMI, l'UNODC et INTERPOL, mais aussi avec les points focaux des plateformes régionales « Justice » et « Sécurité » de la COI, est attendue pour renforcer la coopération régionale en vue d'éradiquer ce fléau.



Les perspectives d'avenir



Deux unités du dispositif anti-piraterie dans l'océan Indien

Il s'agit d'établir le réseau des points focaux AfOA-OI sur la piraterie, de finaliser et de valider la fiche d'action du futur programme régional MASE.

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS INSULAIRES



Le Contexte

La COI est un vecteur pour porter les préoccupations de la région au niveau international, qu'il s'agisse d'économie, de commerce, de santé, de gestion durable des ressources halieutiques, de protection de l'environnement, de sécurité régionale ou encore de solidarité. La COI est la seule organisation régionale africaine à défendre les intérêts insulaires dans les forums régionaux et internationaux. C'est ce qui fait son identité, son originalité, et sa complémentarité avec la SADC et le COMESA. Sur tous ces sujets, la voix de la COI est devenue nettement plus audible, grâce à ses interventions qui ont toujours pour but de rappeler les spécificités insulaires de ses Etats membres, d'apporter une dimension régionale aux débats et de présenter la plus-value des actions régionales qu'elle mène avec l'appui des partenaires.

La stratégie

Si la COI est la seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, elle évolue au sein d'espaces économiques et politiques plus larges comme l'Union Africaine ou la Tripartite, qui eux-mêmes participent aux forums mondiaux, au sein desquels se prennent des engagements pour l'avenir. Il est donc fondamental que la COI soit à la fois reconnue dans ces enceintes, qu'elle puisse y exprimer une vision partagée et se positionner comme le chef de file des Etats insulaires, dans un cadre institutionnalisé comme le groupe AIMS. Face aux grands défis auxquels les pays de la région sont confrontés (piraterie, changement climatique, perte de la biodiversité, risques sanitaires, diminution des ressources halieutiques, risques naturels...), la COI entend rappeler les vulnérabilités particulières et les spécificités insulaires de ses Etats membres afin d'obtenir des réponses appropriées et un traitement spécial.

Les principales réalisations

Un statut d'observateur auprès des Nations Unies et de l'Union Africaine

Le statut d'observateur à l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) est désormais plus opérationnel. Les représentants permanents des membres de la COI auprès des Nations Unies se sont engagés à tenir chaque année une réunion au début de la session de l'Assemblée Générale, à l'initiative de la présidence en exercice de la COI, pour se concerter sur des sujets d'intérêt commun, traités à l'Assemblée Générale. Et des réunions supplémentaires peuvent être aussi convoquées en cas de besoin. Par ailleurs, la COI vient d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Union Africaine, ce qui renforce désormais son rôle de facilitateur dans la région. Et dans ces deux instances, internationale et régionale, elle pourra désormais promouvoir davantage la cause des Etats insulaires qu'elle représente.



Un rôle de coordination du groupe AIMS

Par ailleurs, la COI a joué de facto le rôle de mécanisme de coordination du groupe AIMS - Atlantique, Océan Indien, Méditerranée et Sud de la mer de Chine. Elle a apporté une contribution significative à la revue à mi-parcours et à l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, en coordonnant l'évaluation des stratégies nationales et régionales du groupe AIMS. Elle a aussi participé en juillet 2011 à la réunion aux Seychelles du groupe AIMS, destinée à préparer la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable de Rio+20, qui se tiendra en juin 2012.

Les perspectives d'avenir

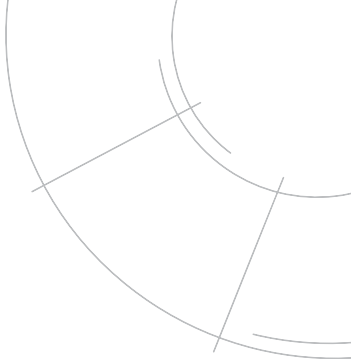
Il s'agit maintenant de renforcer ce mécanisme de coordination du groupe AIMS. La COI a aujourd'hui la capacité structurelle, technique et opérationnelle pour fédérer les PEID, et défendre leurs intérêts dans les enceintes internationales. Elle doit renforcer les liens entre l'AIMS et l'OASIS, et développer des alliances avec d'autres plateformes régionales de défense des intérêts insulaires, comme le CARIFORUM et le Forum du Pacifique, afin de donner plus de portée à la voix des pays insulaires, lors des prochains rendez-vous clefs sur le climat et le développement durable.



Economie, Commerce et Infrastructures

Servir de levier à l'intégration régionale

DI-2



La COI sert de levier à l'intégration régionale de ses Etats membres, en préparant ses acteurs économiques à relever les défis de la mondialisation. Vecteur essentiel de croissance et de réduction de la pauvreté, l'intégration régionale passe notamment par le développement des infrastructures, l'aide au commerce et un appui au secteur privé pour intensifier les échanges entre les îles. La COI défend aussi les intérêts économiques insulaires spécifiques de ses Etats membres, dans les processus d'intégration régionale (Afrique Orientale, Australe et Océan Indien, et Tripartite) et globale (APE, OMC).

La COI s'investit donc à trois niveaux :

L'économie

L'objectif est de transformer les Etats de la COI en Etats durablement développés, en tenant compte des vulnérabilités propres aux économies insulaires.

Le commerce

Il s'agit d'intensifier les échanges, par une aide au commerce et un appui au secteur privé. L'ambition est de créer un Espace Economique et Commercial d'échanges renforcés au sein de la COI.

Les infrastructures

La COI veut contribuer à développer les infrastructures pour abaisser les coûts des transactions commerciales et améliorer la compétitivité des opérateurs économiques de la région.

L'ÉCONOMIE

Le Contexte

L'objectif est de transformer les Etats de la COI en Etats durablement développés, en tenant compte des vulnérabilités propres aux économies insulaires (isolement, étroitesse des marchés locaux, ressources naturelles limitées, production insuffisante, forte dépendance aux importations et concentration des exportations sur quelques produits, faible diversification des activités, éloignement des principaux marchés internationaux, vulnérabilité environnementale élevée, forte exposition aux phénomènes naturels...).

Le premier défi à relever pour les Etats membres de la COI est celui de la petite taille de leur économie, malgré le poids démographique de Madagascar. Toutes les économies ont un PIB inférieur à 20 milliards de \$ et même à 10 milliards de \$ pour les 4 Etats membres ACP (dont deux d'entre eux inférieur à 1 milliard de \$). Avec moins de 40 milliards de \$, le PIB cumulé des Etats membres de la COI est équivalent à celui de la Tunisie et il est 12 à 13 fois inférieur à celui du COMESA et de la SADC.

Ces observations confirment l'obligation pour les Etats membres de la COI de viser l'intégration régionale plus large, et au-delà l'intégration aux marchés mondiaux, seule à même de leur faire bénéficier des économies d'échelle et de l'intensité des flux nécessaires au décollage économique puis à l'élévation de leur niveau de revenus. A la petite taille des économies viennent s'associer d'autres caractéristiques spécifiques et naturelles - la fragmentation géographique liée à l'insularité et parfois à la "double insularité" des Etats membres (situation des Etats archipélagiques) et la distance voire l'isolement - dont la combinaison, caractéristique des petites économies insulaires est reconnue comme pénalisant leur dynamique de développement. Ces caractéristiques réduisent le nombre de secteurs sur lesquels ces pays peuvent se repositionner dans le contexte de la mondialisation, compte tenu des coûts d'approvisionnement/expédition accrus et des coûts unitaires de production plus élevés (dus à la faiblesse des volumes de production et donc des gains en économie d'échelle).



La stratégie

La COI entend jouer le rôle à la fois de levier de l'intégration régionale et globale, et de défense des intérêts insulaires de ses Etats membres dans les processus d'intégration régionale (Afrique Orientale, Australe et Océan Indien - AfOA-OI - Tripartite) et globale (APE, OMC), en assurant la prise en compte des vulnérabilités propres aux économies insulaires. Ce rôle a été clairement défini dans le protocole d'accord signé en 2005 entre la COI et le COMESA, et réaffirmé lors du Colloque de Mahé (2008).

Les problématiques des pays insulaires sont spécifiques, en termes de développement, d'investissements dans les infrastructures...

La COI entend donc :

Adapter le processus d'intégration régionale aux particularités des Etats insulaires (en tenant compte de l'agenda du COMESA et du processus de Tripartite). Le projet de zone de libre-échange Tripartite (Marché commun d'Afrique australe et orientale - COMESA -, Communauté de développement de l'Afrique australe - SADC - et Communauté de l'Afrique de l'Est - CAE) va créer à terme un marché commun qui regroupera 26 pays d'Afrique orientale et australe et 600 millions d'habitants. Les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles sont membres du COMESA et aussi membres de la SADC (à l'exception

des Comores). La COI doit donc réussir le pari de cette intégration, en tenant compte des fortes disparités entre ses Etats membres et en associant davantage la Réunion, une région ultrapériphérique européenne qui pourrait servir de porte d'entrée vers le marché européen pour les produits de la région COI.

Défendre une position commune dans les Accords de Partenariat Economique (APE). Le groupe CMMS (Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles) a montré lors des négociations avec l'Union Européenne, l'intérêt qu'il y avait à développer des positions communes et cohérentes sur les questions se rapportant à la pêche et à l'accès au marché. Il s'agit maintenant de développer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord intérimaire au niveau régional et de défendre une position commune auprès de l'AfoA-OI.

Obtenir un statut particulier à l'OMC et au sein du Système des Nations Unies pour les petites économies insulaires en développement qui permettrait, à l'instar des Pays les moins avancés (PMA), de bénéficier d'un traitement spécial et différencié.

Les principales réalisations

Voir le projet ISLANDS, page 46.

Les perspectives d'avenir

La COI veut contribuer à rationaliser la catégorie des Petits Etats Insulaires en développement, avec des critères clairs et précis, pour qu'ils puissent obtenir de la communauté internationale un traitement spécial, à l'instar des Pays les Moins Avancés, et notamment un grand programme d'assistance technique pour les aider à jouer intelligemment le jeu de la mondialisation.



Viaduc St Paul à La Réunion

Projet Petits Etats Insulaires en développement ISLANDS (2011-2013)

Le contexte



Il s'agit de favoriser le développement durable, d'approfondir l'intégration régionale et plus spécifiquement d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie de Maurice dans la région.



Christophe Legrand, chef du projet PEID, avec le Comité de la zone côtière intégrée du district ouest de Zanzibar (Tanzanie).

La Stratégie de Maurice, adoptée par les Nations Unies en janvier 2005 a défini 20 champs d'intervention prioritaires pour mettre en œuvre le Programme d'Action de la Barbade (BPoA) et favoriser un développement durable des Petits Etats Insulaires en développement, avec l'aide de la communauté internationale. Cette stratégie ne donne cependant que très peu de pistes sur les outils de sa mise en pratique. ISLANDS vise à apporter des réponses concrètes dans la région de l'AfOA-OI.

Les objectifs

Les résultats attendus

Résultat 1 : Concevoir et développer un système de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre de la stratégie de Maurice au niveau national, régional et international.

Résultat 2 : Mettre en place quatre projets phare pour réduire les vulnérabilités des PEID : 1/rendre opérationnelle une « facilité » régionale des récifs coralliens ; 2/ Développer et évaluer un mécanisme de protection financière contre les risques de catastrophes naturelles et climatiques; 3/ appuyer le développement de stratégies nationales pour le développement durable ; 4/ rendre opérationnelle « l'Initiative changement climatique dans la région occidentale de l'océan Indien ».

Résultat 3 : Appuyer les PEID de la région AfOA-OI dans le développement et le renforcement des capacités afin d'identifier des soutiens complémentaires et des financements sur les quatre thèmes du résultat 2.

Résultat 4 : Développer et consolider des partenariats internationaux et identifier des financements pour la réalisation de la stratégie de Maurice dans la région AfOA-OI.



Les principales réalisations

Le projet PEID a développé un nouveau logo et un nouveau nom « ISLANDS », et travaillé sur l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation destinée à l'ensemble des pays concernés. Des plateformes techniques régionales et des présidences ont été attribuées aux projets phares du résultat 2. Des premières études ont également été lancées sur certains

de ces projets phares. Par ailleurs, un accord de contribution de 470 000 euros a été signé entre l'Union européenne et le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA) pour aider les PEID de la région à développer et rendre opérationnel un système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.

Le financement

Démarré en août 2011, le projet est financé sur deux ans à hauteur de 10 millions d'euros par l'Union européenne (10^e FED).

Les pays cibles

Le projet PEID inclut les pays membres de la COI (La France / Réunion, comme partenaire associé) et l'île de Zanzibar (Tanzanie). Le projet souhaite également associer les pays du groupe AIMS tels que les îles du Cap Vert, les Maldives, la Guinée-Bissau, et Sao Tome-et-Principe.

Les perspectives d'avenir



Des experts de haut niveau des problématiques insulaires réunis à Maurice

Le projet mise sur l'appropriation des activités par les pays et leur responsabilisation, afin d'assurer très vite sa pérennité.



Eclairages sur les mesures concrètes de réduction des vulnérabilités des PEID préconisées à l'issue d'une réunion d'experts internationaux de haut niveau organisée en décembre 2011 par la COI, en partenariat avec la CNUCED

La principale recommandation, en amont de toutes les autres, c'est la rationalisation de la catégorie PEID, avec des critères clairs et précis. C'est la clé si l'on veut avoir une crédibilité vis-à-vis des partenaires du développement, et obtenir un traitement spécial comme pour les Pays les moins avancés (PMA). Dix-sept ans après la conférence de la Barbade en 1994, au cours de laquelle on a reconnu sans la définir la catégorie des PEID, il est assez sidérant de constater qu'on n'a toujours pas adopté de critères pour les définir, ni établi de liste officielle. L'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS), qui remonte au Sommet de la terre de 1992 à Rio comporte plus de 50 entités dont des pays qui ne sont pas « petits » comme Cuba, des pays « continentaux » comme la Guinée Bissau, certaines îles qui ne sont pas considérées comme étant « en développement » comme Singapour, et une demi-douzaine de territoires dépendants qui ne sont donc pas des Etats. A la CNUCED, nous avons adopté notre propre liste de 29 « vrais » PEID, mais elle n'est ni officielle, ni reconnue par les autres instances des Nations unies. Nous recommandons ainsi de dissocier la question de la définition des PEID de celle de la composition de l'AOSIS.

Les PEID sont très vulnérables face aux phénomènes naturels et aux fluctuations des cours des matières premières. Mais ils sont également confrontés à d'autres vulnérabilités moins connues, notamment la difficulté à se spécialiser économiquement. En effet, la demande internationale de biens et de services évolue très vite, la concurrence est effrénée. Il faut donc les aider à trouver les bonnes « niches », notamment dans les secteurs d'activité économique à plus forte valeur ajoutée, qui peuvent inciter les jeunes diplômés à rester ou à revenir. Tout ce qui touche au commerce international des services intéresse ces pays au plus haut point : nouvelles technologies de l'information et de la communication, services financiers, tourisme spécialisé, etc. Un programme d'assistance technique pourrait les aider à jouer intelligemment le jeu de la mondialisation.

Nous recommandons enfin que certains instruments financiers correspondant aux problèmes particuliers des PEID soient imaginés et testés, et puissent en définitive voir le jour. Le coût des infrastructures par habitant, par exemple, est exorbitant dans la plupart des PEID. Il faudrait donc selon nous généraliser l'exception insulaire de la Banque mondiale qui consiste à accorder à des pays à revenu moyen, le même traitement que celui qui est accordé aux pays à bas revenu dès lors qu'il s'agit de petits Etats insulaires, par définition très désavantagés. Les prêts sont à taux presque nuls, avec de longues périodes de grâce et des montants généreux.

Pierre Encontre
Chef des Programmes Spéciaux à la CNUCED



Les PEID, un cas particulier du point de vue de l'environnement et du développement

Le programme Action 21 adopté lors du Sommet « Planète Terre » de Rio en 1992 précise que les petits Etats insulaires constituent « un cas particulier du point de vue de l'environnement et du développement ». L'émergence du concept de « Petits États Insulaires en Développement » (PEID), repose sur l'hypothèse que ces pays partagent des spécificités environnementales et des caractéristiques en matière de développement durable suffisamment proches pour que des recommandations et des mesures spécifiques les concernant aient un sens. La notion de « cas particulier » se fonde sur les contraintes que fait peser la géographie sur le développement durable des îles.

Les îles sont caractérisées par une vulnérabilité aux phénomènes naturels (aggravée par le changement climatique et la hausse du niveau des mers), la fragilité de leurs environnements, l'isolement qui implique des coûts de transport et de communication élevés, la fragilité des économies souvent basées sur le tourisme et/ou un nombre limité de produits d'exportation, la rareté des ressources humaines et naturelles (comme l'eau et les terres), la petitesse des marchés qui empêche les économies d'échelle, etc. D'après l'indice de vulnérabilité économique du Comité des Politiques de Développement des Nations Unies (CPD), les PEID ont une vulnérabilité économique aux chocs externes de 33 % supérieure à celle des autres pays en développement. Malgré ces vulnérabilités économiques, sociales et environnementales combinées, et largement démontrées ces dernières années, les PEID ne sont toujours pas reconnus par la communauté internationale comme une catégorie à part entière, nécessitant un traitement spécial.



Prise de vue des Seychelles

LE COMMERCE

Le Contexte

Les échanges commerciaux intra-COI sont encore très limités (3 à 5 % du commerce total), et essentiellement le fait de Maurice, Madagascar et de la Réunion, compte tenu de leurs poids économiques respectifs. L'Europe et les États-Unis restent les plus gros marchés d'exportations de la région. Alors que les produits manufacturés, intermédiaires et les matières premières prédominent dans les exportations intra régionales (textile semi-fini, fibre, papier, savon, etc.), les exportations vers le reste du monde (EU, USA) sont composées essentiellement de produits primaires. Par ailleurs, alors que les exportations vers le reste du monde sont limitées à quelques produits, le commerce intra-africain est beaucoup plus diversifié. Maurice est le plus gros exportateur intra-COI, tandis que la balance commerciale de la Réunion avec les pays de la COI est structurellement déficitaire (-25 millions d'euros en 2010). En matière d'Investissements directs étrangers (IDE), les investissements régionaux se situent davantage dans les secteurs des services, et on peut relever comme pour le commerce régional des « pôles d'investissement » avec Maurice au centre et comme partenaires privilégiés les Seychelles, Madagascar, l'Afrique du Sud, la Réunion et plus récemment le Mozambique. Madagascar représente, par ses ressources naturelles et son poids démographique, un marché encore peu exploité. La grande Ile pourrait par exemple devenir le grenier alimentaire de la région.

La région COI est donc encore loin d'avoir réalisé tout son potentiel d'intégration régionale. Une bonne intégration régionale peut permettre d'obtenir une meilleure allocation des ressources et d'exploiter les complémentarités existant entre les pays de la COI.



La stratégie

Le 26^e Conseil des ministres de juin 2010 a donné un nouveau mandat à la COI pour renforcer sa coopération économique et commerciale, à travers la création d'un « espace économique et commercial » d'échanges renforcés au sein de la COI, tout en réitérant le principe qu'un tel espace doit être conçu comme un relais, un tremplin pour l'intégration régionale au sein d'ensembles plus vastes (SADC, COMESA et à terme le marché commun de la Tripartite).

La COI entend donc doper les échanges économiques et commerciaux entre ses Etats membres, valoriser certaines filières et améliorer les circuits de commercialisation régionale et globale, en appuyant quelques secteurs clefs, comme le tourisme. Il s'agit aussi de renforcer le secteur privé pour l'aider à exploiter les possibilités créées par l'intégration régionale et en faire un moteur du développement durable.

Adoptée par le 25^e Conseil de la COI (2009), la stratégie d'aide au commerce de la COI s'articule autour de 3 axes :

1. L'adaptation des instruments d'aide au commerce et de développement commercial dans le cadre de la Tripartite COMESA - EAC - SADC (évaluation de l'impact et du financement des coûts d'ajustements, sociaux et économiques...);
2. La réduction des coûts des transactions commerciales particulièrement dans le domaine du transport et des communications ;
3. Le développement de productions agricoles transfrontalières pour renforcer la sécurité alimentaire dans la région COI. Sur la base du rapport de l'étude d'identification, l'atelier de validation organisé à Maurice en août 2011 a permis de dégager les orientations du futur projet et de démarrer l'étude de faisabilité.

Les principales réalisations

La mise en place d'un Comité de Pilotage sur l'Espace Economique et Commercial

Sur décision du Conseil de la COI (6 octobre 2011), un « Comité de Pilotage sur l'Espace Economique et Commercial » (CPEEC) a été mis en place. Placé sous l'autorité du Secrétaire Général, et composé de représentants des Etats membres, du monde économique et d'experts, il est chargé d'intensifier les échanges entre les îles de la COI et d'accélérer l'intégration régionale, dans le cadre d'une future convention-cadre régionale entre les Etats membres, basée sur les principes d'une approche progressive et à géométrie variable. L'AFD et la COI ont signé le 13 décembre 2011 une convention de financement de 200 000 euros qui servira à alimenter un Fonds additionnel d'études, et à dynamiser la coopération

économique et commerciale entre les pays membres de la COI. Ce Fonds va permettre d'identifier les leviers de l'intégration régionale et d'approfondir, à travers une ou deux études, certains volets sectoriels de la coopération régionale (sécurité alimentaire, autonomie énergétique, gestion des flux - personnes, fret...-, environnement - déchets, eau -, aménagement du territoire et construction, tourisme, valorisation de la biodiversité marine, technologies de l'information et de la communication).

Un partenariat renforcé avec le secteur privé

L'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie des Iles de l'océan Indien (UCCIOI) est née en 2005 de la volonté de ses membres de mutualiser, confronter, et combiner leurs réflexions et actions, pour favoriser la croissance à l'intérieur de la zone, promouvoir son attractivité et sa compétitivité, et permettre l'émergence de partenariats économiques internationaux, dans une optique de co-développement et de conquête de marchés extérieurs. L'UCCIOI représente la majeure partie des entreprises de la région, et elle alimente le dialogue public/privé, à travers notamment l'organisation annuelle d'un Forum Economique des Iles de l'Océan Indien (FEIOI). Lors de la 7^e Edition du Forum Economique des Iles de l'océan Indien fin octobre 2011 à Madagascar, l'UCCIOI a dégagé 6 axes de coopération inter-îles sur lesquels vont plancher les experts des 5 Etats membres de la COI : la gestion des déchets, le transport maritime, le transport aérien, la sécurité alimentaire, l'innovation et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La COI a été sollicitée pour apporter un appui prioritaire au recensement des besoins des îles en matière de gestion des déchets, structurer la chaîne de l'innovation, et inciter les Etats membres à créer un environnement des affaires sain et à démocratiser l'accès à Internet.

« Les Iles Vanille », un label touristique commun océan Indien

Les délégués du 6^e Forum Economique des Iles de l'Océan Indien ont adopté une résolution pour promouvoir ensemble la destination océan Indien sous le label « Les îles Vanilles ». La COI est chargée, dans le cadre du partenariat avec l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie des Iles de l'Océan Indien (UCCIOI), de veiller à la mise en œuvre de cette résolution, afin de dynamiser ce secteur économique clef des pays de la COI et d'en faire un vecteur de développement régional durable. Un Comité Tourisme, incluant une représentation des bureaux de promotion, a été créé pour mettre en œuvre ce label. L'objectif est de miser sur les spécificités de chaque île, et leur complémentarité, et de travailler sur les connexions régionales pour développer l'attractivité et la compétitivité d'un tourisme océan Indien multi-destination.

Les perspectives d'avenir

Le Programme d'appui à l'intégration régionale 2 (PAIR 2) financé par l'Union européenne à hauteur de 5 M € pour la composante COI, va permettre à la COI de donner corps à sa stratégie d'aide au commerce. Par ailleurs, l'AFD a prévu d'accorder en 2012 à la COI un million et demi d'euros de subventions pour animer davantage le dialogue qu'elle entretient avec le secteur privé, afin d'en faire un moteur de l'intégration régionale.



Marché Sir Selwyn Selwyn-Clarke à Victoria (Seychelles)



LES INFRASTRUCTURES



Le Contexte

Le potentiel d'intégration économique de la région reste encore sous exploité pour de nombreuses raisons naturelles (petite taille et éloignement des îles), mais aussi pour des raisons liées au manque de connectivité des transports (maritime et aérien) et des TIC. Les coûts des transactions commerciales restent très élevés dans la région, entravant la compétitivité des opérateurs économiques. Les quelques initiatives sectorielles, prises au niveau du COMESA, de la SADC ou désormais de la Tripartite (EAC-COMESA-SADC), mettent plus l'accent sur les corridors terrestres transfrontaliers, ignorant ou marginalisant les besoins insulaires de la COI.

Le transport maritime

Vital pour le développement économique des pays insulaires de la COI, le transport maritime doit être amélioré dans la région au niveau du service de desserte et des prix. Les frais de transport représentent en moyenne 30 à 40% du total des coûts des importations et des exportations, avec un fret à Madagascar parmi les plus chers du monde.

Les résultats de l'étude menée par l'AFD sur la desserte maritime de l'océan Indien (décembre 2009) montrent aussi que certains ports ont besoin d'investissements complémentaires pour pouvoir augmenter leurs capacités, et faire face à l'augmentation du trafic maritime, afin de pouvoir jouer le rôle de plate-forme de transbordement régional. Le cabotage maritime régional est quasi inexistant du fait d'un marché régional limité, des longues distances à parcourir et des limitations de la production malgache. De plus, à Madagascar, vers où convergent les enjeux régionaux de sécurité alimentaire, le coût du transport terrestre est très élevé du fait de l'état des infrastructures routières, mais aussi de la situation monopolistique de certains transporteurs.

Le transport aérien

L'organisation de la desserte aérienne de la COI ne permet pas non plus d'interconnecter correctement les îles entre elles. Malgré l'accord de libéralisation du ciel africain de 1999, qui faisait suite à

la déclaration de Yamoussoukro de créer un espace aérien unique, la libéralisation du transport aérien reste encore à opérer en Afrique et a fortiori dans la région. Certaines lignes sont inexistantes et les droits de trafic limités augmentent le coût des transports aériens intra régionaux, malgré l'existence d'une compagnie aérienne nationale dans chacun des 5 Etats membres de la COI. Résultat, les coûts des opérations de fret restent exorbitants, par rapport aux taux pratiqués en Europe et ailleurs. La région doit donc se doter d'un cadre réglementaire adéquat, si elle veut mettre en place un réseau de transport aérien efficace et concurrentiel et participer à la mondialisation économique. Les Technologies de l'Information et de la Communication

Le niveau de pénétration des TIC dans la région reste faible, alors qu'elles peuvent avoir un impact significatif sur le développement socioéconomique, politique, culturel et éducationnel des pays de la COI et jouer un rôle clef dans le processus d'intégration économique régional. Engagés dans la mise en œuvre du protocole de Kigali (favorisant le développement d'un réseau régional TIC à haut débit), les Etats membres de la COI sont tous dans le processus de libéralisation de leur secteur des TIC, mais à des degrés divers. La concurrence la plus sensible est celle des services de téléphonie mobile, fixe et internet. Les lignes louées et les services internationaux demeurent monopolistiques de fait dans certains pays.

La stratégie

La COI veut baisser les coûts des transactions commerciales et améliorer la compétitivité des opérateurs économiques de la région, en mettant en place un corridor commercial dans le Sud-ouest de l'océan Indien, basé à la fois sur des infrastructures lourdes, des plateformes logistiques multimodales et des réglementations appropriées. La disponibilité d'un service régional de transport aérien à faible coût, une fréquence accrue des liaisons maritimes accompagnée d'un taux de fret compétitif et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication permettraient d'intensifier les échanges commerciaux des îles de la COI entre elles, mais aussi avec l'Afrique et le reste du monde. L'objectif est de positionner la région comme un « hub » (plateforme) commercial de référence capable d'agir comme un pont entre l'Asie et l'Afrique. Le développement des infrastructures dans la région océan Indien, en cohérence avec la stratégie d'aide au commerce et le concept d'espace économique et commercial d'échanges renforcés, implique la mise en chantier de projets de grande envergure financables sur prêts.



La COI entend donc assumer un rôle d'intermédiaire et de facilitateur, pour impliquer davantage les acteurs privés et monter des Partenariats Public Privé (PPP). Pour jouer pleinement ce rôle, le Secrétariat de la COI (et les autres parties prenantes que sont les Etats membres et l'UCCIOI) ont besoin d'un soutien nouveau et accru de la part des partenaires techniques et financiers.

Les principales réalisations

La COI contribue à approfondir la réflexion et alimenter le dialogue avec le secteur privé sur la mise en place du futur corridor commercial dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien. Plusieurs actions sous forme d'études et de projets ont été, ou sont en cours de développement dans les domaines des transports (maritimes et aériens), et des TIC. Une étude phare de la BAD a permis d'identifier les champs de coopération possibles avec la COI, dans les domaines des infrastructures régionales. Le secteur des TIC est jugé particulièrement prioritaire, compte tenu du travail préparatoire déjà réalisé en la matière, et des retombées potentielles sur l'ensemble des secteurs économiques. Le projet SEGANET bientôt en instruction, doit permettre d'interconnecter par un câble sous-marin à fibre optique les îles de la COI entre elles et avec les réseaux de télécommunications internationaux. Cette interconnexion contribuera à réduire la fracture numérique, désenclaver les pays de la COI et répondre aux besoins des entreprises à fort potentiel de croissance. Son coût total, estimé à 190 millions € en 2007, nécessite la mise en place de Partenariats Publics Privés (PPP) régionaux.

Les perspectives d'avenir

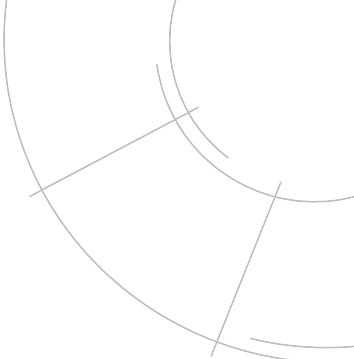
Un des volets majeurs de la stratégie de coopération de l'Union européenne dans la région portera jusqu'en 2013 sur le développement des transports maritimes et aériens dans la région. L'absence de données consolidées et fiables dans les cinq Etats membres de la COI, est cependant un frein qu'il faudra lever rapidement, si la COI veut pouvoir développer une approche stratégique régionale multisectorielle dans le domaine des infrastructures.



DI-3 Pêche, Agriculture et Energies

Valoriser les ressources naturelles

DI-3



La COI contribue à valoriser les ressources halieutiques, agricoles et énergétiques de ses Etats membres, dans une perspective de développement durable. L'exploitation durable de ces ressources est menacée, entre autres, par la pêche Illégale, Non réglementée et Non déclarée (INN), la perte de la biodiversité et le changement climatique. Il s'agit donc de promouvoir des pratiques responsables et d'accélérer l'intégration régionale, afin d'exploiter les complémentarités existant entre les pays, d'alléger la pauvreté, de renforcer la sécurité alimentaire et de réduire la dépendance aux importations, dans un contexte international marqué ces dernières années par des crises alimentaires et énergétiques majeures.

La COI intervient dans 3 domaines :

Pêche

Agriculture

Energies

LA PÊCHE



Le Contexte

Le développement durable de la pêche représente un intérêt stratégique majeur pour les économies insulaires de la COI et les Etats riverains de l'océan Indien. La pêche est en effet une des principales sources de revenus et de protéines pour une grande partie des populations de la région. Mais l'épuisement des stocks et la pêche illégale suscitent aujourd'hui des préoccupations croissantes. Plus de 10 millions de tonnes de poissons, toutes espèces confondues, sont capturées chaque année (95 % par des flottilles étrangères).

La stratégie

La COI a déjà de nombreux programmes de gestion des ressources halieutiques et de protection de l'environnement marin. Mais elle a décidé en avril 2009 de se doter d'une stratégie régionale de la pêche et de l'aquaculture pour donner plus de cohérence à toutes ces initiatives et favoriser une gestion efficace et durable des ressources halieutiques communes.

La stratégie prend en compte la nécessité de disposer de données exactes et pertinentes sur les stocks, l'incapacité actuelle de la région à mettre en œuvre des stratégies de gestion et de contrôle pour prévenir la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN) ; l'érosion des avantages concurrentiels garantis par le statut préférentiel des pays ACP et la nécessité de consolider les secteurs de la pêche traditionnelle et de l'aquaculture pour augmenter la valeur ajoutée des prises et renforcer la sécurité alimentaire de la région.



Les principales réalisations

Voir les projets Pêche et PRSP, pages 60 et 62.

Les perspectives d'avenir

La pêche fait désormais l'objet d'un programme régional ambitieux SmartFish et d'une probable poursuite des activités du Plan régional de Surveillance des Pêches (PRSP) au-delà du 31/12/2011 (date officielle de clôture du projet). Le dispositif du PRSP pourrait être mis en synergie avec le système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) du Projet Pêche SmartFish, notamment sur le renforcement du système d'information régional (VMS régional) et l'organisation de patrouilles conjointes. Il reste ensuite à ancrer les principes de bonne gouvernance et de gestion durable des ressources halieutiques et aquicoles dans les différents pays de la région. Il s'agit aussi de mettre rapidement en œuvre une stratégie régionale de sécurité alimentaire à laquelle le secteur de la pêche pourrait pleinement contribuer. Cette stratégie passe notamment par l'accélération de l'intégration régionale, la valorisation des produits de la mer et la levée des barrières au commerce.



Projet Pêche SmartFish (2011-2013)



Le contexte

Compte tenu de son poids économique, de son potentiel de développement et des menaces qui pèsent sur son exploitation durable, (absence de gestion des stocks, pêche illicite...), la pêche est un champ d'intervention prioritaire pour la COI.

Les objectifs



Conformément à la stratégie régionale pêche et aquaculture de la COI, le projet pêche SmartFish veut favoriser le développement économique et social des pays d'Afrique Orientale et Australe - Océan Indien (AfOA-OI) et approfondir l'intégration régionale, à travers l'exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles, leur valorisation (transformation, commercialisation) et leur contribution à la sécurité alimentaire. Il agit en partenariat avec le COMESA, l'IGAD, l'EAC, et la SADC (partenaire associée).

Cinq résultats sont attendus :

- l'adoption d'un plan d'action pour la gestion et le développement de la pêche ;
- l'élaboration d'un cadre régional de gouvernance des pêches ;
- la mise en place d'un système de surveillance, contrôle et suivi de la pêche (SCS) ;
- l'élaboration d'une stratégie commerciale pour valoriser les produits de la mer et améliorer l'offre sur les marchés locaux, régionaux et internationaux ;
- le développement de stratégies et de plan d'actions pour renforcer la sécurité alimentaire basée sur les produits de la pêche au niveau régional et national.

Le financement

Le projet est financé par l'Union européenne à hauteur de 21 million d'euros (10^e FED).

Les pays cibles

Ce sont les 19 Etats membres des organisations régionales COI, EAC, IGAD, et COMESA.



Les principales réalisations en 2011

- Des missions et des ateliers organisés pour promouvoir la bonne gouvernance, le commerce, et soutenir les efforts de renforcement des SCS (atelier régional sur la gouvernance, formation en SCS pour le lac Victoria, soutien à l'échange de compétences entre Maurice et les Comores sur l'amélioration du contrôle de qualité pour l'exportation...);
- De nombreuses études et initiatives lancées (études de marchés à Maurice et aux Comores, autoévaluation des problèmes de gestion aux Comores, opération de SCS en Tanzanie...);
- Des lignes directrices pour le financement de missions conjointes SCS ont été développées, ainsi qu'une stratégie de mise en application, en collaboration avec le PRSP.



Les perspectives d'avenir



Le projet entend mettre en œuvre des missions conjointes de SCS en collaboration étroite avec le PRSP, mettre en place un dispositif renforcé de collaboration régionale en matière de gestion et gouvernance des pêches, opérationnaliser la composante FAO du programme, intensifier les formations, surtout en SCS et disposer d'une stratégie pour le commerce du poisson et d'un projet d'appui pour sa mise en œuvre.

Projet Plan régional de surveillance des pêches (2007-2011)



Le contexte

L'impact économique et social du secteur pêche est majeur pour les Etats membres de la COI, tous insulaires, qui souhaitent pouvoir en tirer des bénéfices durables. Si l'océan Indien reste encore un des derniers espaces maritimes, dont les stocks thoniers ne sont pas encore irrémédiablement surexploités, le pillage des zones de pêche de la région s'est amplifié ces deux dernières décennies, à mesure que des quotas de pêche étaient instaurés ailleurs pour faire face à de graves situations de surexploitation.



Les objectifs

Le PRSP vise à éradiquer la pêche Illicite, Non réglementée et Non déclarée (INN) des zones économiques exclusives de ses Etats Membres, par l'organisation de patrouilles coordonnées. Il contribue aussi aux efforts de gestion durable des ressources halieutiques dans l'océan Indien et à la promotion d'une pêche responsable.

Le financement

Le projet de 10 millions d'euros est financé par la Commission européenne (DG Mare).

Les pays cibles

Ce sont les Etats membres de la COI



Les principales réalisations

- 30 missions conjointes de surveillance conduites (800 jours de patrouilles maritimes, 780 heures de patrouilles aériennes), 27 infractions constatées et 7 arraisonnements ordonnés ;
- Les patrouilleurs assurent une présence à la fois dissuasive pour les pêcheurs illégaux, et rassurante pour les flottilles autorisées, dans le contexte actuel de piraterie maritime. Les technologies les plus modernes sont mises en œuvre en appui des patrouilles (exploitation de données scientifiques sur la pêche, usage de satellites radar...) ;
- Doté d'uniformes communs, de procédures harmonisées de contrôle et de planification des moyens, ce dispositif offre un bel exemple d'intégration régionale ;
- Trois plans d'actions mis en œuvre à travers trois conventions spécifiques, témoignant du niveau d'engagement des pays membres de la COI dans la lutte contre la pêche illégale ;
- La COI a par ailleurs soutenu financièrement la mise en place d'un dispositif d'observateurs embarqués, une obligation internationale depuis juillet 2010. 15 observateurs qualifiés ont acquis leur accréditation régionale et sont en cours de déploiement.



La capitalisation et la pérennisation du projet



Dispositif régional de surveillance des pêches

La dernière réunion de la Cellule de Coordination Régionale du PRSP (7 décembre 2011 - Comores) a engagé une réflexion sur l'avenir du projet et les perspectives de continuation du dispositif PRSP, en synergie avec le système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) du Projet Pêche SmartFish, notamment sur le renforcement du système d'information régional (VMS régional). La question de l'extension du projet à des Etats partenaires extérieurs à la COI a également été débattue.

L'AGRICULTURE

Le Contexte

La récente flambée des prix des denrées alimentaires et le changement climatique posent avec acuité la question de la sécurité alimentaire et d'une agriculture durable dans la région. Les pays de la COI ont tout à gagner d'une intégration régionale, qui prendrait Madagascar comme source majeure d'approvisionnement. La région a un grand potentiel de développement agricole et pourrait assurer son autosuffisance concernant un certain nombre de produits. Il faudrait pour cela développer des filières-clés et complémentaires entre les pays, comme l'élevage bovin, la pêche et l'aquaculture, le riz, le maïs, les pommes de terre, les oignons... L'agriculture durable, garante de la sécurité alimentaire, est donc un immense défi qui nécessite une mobilisation très forte de la COI, et de ses partenaires.

Le développement agricole des îles de la COI bute cependant sur plusieurs contraintes communes : une pression foncière accrue liée à l'explosion démographique, des économies très dépendantes des importations, un contexte tropical exposant cultures et élevages aux risques sanitaires, et un niveau de développement qui ne permet pas toujours une utilisation rationnelle et durable des sols, l'accès aux marchés et la prise en compte de tous les risques (sanitaires et naturels)... Développer une agriculture durable garante de la sécurité alimentaire est donc un immense défi qui nécessite une mobilisation très forte de la COI, et de ses partenaires.



Une étude d'identification a été lancée grâce au soutien de l'IGAD (à travers son projet REFORME). Un expert a fait le tour des pays membres et les propositions du rapport qu'il a remis ont été débattues lors de l'atelier de validation qui s'est tenu à Maurice du 29 au 31 août 2011. Cet atelier a donné lieu à une résolution commune sur un projet de stratégie régionale en matière de sécurité alimentaire comprenant 5 volets : 1) la coopération régionale ; 2) la recherche-développement ; 3) la production ; 4) la commercialisation ; 5) la sécurisation en cas de catastrophes naturelles et de crises majeures dans le secteur agricole.

La stratégie

La COI entend promouvoir des pratiques agricoles durables, productives et résilientes au changement climatique, qui contribuent à améliorer les moyens de subsistance des plus pauvres, en particulier les petits exploitants et agriculteurs familiaux. Elle entend aussi favoriser l'intégration régionale, notamment à travers l'élaboration d'une stratégie régionale de sécurité alimentaire qui permettra d'exploiter les richesses et les complémentarités, dans une optique de développement durable.

Les principales réalisations

Voir le projet IRACC, page 66.

Les perspectives d'avenir

La sécurité alimentaire devrait bientôt faire l'objet d'un grand projet financé dans le cadre du 10^e FED, qui s'appuiera sur des initiatives régionales, comme le réseau scientifique et technique, ou les réseaux régionaux (IRACC, QualiREG).



Témoignage

Créée en 2008 dans le Fokontany d'Antanetibe, à une quinzaine de kilomètres d'Antananarivo et composée de 28 membres actifs, l'association TATA ou « Tanora Antokyny Tontolo Ambanivohitra » (Jeunes piliers du monde rural) œuvre dans le domaine de l'agroécologie, de l'agrobiologie et de l'agroforesterie. Elle contribue notamment à promouvoir le lombricompostage à Madagascar. Cette technique fera l'objet en 2012 d'une formation régionale, qui sera organisée par le groupe de travail SYNAA du projet IRACC, et dispensée par les pôles de compétence en fertilité des sols de Madagascar. Le fondateur de TATA, Jean de Britto Rakotomanana, en explique l'intérêt.

« Notre activité est partie d'un double constat : les difficultés d'accès aux intrants agricoles des paysans travaillant aux alentours d'Antananarivo et les problèmes liés à l'usage des pesticides. Nous avons souhaité leur proposer une alternative : l'élevage de vers de terre. Nous vulgarisons cette technique, basée sur un compostage de déchets animaux et de débris végétaux, à travers la grande île, en offrant diverses sessions de formations. Nous nous basons sur les principes du Père Henri De Laulasnié, illustre formateur agricole à Madagascar entre 1961 et 1995. Comme lui, nous sommes fermement convaincus des bienfaits multiples des lombrics en tant qu'agent enrichisseur du sol, accélérateur de germination des semences et des bourgeons, mais aussi en tant qu'aliment et médicament pour les hommes et les animaux.

Nous offrons également des formations sur d'autres techniques de culture, telles que le SRI (système de riziculture intensif), les pépinières de riz en roseaux, la technique améliorée de culture de manioc. La technique de la pépinière en roseaux est un essai d'amélioration du SRI en 8 jours : elle promet jusqu'à 12 tonnes à l'hectare. La technique améliorée de culture de manioc promettrait quant à elle un rendement allant jusqu'à 70 kg par bouture contre un demi à un kilogramme par bouture. Nous lançons le défi d'atteindre un rendement entre 150 à 200 kg d'ici 2013 ! ».



Projet Initiative régionale pour l'adaptation de la petite agriculture au changement climatique dans les îles de l'océan Indien par la diffusion de l'agroécologie (IRACC) (2010-2013)



Le contexte

Face aux problèmes agricoles qui affectent l'agriculture dans les îles de l'océan Indien, la COI et le Fonds International du Développement Agricole (FIDA) ont collaboré ensemble pour identifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique dans une optique globale de réduction de la pauvreté. Le projet IRACC résulte de cet intérêt commun d'aider les agriculteurs.



Les objectifs

L'objectif du projet est de soutenir l'adaptation des systèmes de production des paysans et petits agriculteurs aux changements climatiques dans les îles de l'océan Indien, pour améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie.

Le financement

Le projet est financé par le FIDA à hauteur de 750 000 US dollar. Une partie du fonctionnement est prise en charge par la COI. Le projet ePRPV de CIRAD Réunion apporte son expertise pour renforcer les capacités, créer une base de données et améliorer la communication. Les pays participants financent la réalisation des activités.

Les pays cibles

Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Zanzibar (Tanzanie) et France/Réunion (hors financement FIDA).

Les principales réalisations

- Des plateformes et groupes de travail ont été créés ;
- La création des pôles de compétence a démarré ;
- Un plan de travail régional 2012 a été consolidé ;
- Le portail internet régional d'information sur l'Agriculture et la Biodiversité est opérationnel (<http://www.agriculture-biodiversite-oi.org>) ;
- Le réseau Agro-écologie a été mis en place.



© G. Manuel / COI, Acclimate, 2011

Les perspectives d'avenir

- Mise en place de plans d'actions nationaux sur la fertilité des sols, la conservation des eaux et des sols, et la protection intégrée des plantes
- Coopération régionale efficiente en agro-écologie ;
- Création d'un label régional de produits agricoles « agro-écologie OI » ;
- Pôles de compétences régionaux en agro-écologie reconnus à l'échelle internationale ;
- Échanges commerciaux régionaux en produits agricoles développés.



© COI,- IRACC 2011

Semis-direct sous couverture végétale à Madagascar

L'ÉNERGIE

Le Contexte

La flambée des cours du pétrole, le réchauffement climatique et une dépendance élevée à l'égard des énergies fossiles, obligent les îles de la COI à repenser leur modèle de développement. La croissance démographique conjuguée à la hausse du niveau de vie se traduit par une augmentation rapide de la demande énergétique dans les différentes îles de la COI, avec une facture qui pèse de plus en plus lourd sur leurs économies. Or, la région dispose d'atouts considérables pour développer des énergies renouvelables, qu'elles soient marines (systèmes de récupération de l'énergie des vagues et des courants marins), ou terrestres (éolien, biomasse, photovoltaïque, géothermie, hydroélectricité...) et atteindre l'autonomie énergétique dans le cadre d'un co-développement durable.



© T. Rasolotoarimanana / COI, Acclimate, 2011

La stratégie

La COI entend contribuer à créer les conditions d'un développement plus sobre en carbone et plus économe et autonome en énergie, respectueux de l'environnement et capable de s'adapter aux changements climatiques. Une fiche d'identification justifiant la pertinence d'un projet de développement des énergies renouvelables dans la région a été acceptée par la Commission Européenne. Et le Secrétariat Général COI travaille actuellement à l'élaboration de la Fiche d'Action.



© A. Razafindrakoto / COI, Acclimate, 2011

Vulgarisation des fours solaires au village SOS Tortues, Mangily (Madagascar)

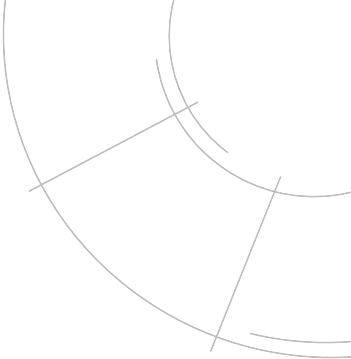




Environnement et Ressources Naturelles

Gérer l'environnement pour un
développement durable

DI-4



Les pays situés dans la région du sud-ouest de l’océan Indien (OIO) partagent des écosystèmes terrestres, côtiers et marins qui sont remarquables en termes aussi bien écologiques que socioéconomiques aux échelles nationales et régionales. La région est un des « points chauds » mondiaux de la biodiversité mondiale. En particulier, la région est réputée pour sa grande biodiversité marine et la richesse de ses ressources marines et côtières. Les habitats marins tropicaux divers de l’écorégion (récifs coralliens, herbiers sous-marins, forêts de mangroves, estuaires, lagons, atolls, bancs, platiers de haute mer et monts sous-marins) sont la base de la richesse de la biodiversité marine. La région bénéficie aussi d’une biodiversité terrestre exceptionnelle avec une multitude de genres ou de familles animales (par exemple avifaune) et végétales spécifiques, principalement à Madagascar. Ces îles possèdent des espèces endémiques (flore et faune) importantes à prendre en compte pour les défis de conservation.

Cependant la région est particulièrement menacée par l’activité humaine et le changement climatique. Les effets de cette dégradation des écosystèmes incluent la destruction des habitats, la surexploitation des ressources vivantes et des ressources en eau, les pollutions, la dégradation des sols et l’introduction (souvent par inadvertance) d’espèces exotiques envahissantes. Il est donc essentiel de protéger et de conserver cet exceptionnel patrimoine naturel, et de gérer durablement les ressources marines et terrestres, sur lesquelles sont basés des secteurs économiques clefs comme la pêche et le tourisme, par exemple. La COI agit à plusieurs niveaux :

Gestion durable des ressources
marines et terrestres

Lutte contre la pollution marine

Suivi de l’environnement par satellite

LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES MARINES ET TERRESTRES



Le Contexte

Les îles de l'océan Indien sont des réservoirs de biodiversité (voir encadré ci-dessous). Mais leur distribution géographique et leur isolement, à l'origine de ces processus évolutifs uniques, expliquent en même temps la grande vulnérabilité des écosystèmes insulaires face aux pressions humaines (pollution, destruction du littoral, surexploitation des ressources naturelles, développement rapide du secteur touristique, introduction d'espèces exotiques...), aux phénomènes naturels (cyclones, inondations...) et au changement climatique en cours. La forte dépendance des îles de la COI vis-à-vis de leurs ressources naturelles et des services écosystémiques fait de la conservation de la biodiversité un enjeu critique pour le bien-être des populations de la région.

De vastes consultations avec les parties intéressées dans la région ont montré une capacité limitée à gérer efficacement l'utilisation de la biodiversité, pour les raisons suivantes :

- Des politiques de conservation et d'utilisation de la biodiversité inadaptées au niveau régional ;
- Une faible prise de conscience et un manque de capacités parmi les principaux décideurs, que ce soit au niveau politique, administratif et même au niveau des communautés ;
- Un manque de collecte de données harmonisées, de stockage et de systèmes d'échange ;
- Un échange limité d'informations, d'expériences et de « meilleures pratiques ».

Des réservoirs de biodiversité

L'espace COI abrite notamment :

- Le troisième plus grand complexe de récif barrière dans le monde situé sur la côte ouest de Madagascar ;
- Des récifs coralliens faisant partie des derniers récifs les mieux préservés de la planète (atoll d'Aldabra aux Seychelles par exemple) ;
- L'un des plus vastes herbiers de phanérogames au monde sur le banc des Mascareignes ;
- Des concentrations d'oiseaux marins et de tortues marines remarquables au niveau international. L'océan Indien est un haut lieu de reproduction des tortues marines (5 des 7 espèces connues de tortues marines dans le monde nidifient sur les plages de la région) ;
- Une riche diversité d'espèces avec des espèces documentées pour les Mascareignes représentant environ 200 espèces de coraux, 2200 espèces de poissons (dont certaines n'existent nulle part ailleurs dans les océans, y compris les espèces rares et menacées telles que le coelacanth), 3 000 espèces de mollusques, 300 espèces d'éponges, 300 espèces de crustacés et plus de 200 espèces d'échinodermes. On note aussi la présence de cinq des sept espèces de tortues marines du monde et 19 espèces de mammifères marins (baleines, dauphins et dugongs) (Source : projet de Stratégie WIOMER).



La stratégie

La coopération et l'intégration régionales autour des thèmes fédérateurs de la protection de l'environnement et de la valorisation durable des ressources naturelles fournissent aux pays de la COI l'opportunité de mutualiser leurs ressources pour réduire la perte de la biodiversité et améliorer les conditions de vie des populations. La COI entend évaluer la biodiversité existante et les politiques

et stratégies mises en œuvre au niveau régional, national et communautaire, afin d'améliorer leur cohérence et leur efficacité.

La COI entend mettre en place une politique globale et cohérente de protection et de conservation du milieu marin, à travers notamment la revitalisation du réseau régional de gestionnaires d'AMP pour maintenir la biodiversité de l'écorégion marine COI, ainsi que l'efficacité de leur gestion.



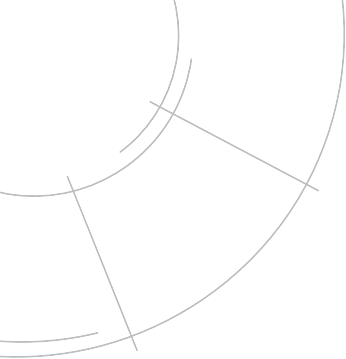
La vulnérabilité des récifs

La région de l'océan Indien occidental abrite 15 % des récifs coralliens du monde. Ces écosystèmes, qui sont les plus divers et productifs au monde, sont aussi ceux sur lesquels les activités humaines s'exercent avec le plus d'intensité. Ils revêtent une grande importance économique à l'échelle nationale, du fait notamment de l'importance du tourisme balnéaire à la Réunion, à Maurice et aux Seychelles, comme à l'échelle locale où la pêche récifale est source de revenus et de produits vivriers.

Dans les cas des Comores et de Madagascar, les récifs coralliens apportent une contribution essentielle à la sécurité alimentaire des populations littorales. La dégradation continue de leur biodiversité sous l'effet conjugué de nombreux facteurs, - extraction des sables coralliens pour la réalisation de travaux publics, activités de pêche destructives, artificialisation du trait de côte, pollutions et rejets...-, réduit la productivité des pêcheries et le niveau de protection des littoraux, affectant les moyens d'existence et les revenus.

Mais ce sont surtout les changements climatiques qui ont un impact considérable sur les écosystèmes coralliens de la région. Le phénomène El Niño à la fin des années 1990, caractérisé par une modification des courants et des températures océaniques à l'échelle planétaire, a causé le blanchissement et la mort de plus de 90 % des coraux des Seychelles, la mortalité moyenne étant estimée à 30 % des coraux pour l'ensemble de la région. Ces épisodes de blanchissement risquent de se multiplier avec une augmentation soutenue des températures. Le problème de leur conservation se pose donc avec une extrême urgence.

La protection des récifs coralliens est à la fois vitale pour le rôle biologique qu'ils jouent et leurs fonctions économiques et sociales (protection du trait de côte, maintien des ressources halieutiques, protection contre les houles, espaces d'activités de loisir et de pêche). Des travaux de recherche sont d'ailleurs en cours pour évaluer leur valeur socio-économique, afin d'améliorer leur prise en compte dans les politiques de gestion.



Les principales réalisations

La COI est en train d'élaborer une stratégie régionale pour la conservation des Ecosystèmes marins et des pêches des Iles de l'Océan Indien Occidental (WIOMER). Cette stratégie servira d'outil et de cadre pour élaborer tous les futurs projets Biodiversité et environnement marin.

Par ailleurs, la COI a mené de 2006 à 2011 un vaste projet régional de gestion durable des ressources marines et côtières (destiné non seulement à ses Etats membre mais aussi aux pays riverains de l'Afrique de l'Est (voir projet ProGeCo, page 76).



Les perspectives d'avenir

La COI prépare actuellement trois projets régionaux dans le domaine de la l'environnement :

Le programme de gestion de la biodiversité, qui sera financé à hauteur de 15 millions d'euros sur 5 ans par le 10^e FED, entend accélérer l'intégration régionale pour assurer une gestion plus efficace et collective de la biodiversité et améliorer les conditions de vie des populations de la région. Il contribuera à harmoniser les politiques et les cadres juridiques et institutionnels, intensifier l'éducation, l'information et la sensibilisation, favoriser la mise en réseaux, l'échange des données et promouvoir des mécanismes permettant d'identifier, en s'appuyant sur des centres thématiques. Ce programme destiné aux Etats membres de la COI et aux pays côtiers de l'Afrique de l'Est comprendra aussi un important volet d'appels à proposition pour les acteurs non étatiques. Le Projet Biodiversité est à l'instruction et pourrait démarrer fin 2012 début 2013.

Le projet de contribution à la gestion durable et à la conservation du milieu marin dans la zone du sud-ouest de l'océan Indien, est aujourd'hui à l'instruction. Destiné aux pays de la COI, ce projet estimé à 3,2 millions d'Euros qui sera cofinancé, vise à consolider, capitaliser et diffuser les démarches validées par l'expérience de terrain, dans les domaines de la gestion durable des récifs coralliens, des aires marines protégées, et de la gestion durable des pêcheries côtières. Six actions intégrées sont prévues pour illustrer de façon pratique les dimensions techniques, partenariales, économiques, sociales et culturelles de la gestion durable des ressources marines : un projet de gestion durable d'une ressource côtière; l'appui à la performance d'une aire marine protégée ; la gestion intégrée d'un linéaire côtier ; l'appui à une démarche d'écododge ; la conservation et la restauration d'un récif corallien ; et l'appui à la gestion durable du tourisme lié à l'observation des cétacés.

Le projet de restauration des îles de l'océan Indien est également en cours d'identification. Inspiré du projet réussi FFEM « Réhabilitation des Ecosystèmes Insulaires » mené aux Seychelles entre 2005 et 2009, ce projet multi-partenarial prévu sur 5 ans est destiné à promouvoir la restauration écologique des îles et des sites importants pour la biodiversité de l'océan Indien à travers des projets pilotes. Le projet vise notamment à promouvoir une coopération nationale, régionale et mondiale pour la conservation et la restauration des îles, améliorer le gardiennage et la gestion des sites, et développer des mécanismes de financement durables, évaluer les potentialités écologiques et assurer le suivi scientifique des écosystèmes, et enfin intensifier la communication sur les activités conduites, les résultats et les enseignements tirés.

La COI veut aussi revitaliser le réseau de surveillance et de suivi des récifs coralliens, qu'elle avait dans le passé aidé à créer (nœud du réseau international Coral Reef Monitoring Network - GCRMN), pour en faire un outil d'aide à la décision essentiel. Les dégradations des récifs et leurs effets (voir encadré plus haut) montrent que la conservation et la restauration de l'écosystème récifal doivent être couplées à des objectifs économiques (pêche, tourisme, immobilier), et de santé publique (plan de prévention).

Outre les partenariats engagés avec le Système des Nations unies (voir volet Partenariats, page 120) la COI a tissé des liens avec des ONG spécialisées (UICN, WIOMSA) dans le domaine de la gestion de la biodiversité terrestre, des espèces envahissantes, marines et côtières. Ces deux ONG sont présentes et actives dans la région et travaillent en collaboration étroite avec les institutions des pays de la région. Ces partenariats permettront à la COI de valoriser la compétence des institutions et des experts de la région.

Le Programme régional de gestion durable de la zone côtière ProGeCo (2006-2011)



Le contexte

Près de 40 millions de personnes habitent le littoral des pays de l'océan Indien occidental et dépendent fortement de la richesse des ressources marines et côtières de la région. Or, ces milieux sont aujourd'hui dégradés par d'importantes pressions humaines et naturelles, notamment la surpêche, la destruction d'habitats critiques, la pollution et le changement climatique.

Les objectifs



© Michel de San / COI, ProGeCo

Enclos pour concombre de mers, Madagascar

Le Programme régional de gestion durable de la zone côtière vise à améliorer le niveau de vie des populations, en valorisant les ressources marines et côtières et en favorisant un développement économique respectueux de l'environnement. Ce programme passe principalement par la mise en place de Comités et de plans nationaux de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), et le renforcement des capacités des acteurs non étatiques (à travers des appels à projets).

Le financement

Le projet de 18 M euros est financé par l'Union européenne (9^e FED).

Les pays cibles

Ce projet concerne les Etats de la COI, ainsi que les pays riverains de l'Afrique de l'Est, le Kenya, la Tanzanie et la Somalie.



Les principales réalisations

- L'élaboration d'un Protocole GIZC à la Convention de Nairobi : ce protocole doit être présenté pour validation à la 7^e Conférence des Parties en décembre 2012 ;
- Des Comités nationaux GIZC ont été mis en place ainsi que des capacités de planification et de suivi des GIZC, de gestion intégrée des zones côtières ou de gestion des aires marines protégées ;
- De nombreux manuels, guides et livrets ont été produits sur la gestion des déchets solides, la production des concombres de mer et des algues, la gestion des poulpes à Rodrigues, à la lutte contre l'érosion des sols en amont ;
- Appui à un Centre d'excellence dans chacun des pays bénéficiaires pour les formations GIZC ;

63 projets ont été réalisés avec des acteurs non étatiques (5,5 millions d'euros). Ces projets sont très diversifiés : mariculture (cultures d'algues, élevage d'huîtres perlières, pisciculture de poissons et crabes, élevage de concombres de mer...), gestion améliorée des aires marines protégées, lutte contre l'érosion côtière, gestion des déchets, écotourisme ;

- Une sensibilisation s'est faite en milieu scolaire, avec 30 concours scolaires, 35 000 livrets de sensibilisation à la GIZC distribués aux écoliers et collégiens (1200 professeurs formés).



© H. Aboubacar - Tayffa / COI, ProGeCo

Construction d'un mur anti-érosion, Kigombe (Tanzanie)

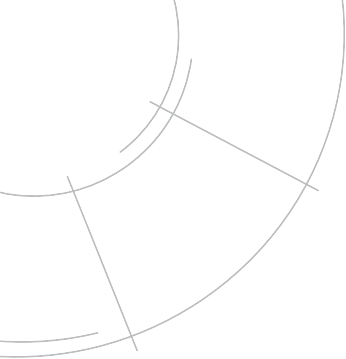
La capitalisation et la pérennisation du projet



© M. de San / COI, ProGeCo

Algues séchées, Zanzibar

Le futur Protocole GIZC à la Convention de Nairobi permettra de consolider le poids politique et la légitimité des structures et des acteurs de la GIZC, et de rendre les actions de GIZC plus efficaces. Par ailleurs, une série de manuels didactiques ont été développés pour promouvoir les acquis du programme et souligner les leçons apprises dans le cadre des appels à proposition. Une passerelle avec le nouveau projet pêche (SmartFish) a été établie pour poursuivre les activités concernant les pêcheries côtières, la mariculture et l'aquaculture et avec le projet PEID pour pérenniser les Comités GIZC.



La GIZC, un outil de gestion durable des ressources côtières

L'environnement marin et côtier de l'océan Indien occidental (OIO) est d'une grande valeur écologique et économique (pêche, tourisme). La valeur économique des biens et services engendrés par les écosystèmes marins de l'océan Indien est estimée à plus de 25 milliards dollars US (PNUE/Secrétariat de la Convention de Nairobi, 2009). Mais ces milieux sont aujourd'hui extrêmement fragiles et fortement dégradés par d'importantes pressions anthropiques et naturelles : développement intensif du tourisme, croissance démographique rapide, surexploitation des ressources, changement climatique (contribuant au blanchissement des coraux et à l'érosion côtière)... La dégradation des ressources marines et côtières entraîne une aggravation de la pauvreté des populations de la zone côtière des pays du sud-ouest de l'océan Indien qui dépendent fortement de ces ressources pour satisfaire leurs besoins alimentaires.

La Commission de l'Océan Indien veut accroître le niveau de vie des populations par la valorisation des ressources marines et côtières et la promotion d'un développement socio-économique respectueux de l'environnement. L'un des principaux axes d'intervention est l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC), suivant un processus concerté. On note aussi la réalisation de projets de démonstration avec les acteurs non étatiques qui ciblent les sites jugés prioritaires pour la sauvegarde de la biodiversité et leurs potentialités en termes de développement socio-économique dans la zone (voir les résultats en GIZC du programme ProGeCo). La gestion intégrée des zones côtières est un processus dynamique, interactif et adaptatif de gestion des ressources marines et côtières, dans une optique de développement durable. Située à la croisée de différentes stratégies concernant notamment la gestion durable des pêcheries, la conservation de la biodiversité (à travers notamment les aires marines protégées), le tourisme durable, la lutte contre les pollutions d'origine tellurique, la gestion des ressources en eau et des bassins versants, ou encore la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles ou au changement climatique, la GIZC facilite leur mise en œuvre cohérente sur un territoire donné.

Un protocole additionnel GIZC à la Convention de Nairobi doit être soumis pour validation en 2012. Ce futur protocole prévoira aussi des dispositions pour la mise en place d'une plateforme régionale de politique de GIZC, selon des modalités restant à définir.



Protection contre l'érosion des sols, cultures en terrasses, Anjouan (Comores)

Témoignage

Grâce au Programme régional de gestion durable des zones côtières des pays de l'océan Indien (ProGeCo), les agriculteurs du terroir de Moya sur l'île d'Anjouan (Union des Comores) ont pu développer leurs productions en limitant l'érosion des sols.

Said Omar Assinadi est agriculteur dans le village de Moya. Comme partout sur l'île d'Anjouan, les habitants cultivent sur des terrains en pente, parfois très raides. Le déboisement y est intensif et l'érosion des terres, favorisée par une forte pluviométrie, est très importante.

« Avant le démarrage du ProGeCo, nos techniques de production n'étaient pas rentables. Nous produisions peu et les sols étaient dégradés sous l'effet conjugué de la surexploitation et de l'érosion. Le ProGeCo nous a apporté de nouvelles techniques agricoles et nous a également aidés à mettre en place des lignes anti-érosion afin de stabiliser les sols. Avant ces nouvelles techniques, au moment de la récolte, nous n'arrivions pas à remplir un sac par parcelle alors que désormais nous en remplissons plus d'un par planche ! » se réjouit Said.

Grâce aux dons de boutures en début de projet, la production de Said s'est diversifiée. De plus, l'augmentation de sa production lui permet de se concentrer sur ses parcelles et ne pas contribuer à la raréfaction des ressources halieutiques, l'un des grands axes du projet : « Il y a quelques années, j'allais souvent à la pêche car la production agricole n'était pas suffisante pour vivre. Aujourd'hui, je n'y vais presque plus car mes parcelles me suffisent » reconnaît Said.

Lorsque le projet s'est terminé en 2011, Said nous explique qu'un comité de site auquel il participe a été mis en place afin de pérenniser les acquis des trois dernières années.



Projet de développement d'une autoroute maritime et de prévention de la contamination marine et côtière (2008-2012)



Le contexte

Plus de 30 % du pétrole mondial transite par l'océan Indien, soit plus de 700 millions de tonnes et 5000 navires. La majorité du trafic emprunte le Canal de Mozambique. Un déversement accidentel d'hydrocarbures aurait un effet désastreux sur les ressources naturelles et les économies marines et côtières (tourisme, pêche...). La prévention de la pollution marine est donc un enjeu prioritaire.

Les objectifs



Déploiement d'un filet anti-pollution, Madagascar

La COI et l'Autorité de sécurité maritime d'Afrique du Sud (SAMSA) mettent en œuvre depuis 2008 un projet régional de développement d'une autoroute maritime et de prévention de la contamination marine et côtière, destiné à réduire les risques de pollution et à renforcer les capacités des Etats à répondre aux situations d'urgence. Le projet travaille en collaboration avec l'OMI et le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), entre autres.

Le financement

Le projet est financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (11 millions USD), à travers la Banque Mondiale jusqu'à décembre 2012.

Les pays cibles

Ce projet concerne 9 pays, les Etats membres de la COI, ainsi que le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique et l'Afrique du Sud.



Les principales réalisations

- 7 pays (Comores, Seychelles, Madagascar, Mozambique, Maurice, Kenya, Tanzanie) ont signé l'accord sur le plan d'urgence régional pour la préparation et la lutte en matière de graves pollutions marines dans l'ouest de l'océan Indien. Cet accord régional de coopération est entré en vigueur le 26 Novembre 2011 ;
- Les pays ont entamé la révision des plans de lutte contre le déversement des hydrocarbures et l'élaboration de Plans nationaux de lutte contre les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD). Ils ont également formé des juristes aux affaires maritimes et des formateurs pour assurer la pérennité et la mise à niveau des agents concernés ;
- Un exercice pilote sur l'utilisation des données satellitaires pour la détection et le suivi des nappes d'hydrocarbures, ainsi que le suivi de la santé des récifs coralliens a été effectué ;
- Les pays participant au projet ont reçu un CD avec les données pertinentes collectées dans le cadre du projet, principalement bathymétriques, pour la navigation dans le Canal de Mozambique, ainsi que pour l'entrée dans les ports ;
- Un accord spécifique dans le cadre du projet a été signé en 2008 (prolongé en 2011) avec l'OMI pour faciliter la mise en œuvre des activités du projet (principalement une assistance technique pour des formations) dans le cadre des Conventions de l'OMI.



Exercice de lutte anti-pollution, Madagascar

Les perspectives d'avenir



Dispositif de lutte contre la pollution marine (Seychelles)

Hébergé en Afrique du Sud, le Centre régional de coordination de la lutte contre la pollution marine, doit très vite devenir opérationnel. En décembre 2011, lors d'un Comité régional de haut niveau qui s'est tenu en Afrique du sud, les pays concernés se sont mis d'accord pour l'installation du Centre régional au Sea Watch Center à Cape Town.

Le Programme de Surveillance de l'Environnement en Afrique pour un Développement durable - AMESD - (2007-2013)



Le contexte

Les populations des îles de la COI dépendent fortement des ressources marines et côtières pour leur sécurité alimentaire et leurs activités professionnelles. Les images satellitaires et les technologies d'observation de la terre permettent aujourd'hui de surveiller l'environnement et de promouvoir une gestion durable des ressources.

Les objectifs du projet



Décliné en 5 actions thématiques régionales (thèmes), correspondant à 5 communautés économiques africaines (CEDEAO, SADC, IGAD, CEMAC, COI), le programme AMESD porte sur la gestion des ressources marines et côtières dans la région. La fourniture aux utilisateurs potentiels d'un meilleur accès à l'observation terrestre passe par un équipement en infrastructures, la mise à disposition de services et produits d'océanographie spatiale, des formations spécialisées et un programme d'échanges de personnel.

Le financement

Le programme est mis en œuvre par la Commission de l'Union africaine et financé à hauteur de 21 millions d'euros par le 9^e FED. Le thème adopté par la COI pour la région océan Indien (1,2 millions d'euros), est mis en œuvre par le Mauritius Oceanography Institute.

Les pays cibles

Le thème COI englobe les pays ACP de la COI (la Réunion est un partenaire associé), les pays riverains du canal du Mozambique (Kenya, Tanzanie, Mozambique) et deux petits Etats insulaires (Sao Tomé et Príncipe, Cap Vert).

Les principales réalisations

- Formation des techniciens ressortissants des pays ciblés aux techniques et aux outils de télédétection, ainsi qu'aux applications pratiques des produits AMESD ;
- Deux services (cartes de concentration de chlorophylle et de températures de surface, cartographie des zones potentielles de pêche, atlas régionaux d'observation des vagues et des vents) ont été développés par le MOI pour soutenir la gestion des ressources halieutiques et surveiller les paramètres océanographiques biologiques ;
- Toutes les antennes pour la réception des données satellitaires ont été installées ;
- L'organisation du 2^e Forum AMESD à Maurice a permis de réunir des décideurs et des techniciens de 47 pays africains et de favoriser les échanges et les partages de connaissances et d'expériences sur les produits AMESD.



Formation "e-station" à Maurice

Les perspectives d'avenir



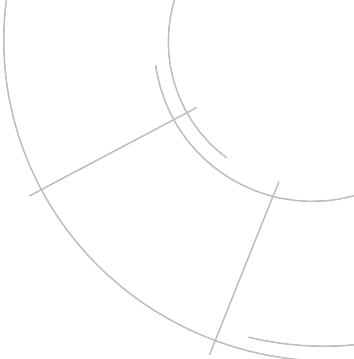
2^e forum AMESD à Maurice

Ils s'agit maintenant d'intégrer les données environnementales acquises par ces nouvelles technologies spatiales dans les circuits de décision et d'en faire de véritables outils d'aide à la gestion durable de l'environnement marin. Les acquis d'AMESD seront capitalisés dans le futur projet « Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique » (MESA), qui sera financé par l'Union européenne (37 millions d'euros) et porté par l'Union Africaine. En ce qui concerne le thème pour la région de l'océan Indien, de nouveaux services seront développés pour mieux assurer le suivi de la dégradation du littoral, de l'état de santé des récifs coralliens et des pollutions marines.

A low-angle, upward-looking photograph of several palm trees against a bright, overcast sky. The fronds of the palm trees are green and detailed, with some showing signs of wear or damage. The perspective creates a sense of height and scale.

Développement humain et Sécurité régionale

Protéger les populations et sécuriser
l'espace régional



Réduire les risques naturels, épidémiologiques, sanitaires, sécuritaires, ainsi que les impacts humains, économiques et sociaux des catastrophes, favorise le développement durable et l'intégration régionale.

Dans cette optique, la COI s'attache à valoriser la recherche et à améliorer la sécurité individuelle et collective au sein de son espace régional.

Elle le fait en menant des actions dans différents domaines :

Santé publique

Prévention et gestion des risques
naturels et des catastrophes

Sécurité régionale et lutte contre
la criminalité transnationale

Recherche-innovation

LA SANTÉ PUBLIQUE



Le Contexte

L'explosion démographique, l'urbanisation rapide, l'agriculture et l'élevage intensifs, les nouvelles pratiques alimentaires, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et le changement climatique ont mis l'Homme au contact d'un nombre considérable d'espèces animales et d'agents pathogènes, à l'origine d'une multiplication inquiétante des maladies infectieuses ces dernières années. En une génération, près de 40 maladies ont fait leur apparition (source OMS) et 75 % des maladies émergentes humaines sont d'origine animale. La mondialisation des échanges, l'expansion sans précédent des mouvements de personnes et de marchandises et l'interconnexion extrême du monde créent une multitude de conditions propices à la propagation rapide de maladies à potentiel épidémique, susceptibles d'affecter non seulement la santé publique, mais aussi l'économie, le commerce international, voire la stabilité sociale et politique des Etats.

La stratégie

Devant ces risques partagés et leur impact potentiel, la COI a décidé de se mobiliser et d'apporter une réponse régionale, notamment à travers deux projets majeurs de santé publique : le projet de surveillance épidémiologique RSIE-Réseau SEGA et le projet de lutte contre le VIH-SIDA (AIRIS), terminé fin 2011, dont une nouvelle phase est en préparation. A travers ces projets, la COI veut :

- améliorer par la prévention l'état de santé de la population ;
- offrir un accès aux soins de qualité pour tous ;
- accroître la capacité d'anticipation et de veille des risques sanitaires.

Les principales réalisations

Voir les projets RSIE - Réseau SEGA et AIRIS, pages 88 et 90.

Les perspectives d'avenir

L'objectif est à terme de créer au sein de la COI une Unité Santé, qui appréhenderait la sécurité sanitaire dans une perspective globale et transversale, en intégrant santé humaine, santé animale, santé végétale et santé des écosystèmes et de la biodiversité.



Eclairages sur : « Un monde, une seule santé »

Dr Yvette Céline Seignon-Kandissounon
Représentante de l'OMS à Madagascar/Ile de la Réunion

Le concept de « One Health », ou « Une seule santé » est né du constat que les crises sanitaires récentes ont mis en évidence la mondialisation croissante des risques sanitaires, ainsi que l'importance de l'interface homme – animal – écosystèmes dans l'émergence et l'évolution des pathogènes. Cette nouvelle approche cohérente, globale et préventive de la santé humaine a ainsi été développée pour surmonter les limites des approches conventionnelles de la lutte contre les maladies transmissibles. Elle vise à renforcer les liens entre santé humaine, santé animale et gestion de l'environnement.

Bien qu'elles soient encore timides, quelques initiatives sont en cours dans la région océan Indien, notamment le projet RSIE Réseau SEGA dont l'OMS est l'un des principaux initiateurs. Ce projet met en exergue l'importance de cette collaboration entre santé animale et gestion de l'environnement, dans la surveillance et la gestion communes des risques épidémiques menaçant la sous-région.

Reste que la sensibilisation des décideurs est insuffisante sur l'importance d'une telle approche dans la gestion des menaces sanitaires majeures. Les capacités techniques font également défaut dans les différents secteurs concernés pour bien appréhender et mettre en œuvre cette approche.



Témoignage

Dr Hanta est coordinatrice de l'association AING AIDES qui a été appuyée par le projet AIRIS de la COI. Son association est la seule à intervenir dans les programmes de réduction des risques envers les toxicomanes à Madagascar.

Créée en 1996 pour intervenir dans le développement de l'environnement et l'appui aux activités socioculturelles, l'association a très vite été sollicitée pour participer à la lutte contre le sida. Elle est aujourd'hui la seule à agir en milieu carcéral, une grande première pour le pays.

Le projet AIRIS a apporté un appui technique et financier à l'association, quand il a vu que cette dernière avait commencé un programme d'échange de seringues visant à réduire les risques de contamination des infections entre les toxicomanes. « Les formations et les échanges étaient venus à point nommé, car nous étions en plein démarrage du programme et ne savions pas trop par où commencer » explique-t-elle. Hanta raconte également que la formation en addictologie dispensée par les médecins a permis aussi d'avoir un engagement du psychiatre qui avait déjà commencé à collaborer avec l'association.

Elle conclut en assurant que l'appui du projet AIRIS a été déterminant en ce qu'il a contribué à augmenter la visibilité de l'association et même sa crédibilité au niveau national, régional voire international.



Projet de Surveillance des épidémies et gestion des alertes-RSIE-Réseau SEGA (2009-2013)



Le contexte

L'épidémie de chikungunya qui a touché en 2005 et 2006 des centaines de milliers de personnes dans la région a servi de révélateur aux pays membres de la COI. Mieux informés, ils auraient pu davantage se préparer et limiter les dommages. Les maladies infectieuses (dengue, grippe, choléra...) peuvent se propager très vite d'une île à l'autre et avoir des conséquences désastreuses sur les populations. Les risques sanitaires sont partagés. La riposte doit donc être régionale.

Les objectifs



Exercice de GPS dans le cadre de la formation FETP

Conscients de ces enjeux, les ministres de la Santé de la COI se sont engagés à mettre en réseau leurs services publics de surveillance des maladies (Réseau SEGA), développer une veille sanitaire active et renforcer leurs capacités d'action, pour détecter au plus tôt les épidémies et réduire leur impact sur les populations. Ainsi est né en 2008 le projet RSIE.

Le financement

Le projet RSIE de 5,6 millions d'euros est financé sur 4 ans par l'Agence Française de Développement.

Les pays cibles

Ce sont les Etats membres de la COI.



Les principales réalisations

- Un réseau opérationnel de surveillance des épidémies et de gestion des alertes, animé par des visioconférences hebdomadaires avec les points focaux santé, un Comité de Pilotage (COFIL) une fois par an et des rencontres interdisciplinaires de haut niveau, deux fois par an, avec une trentaine d'experts et de professionnels de la santé publique des 5 Etats (épidémiologistes, biologistes, responsables de la lutte anti vectorielle, vétérinaires...) ;
- Une veille sanitaire active, reposant sur les visioconférences, un bulletin d'informations trimestriel SEGA'ctualités, un Bulletin de Veille de l'Océan Indien (BVOI) hebdomadaire et une Revue de Presse hebdomadaire de l'Océan Indien (RPOI) sur l'actualité en santé publique vue par les médias régionaux ;
- Des capacités nationales renforcées de surveillance et de lutte contre les épidémies, avec la création d'un pool d'experts régionaux, mobilisables rapidement en cas d'épidémies, la formation sur 2 ans de 6 épidémiologistes d'intervention (démarrée en septembre 2011), 11 formations courtes délivrées à 200 personnes et des capacités d'action et de communication renforcées au niveau des services de surveillance épidémiologique.



Première session de la formation FETP

Les perspectives d'avenir



L'objectif est d'intégrer dès 2013 au sein d'un même projet des capacités régionales de surveillance et d'alerte en santé publique et en santé animale. Et d'avoir à l'horizon 2017 une Unité Régionale de Santé qui puisse fonctionner de manière pérenne au sein de la COI, en s'appuyant sur des équipes régionales d'experts.



Le contexte

Si la prévalence moyenne reste inférieure à 1 %, la région fait face à une progression préoccupante des prévalences VIH et hépatites B et C dans les groupes les plus affectés (usagers de drogues injectables, travailleurs du sexe, détenus, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes...).

Les objectifs



Démarré en 2006 et prolongé d'un an sur budget constant jusqu'à fin 2011, le projet d'Appui à l'Initiative Régionale de prévention du VIH/sida/IST dans les Etats membres de la COI (AIRIS) vise à améliorer la prévention, l'amélioration des soins et la lutte contre la discrimination envers les personnes vivant avec le virus du sida (PVVIH).

Le financement

7 millions d'euros par la BAD.

Les pays cibles

Ce sont les Etats membres de la COI.



Les principales réalisations du projet

Il a amélioré la prise en charge des patients, par un renforcement des compétences :

- Un diplôme universitaire de sidénologie a été mis en place et une centaine de médecins de la région ont été formés ;
- Plus de 100 professionnels de la santé (techniciens de laboratoires, dispensateurs, infirmiers, biologistes) ont bénéficié d'une formation technique ;
- Une formation régionale en addictologie et VIH a été dispensée.

Il a contribué à une plus grande sensibilisation des populations :

- 2 campagnes régionales de sensibilisation avec des artistes (Jeux des îles 2007 et 2011) ;
- Une stratégie médiatique mise en place avec 49 journalistes de la région formés à l'éthique et au traitement de l'information, et un guide pour médias élaboré et distribué ;
- La participation de fortes délégations régionales aux 6 colloques SIDA (de 2006 à 2011) ;
- Un appui technique et financier à 24 ONG ;
- 3 lignes vertes renforcées / mises en place aux Comores, à Madagascar et aux Seychelles ;

- Un document de plaidoyer régional « Un jour dans l'océan Indien » publié à 10 000 exemplaires et distribué dans les 5 Etats membres ;
- Un appui aux réseaux (Femmes océan Indien positives, hommes et femmes de lois, journalistes, RAVANE +, intervenants du milieu de travail) ;
- Des Comités Tripartites pour intégrer la problématique VIH en milieu du travail.

Il a aidé les pays de la COI à améliorer leurs systèmes de surveillance, en permettant :

- Un fonctionnement optimal des antennes nationales du Réseau de Surveillance des Maladies Endémiques (RSME), avec plus de 350 médecins et techniciens formés aux notions de base d'épidémiologie, de statistiques, de surveillance et de suivi-évaluation et des équipements bureautiques mis à leur disposition ;
- L'installation et l'opérationnalisation d'un logiciel de suivi des cohortes de patients (ESOPE).

Les prochaines étapes

La BAD est prête à financer à hauteur de 10 millions d'euros sur 5 ans (2012-2016) un deuxième projet Santé d'Appui à la Riposte régionale face à la propagation des Maladies Endémiques (ARME/COI) qui permettrait de renforcer et de consolider les acquis du projet AIRIS.



LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES NATURELS ET DES CATASTROPHES



Le Contexte

Malgré les efforts consentis depuis de nombreuses années, l'amélioration de la connaissance et les développements technologiques sans précédent, les conséquences des phénomènes naturels sont, partout dans le monde, de plus en plus lourdes en termes de pertes humaines et matérielles.

L'insularité, caractérisée par l'isolement, et une exposition particulière aux phénomènes naturels (cyclones, éruptions volcaniques, glissements de terrain, inondations...), fait de la prévention et de la gestion des risques naturels un enjeu majeur pour la région.

La stratégie

Lors du sommet de 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement de la COI avaient encouragé l'élaboration d'un projet de coordination entre les Etats membres, dans le domaine de la gestion des risques naturels et des catastrophes, sur la base d'un « Réseau de mutuelle assistance ». La Commission de l'Océan Indien a donc décidé d'enclencher une dynamique durable de prévention et de gestion des risques naturels et des catastrophes, conformément au cadre d'actions de Hyogo (voir encadré), et à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID). Il s'agit de protéger les populations, limiter les impacts économiques et environnementaux des catastrophes, réduire les inégalités face aux catastrophes et renforcer la résilience des pays et des sociétés de la région.

Les principales réalisations

Voir le projet Risques naturels - COI, page 94.

Les perspectives d'avenir

La COI entend concevoir et proposer des outils, élaborer des méthodes et acquérir des expériences qui seront partagés non seulement entre ses Etats membres, mais également avec l'ensemble des pays d'Afrique, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud forte.



Programme régional Risques naturels-COI (2011-2014, Projet Socle)

Le contexte

Les îles de la COI paient un lourd tribut aux catastrophes naturelles, comme le rappelle régulièrement l'actualité régionale. Madagascar est, après le Bangladesh et l'Inde, le troisième pays du monde le plus touché par les catastrophes naturelles. Alors que la compréhension des phénomènes s'est affinée et que les moyens technologiques se sont développés, le bilan des catastrophes naturelles est sans cesse plus lourd. Au-delà du changement climatique qui risque d'augmenter l'intensité et la fréquence des catastrophes naturelles, l'activité humaine, en modifiant le territoire (urbanisation rapide, constructions anarchiques...), peut découpler les effets de certains phénomènes naturels. De victime, l'Homme est aussi devenu un « générateur » majeur des risques.

Les objectifs

Le projet a pour objectifs de réduire de façon significative l'impact des catastrophes sur les sociétés et sur les économies. Il s'agit de réussir à intégrer les contraintes liées à la prévention et à la gestion des risques naturels et des catastrophes, dans les politiques de développement durable, et d'accompagner les pays de la région, notamment dans leurs politiques d'aménagement du territoire, d'éducation des populations, et d'amélioration de l'habitat et de l'hygiène. Seize actions ont été identifiées. La COI veut contribuer à améliorer la connaissance des risques et renforcer les capacités nationales et régionales en matière de veille, d'alerte et de secours (mise en place d'une plateforme d'échanges d'informations, d'un programme régional de formations, de concepts communs de gestion de crise...).

Elle entend aussi tester et développer des modes de reconstruction et de réhabilitation rapides, grâce à des ressources mobilisables en cas d'urgence (maisons d'urgence à faible coût, constitution de stocks pré-positionnés...), la mise en place et le renforcement des structures nationales de coordination, et des mécanismes de protection financière adéquats (fonds de compensation). Il s'agit aussi de mener des actions concrètes au plus près des populations afin de les placer au cœur du dispositif de prévention et de gestion des risques. Les actions proposées s'attaquent par exemple au problème du glissement de terrain de Chitrakoot à l'île Maurice, ou à l'érosion liée à la déforestation dans un bassin versant de Madagascar.

Le financement

Le programme global de 6 millions d'euros sera réalisé sur 6 ans avec la contribution de différents partenaires techniques et financiers. Dès 2012, les premières actions seront mises en place avec un financement de 2 millions d'euros de l'Agence Française de Développement.

Les pays cibles

Ce sont les 5 Etats membres de la COI.

Les principales réalisations

Le projet est en phase de démarrage. L'Unité technique Risques a été mise en place en novembre 2011 et le premier comité de pilotage a eu lieu les 2 et 3 février 2012. Les synergies entre l'ensemble des projets de la COI et des partenaires clefs (dont la PIROI) ont déjà été identifiées.



L'eau, force destructrice (St Louis, La Réunion)

LA SÉCURITÉ RÉGIONALE ET LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE



Le Contexte

Le terrorisme, les grands trafics (drogue, pierres précieuses, tourisme sexuel...) et les crimes transfrontaliers menacent la sécurité des populations et la stabilité des Etats de la COI. Ces dernières années, la criminalité organisée s'est muée, avec l'ouverture des frontières et des marchés, en un commerce transnational hautement sophistiqué, qui est souvent le fait d'organisations structurées, armées et financièrement solides. Cette criminalité transnationale mine l'autorité des Etats, favorise la corruption et constitue un obstacle au développement durable de la région.

La stratégie

Face à cette menace grandissante et à la complexité des infractions qui transcendent les frontières nationales, la réponse doit être collective et organisée à plusieurs niveaux, national, régional et international, sur la base d'une responsabilité commune et partagée. La COI a ainsi décidé d'intensifier la coopération régionale, de mutualiser les moyens humains et financiers, et de favoriser l'échange d'expertises et d'informations, pour sécuriser son espace. Il s'agit de renforcer les capacités des forces de police et de l'administration judiciaire, la sécurité des frontières et la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. La COI agit en cohérence avec les actions conduites au niveau international, en particulier le leadership des Nations Unies pour lutter contre le crime transnational. Et depuis 2009, le partenariat entre la COI et l'UNODC s'est renforcé.

Les principales réalisations

Des plateformes régionales « Sécurité » et « Justice » ont été créées respectivement en 2008 et 2009, pour intensifier les échanges en matière de sécurité publique, de police judiciaire et administrative, partager les expériences et les savoir-faire, et coordonner les actions des différents intervenants. Ces plateformes régionales regroupent, d'une part, des hauts fonctionnaires de la police et de la gendarmerie et, d'autre part, de hauts magistrats, dont le mandat est issu de la Convention sur la Sécurité régionale du 17 mars 2006. Depuis octobre 2009, les plateformes régionales Justice et Sécurité sont organisées parallèlement et mobilisées conjointement, pour harmoniser les textes et les procédures, renforcer les capacités et rendre les actions sur le terrain plus efficaces.

Les perspectives d'avenir

Ces plateformes continuent de se structurer et de s'organiser, avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC), pour communiquer les informations, élaborer des textes et des outils communs, et mettre en place des instruments de lutte contre le terrorisme et les grands délits. Elles se sont déjà réunies trois fois. La dernière réunion a été organisée en partenariat avec l'UNODC les 7 et 8 juin 2011 au siège de la COI, sur le thème central des crimes commis en mer. A l'issue de cette réunion, les membres des plateformes régionales ont validé les contours d'un futur projet régional, en priorisant les actions de coopération police/justice sur la période 2012-2015.

En attendant le financement d'un futur projet de sécurité régionale, la COI et le service de la prévention du terrorisme de l'UNODC se sont mis d'accord sur un programme d'actions pour 2012. Parmi celles-ci, une formation spécialisée en ligne sur « la coopération pénale internationale » qui sera dispensée par les experts de l'UNODC et d'INTERPOL à l'attention de 30 praticiens (6 par pays - quinze magistrats en charge des dossiers de coopération judiciaire et quinze officiers de police judiciaire). Il est question aussi d'organiser une assistance juridique pour l'élaboration de lois nationales et/ou de traités en matière d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale (sur requête des pays de la COI), ainsi que des formations bilatérales et régionales spécialisées d'agents de la justice pénale, et des programmes de formations de formateurs développés par l'UNODC en collaboration avec l'IDLO, des magistrats et/ou des officiers de police judiciaire.



Réunion des plateformes Sécurité et Justice au siège de la COI en juin 2011

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION



Le Contexte

La science et la technologie ont un rôle clef à jouer pour promouvoir le développement durable, en permettant de mieux comprendre les problèmes auxquels le monde est aujourd'hui confronté, et d'évaluer les différentes solutions possibles. L'innovation technologique doit contribuer à élaborer un nouveau modèle de croissance, basé sur une plus grande « soutenabilité » du système de production. L'espace scientifique de la région COI est aujourd'hui fragmenté, caractérisé par de fortes disparités et mal valorisé dans sa globalité. Il est donc nécessaire de le structurer et de le dynamiser pour libérer le potentiel d'innovation de la région.

La stratégie

A travers des actions de Coopération Universitaire et de Recherche, la Commission de l'Océan Indien veut créer un vivier régional de techniciens, d'experts et de chercheurs, capables d'aider les Etats membres à relever les défis du développement durable, résoudre des problèmes complexes (changement climatique, perte de la biodiversité, sécurité alimentaire, gestion des territoires...), et apporter des réponses adaptées à leurs spécificités insulaires. L'ambition est de consolider des pôles d'excellence régionaux, en mutualisant les compétences scientifiques et les moyens disponibles autour de centres universitaires et de recherche, et de thématiques prioritaires pour la région.

La construction de cet « espace de recherche océan Indien » passe par un enseignement supérieur performant, un soutien adéquat à la recherche, le partage et le transfert des connaissances, dans le respect des principes de solidarité et de subsidiarité qui fondent l'existence de la COI.

Les principales réalisations

La COI joue un rôle clef de plateforme d'échanges pour dynamiser la recherche régionale et l'ouvrir à la communauté scientifique internationale, en favorisant la mobilité, les rencontres, et en suscitant des partenariats avec des équipes de recherche et des organismes de coopération internationale :

- **Un réseau universitaire et de recherche de 320 membres.** Cette mise en réseau des chercheurs, universitaires et experts scientifiques des pays de la COI permet de stimuler et de valoriser la recherche, l'innovation et la créativité.
- **Un appui à la Conférence Régionale des institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche de l'Océan Indien (CRESUROI),** pour renforcer la coopération régionale et intensifier les échanges entre les institutions membres. Dans le même esprit, des synergies sont recherchées avec le CREM, AFRITAC et le réseau des Universités ESA-OI.

- **Un site Internet interactif** (www.reseautrecherche-coi.org). Ce site sert à la fois portail d'échanges pour informer les membres du réseau des dernières nouvelles et opportunités scientifiques (formations, publications, appels d'offre, bourses...), et portail de communication pour valoriser à l'international les actions de recherche menées dans la région.



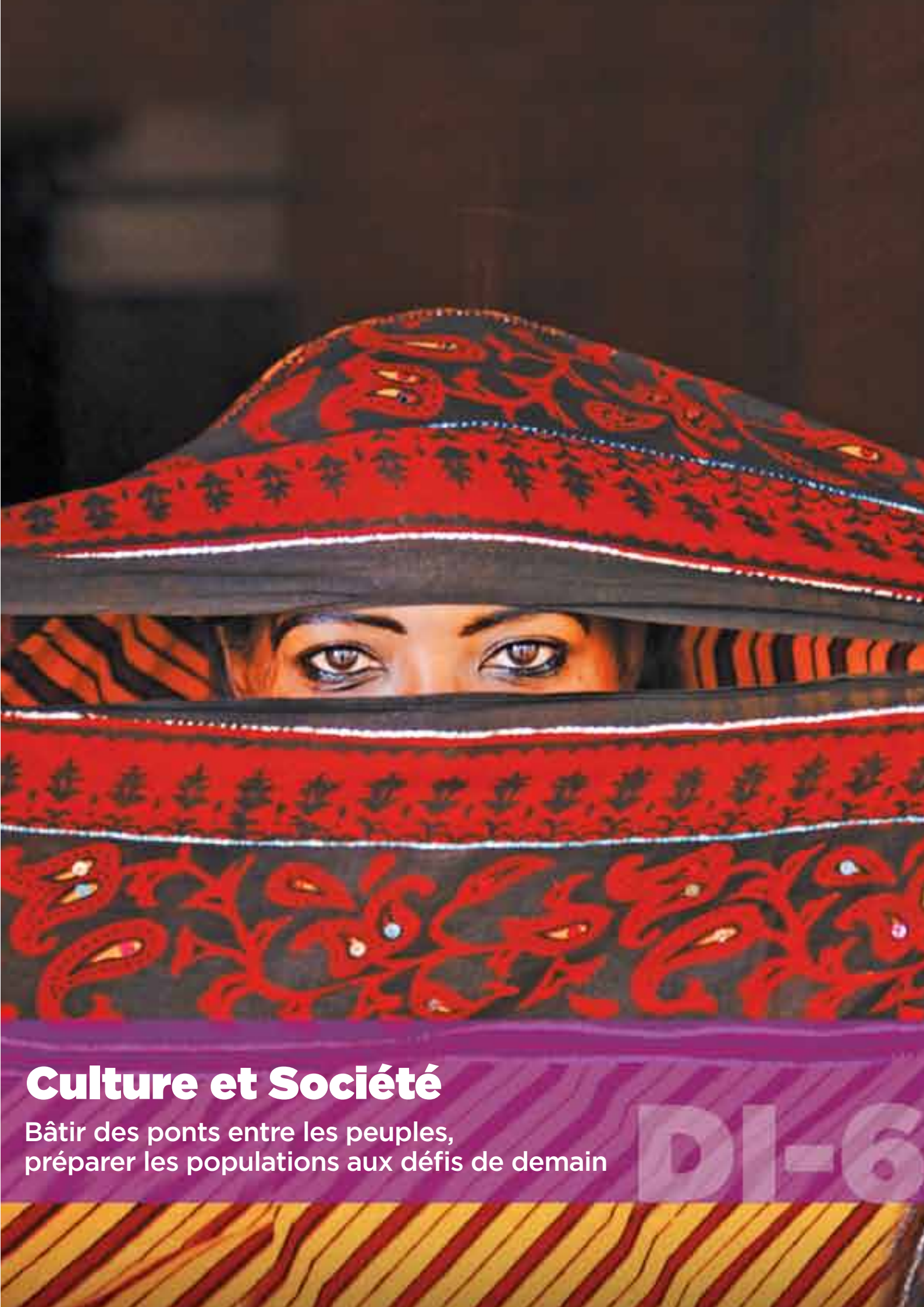
L'ambition est de consolider des pôles d'excellence régionaux, en mutualisant les compétences scientifiques et les moyens disponibles autour de centres universitaires (laboratoires, centres de recherche, facultés...) et de thématiques prioritaires pour la région, à partir d'une approche intégrée milieu, société et culture :

- Sécurité alimentaire et développement durable (dont maladies émergentes, lutte biologique, protection des végétaux, ressources halieutiques, pêche, valorisation des produits, culture industrielle et exportation, économie insulaire et intégration régionale) ;
- Environnement et territoires insulaires (dont biodiversité, observation des milieux, risques naturels, énergies renouvelables, santé publique, tourisme, économie insulaire et intégration régionale).

Les perspectives d'avenir

A terme, le futur projet « renforcement de la Recherche et de l'Innovation dans les pays de la COI » envisage de mettre en place un consortium de recherche pour orienter et harmoniser les politiques régionales de formation, de recherche et d'innovation, réduire les disparités entre les Etats et valoriser la recherche régionale. Cette structure pérenne réunira des représentants des ministères en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, des institutions de recherche et du Secrétariat Général de la COI.

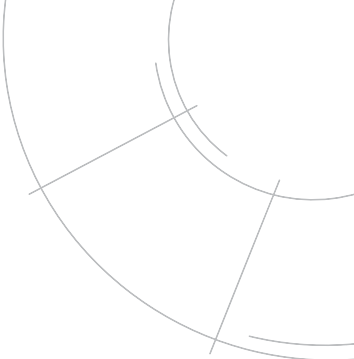
L'objectif est de créer un vivier régional de scientifiques de haut niveau, mobilisables par la COI, ses partenaires et ses différents projets. Ce pool d'experts permettra à la COI de donner davantage de pertinence à ses interventions, de faire de la recherche un moteur efficace de croissance et de créer une véritable économie de la connaissance dans la région.



Culture et Société

Bâtir des ponts entre les peuples,
préparer les populations aux défis de demain

DI-6



La COI veut créer un ciment identitaire « indianocéanique », intensifier les échanges culturels et la mise en réseau des acteurs de la société civile, pour accélérer l'intégration de ses Etats membres. Les îles de la COI partagent une histoire et un peuplement similaire, ainsi que des intérêts communs face aux mutations de leur environnement. La mobilisation des populations sur des défis majeurs communs comme le changement climatique est également un bon moyen de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de destin insulaire. En jouant davantage le rôle de plateforme d'échanges entre les différents acteurs du développement durable (notamment les femmes, les enfants et les jeunes), la COI aide les populations à se rapprocher les unes des autres, et à s'enrichir de leurs différences.

La COI intervient donc dans trois domaines :

Le genre

L'adaptation au changement climatique

La culture

LE GENRE



Le Contexte

L'égalité hommes-femmes est indissociable du développement durable. La dimension genre figure ainsi au troisième rang des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de l'ONU. Il s'agit de « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». Ce défi est de taille dans la région, où les disparités sont encore nombreuses.

La stratégie

La COI veut contribuer à améliorer la condition féminine, favoriser la parité et mettre en réseau les femmes de la région, pour en faire des vecteurs essentiels du changement. Les femmes de l'océan Indien doivent devenir des actrices majeures du développement durable.

C'est dans cette optique qu'elle a élaboré une politique et une stratégie régionales genre pour la période 2009 - 2013, avec l'appui financier du Système des Nations Unies, qui ont été adoptées par les Etats membres de la COI lors du 25^e Conseil des ministres. La stratégie s'articule autour de 4 axes d'intervention :

- 1 - La lutte contre la violence faite aux femmes ;
- 2 - L'amélioration de la participation des femmes dans les instances décisionnelles ;
- 3 - Le renforcement du poids économique des femmes, à travers la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- 4 - L'autonomisation et une plus grande responsabilisation des femmes dans les politiques de développement durable, concernant notamment la sécurité alimentaire et le changement climatique.

Cette stratégie passe par la concrétisation des engagements internationaux pris par les Etats membres, la consolidation des avancées dans les différents pays et la transformation des préoccupations communes sur la problématique genre en un programme de coopération régionale.

Les principales réalisations

Depuis 2009, la COI a enregistré des avancées notables dans la mise en œuvre des trois premiers axes d'intervention de la stratégie régionale genre, grâce au soutien financier du Système des Nations Unies et du Conseil Général de la Réunion :

- lancement en mars 2011 d'une plateforme régionale des femmes en politique dans l'Océan Indien (FPOI) ;
- lancement en juillet 2011 d'une plateforme régionale de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants ;
- formalisation en cours d'un accord de partenariat avec l'Association mondiale des femmes Chefs d'Entreprises (FCEM) pour dynamiser le réseau régional des femmes entrepreneurs « Entreprendre au Féminin Océan Indien » (EFOI), créé en 2007, améliorer sa visibilité au niveau international et ainsi consolider la position des femmes chefs d'entreprises dans la région.

En décembre 2011, elle a par ailleurs organisé un premier atelier régional sur les femmes et le développement durable, à l'issue duquel il a été décidé de créer une plateforme nationale dans chaque pays membre, ainsi qu'une plateforme régionale dotée d'un secrétariat permanent. Cette plateforme régionale servira à développer des synergies entre les pays de l'océan Indien, échanger les expériences et les bonnes pratiques, concevoir un plan d'action régional, coordonner les activités des plateformes nationales, mobiliser des ressources techniques et financières et renforcer le plaidoyer politique au niveau régional pour associer davantage les femmes dans les politiques de développement durable, et plus particulièrement dans l'adaptation au changement climatique.

Les perspectives d'avenir

Si la COI a pu apporter une réelle valeur ajoutée à la promotion du genre au niveau régional, grâce aux appuis financiers du Système des Nations Unies (financement de la campagne régionale du SG-NU par l'UN WOMEN, financement de l'axe 2 par le Bureau régional du PNUD...), de l'AFD (pour l'étude de faisabilité), de la BAD (appui à l'entrepreneuriat féminin), et du Conseil Général de la Réunion (convention de financement pour soutenir la plateforme des femmes en politique), il lui faut maintenant nouer de nouveaux partenariats et intensifier la mobilisation des ressources nécessaires pour donner une impulsion décisive à la mise en œuvre des 4 axes

d'intervention de la stratégie régionale genre. La COI compte ainsi rendre très vite plus opérationnelles les plateformes mises en place, en appuyant notamment la création et les activités des plateformes locales dans les pays de la COI, et en mettant en place des programmes régionaux. La COI entend se doter à très court terme d'une Unité Genre, à l'instar des autres grandes organisations régionales, pour pouvoir offrir des expertises aux pays de la région sur les quatre axes de la stratégie genre. Un rapprochement est en cours avec le COMESA, en vue d'une future collaboration dans le domaine du genre et du changement climatique, et une lettre d'intention a été signée en 2010 avec le UNFPA.



Sylvia Pagès, nouvelle présidente de la plateforme régionale des Femmes Entrepreneurs de l'Océan Indien (EFOI).



Témoignage

Grâce au réseau « Entreprendre au Féminin Océan Indien » (EFOI), créé en 2007 avec l'appui de la COI, Brigitte Calotte a donné une nouvelle dimension à son élevage de canard, désormais en plein essor.

L'histoire commence en 1999 quand Brigitte décide de commencer un petit élevage de canard pour pouvoir financer les études de ses enfants. En 2007, la coordinatrice du projet Elevage au sein du projet EFOI est venue sur le terrain pour faire rentrer des femmes micro-entrepreneurs dans le réseau. Brigitte se souvient : « Comme j'avais de l'expérience dans l'élevage, j'ai mis en place une nouvelle unité à Dubreuil. » Brigitte a depuis reçu une formation à la direction d'une entreprise et aujourd'hui une trentaine de femmes travaillent dans les différentes unités de son élevage.

« C'est grâce à l'appui du réseau EFOI qu'on a pu progresser, bénéficier de formations, d'aides financières, de contacts, partager nos expériences... ». L'élevage de canard a changé car « au départ, les canards étaient engraisés, abattus au bout de deux mois et vendus au sein du réseau, puis avec la crise, on a décidé de faire de la reproduction. Une partie des œufs est vendue au sein du réseau et l'autre partie est mise dans les incubateurs pour avoir d'autres canards. »

Au menu des mois à venir, l'amélioration de la partie incubation et une rencontre avec les éleveuses de Madagascar, très réputées pour leurs magrets et leurs foies gras. Si Brigitte a encore beaucoup à apprendre et à enseigner également à d'autres femmes, son parcours est d'ores et déjà une belle réussite !





L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



© F. Maingard / COI, Acclimate 2011

Le Contexte

Du fait de leur caractère insulaire, les Etats membres de la COI partagent à des degrés divers, compte tenu de leur hétérogénéité, une vulnérabilité particulière aux impacts du changement climatique. Cette vulnérabilité est due à des raisons aussi bien physiques (forte exposition aux catastrophes naturelles, écosystèmes fragiles, espaces restreints...), que politiques et socioéconomiques (concentration de la production économique, de la population et des infrastructures sur le littoral, économies peu diversifiées, urbanisation rapide, faiblesse des capacités institutionnelles, économiques, scientifiques et technologiques, forte dépendance des populations aux ressources naturelles...). Les populations des îles de la COI vont être confrontées dans un avenir plus ou moins proche à des phénomènes extrêmes plus intenses (cyclones, inondations, sécheresses...), à une salinisation des terres et des réserves d'eau douce, déjà limitées, à une propagation plus rapide des maladies infectieuses (paludisme, chikungunya, dengue...), à une accélération de l'érosion des terres agricoles sur les côtes et dans les bassins versants, aux glissements de terrains, au blanchissement des coraux. Chacune de ces conséquences risque d'avoir des répercussions importantes sur des secteurs économiques clefs comme l'agriculture, la pêche, le tourisme. Et leur impact sur la biodiversité, déjà mise à mal par d'autres pressions d'origine anthropique comme la pollution, la destruction des habitats naturels et la surexploitation des ressources naturelles, pourrait être considérable. L'adaptation au changement climatique est donc pour les îles de la COI une priorité absolue, nécessitant la mise en place d'actions appropriées et un soutien important de la part de la communauté internationale.

La stratégie

Si la problématique transversale de la lutte contre le changement climatique a été intégrée progressivement aux actions, projets et programmes de la COI depuis une quinzaine d'année, la mobilisation est montée en puissance depuis 2008, faisant écho à la prise de conscience mondiale sur la gravité du phénomène et la vulnérabilité climatique particulière des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID).

A partir de la déclaration faite en 2008 par ses Etats membres sur le changement climatique et la perte de la biodiversité, la COI a structuré sa mobilisation autour d'un certain nombre

de projets, d'actions, et d'études. Un premier projet « généraliste » d'adaptation a démarré fin 2008 (projet Acclimate), suivi en 2010 par le projet d'adaptation de la petite agriculture au changement climatique (projet IRACC). Et plusieurs autres projets intègrent une dimension d'adaptation au changement climatique. Ainsi, la COI entend apporter une réponse efficace, coordonnée, cohérente et équilibrée, grâce à la complémentarité de ses programmes, afin de bâtir des sociétés plus résilientes.

Les principales réalisations

Voir le projet Acclimate, page 108.

Les perspectives d'avenir

Il s'agit maintenant d'élaborer un Plan d'Action Régional d'Adaptation (PARA), avec des actions à forte valeur ajoutée : la COI veut favoriser un plus grand partage des savoirs, des expériences, et des bonnes pratiques (portail Internet, Observatoire régional sur le changement climatique), renforcer les capacités d'adaptation, et contribuer à la construction d'un

positionnement régional, qui lui permettra de dépasser l'hétérogénéité de ses Etats membres, pour faire du lobbying et obtenir des financements appropriés. Elle entend aussi poursuivre au-delà de 2012 (année de clôture du projet Acclimate) son action de soutien aux efforts engagés par les Etats membres dans la lutte contre le changement climatique.



© A.M Randriatsoa / COI, Acclimate 2011

Lac Ihotry, Madagascar

Projet régional d'adaptation au changement climatique – Acclimate – (2008-2012)



Le contexte

Situées en première ligne face au changement climatique, les îles de la COI doivent rapidement s'adapter. Mais pour le faire avec efficacité, elles doivent mieux cerner les risques auxquels elles sont exposées.

Les objectifs



© M. Gray / COI, Acclimate 2011

Des forêts de mangroves contre l'érosion côtière

Il s'agit d'améliorer la compréhension des évolutions climatiques régionales et d'identifier les vulnérabilités aux impacts du changement climatique, afin d'élaborer une stratégie régionale d'adaptation qui permettra de réduire ces vulnérabilités et de renforcer la résilience des pays de la COI.

Le financement

Ce projet de 3,645 millions d'euros est cofinancé jusqu'à la fin de 2012 par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, l'Agence Française de Développement et la Région Réunion.

Les pays cibles

Ce sont les 5 Etats membres de la COI.



Les principales réalisations

Des clefs de compréhension et d'analyse

A partir d'une série d'analyses et d'études, le projet Acclimate permet à la COI d'identifier les défis et les enjeux majeurs de l'adaptation au changement climatique dans la région, et de mieux défendre les intérêts insulaires de ses Etats membres sur la scène internationale. Les tendances climatiques régionales des 40 dernières années ont été identifiées et - partant - les vulnérabilités par secteur (eau, agriculture, infrastructures, biodiversité, etc.), dans chaque pays et à l'échelle de la région. D'autres études complémentaires ont consisté à inventorier les systèmes d'alerte nationaux aux catastrophes naturelles, à évaluer la faisabilité d'une base de données météo régionale, d'un projet régional de recherche sur le climat et de l'élaboration d'un modèle climatique spécifique.

Des actions d'information, de communication et de sensibilisation

Le site Internet, créé en 2010, puis rénové en portail régional en septembre 2011, permet de valoriser et d'informer sur les actions du projet, mais aussi d'initier une dynamique de réseau, en créant une plateforme régionale d'information et de partage des connaissances dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. Début 2011, un concours régional « 100 photos pour l'adaptation au changement climatique » a été organisé pour sensibiliser les populations à l'urgence d'une mobilisation. Les 32 photos primées (sur plus de 500, reçues en un mois) font l'objet d'une expo-photos itinérante dans les îles de la COI. Enfin Acclimate anime/organise avec divers partenaires des séminaires de sensibilisation et soutient financièrement des actions de formation.

Les perspectives d'avenir



La pluie se fait rare et les terres sont moins fertiles

S'appuyant sur les études réalisées, une ébauche de stratégie régionale d'adaptation a été remise à la COI en décembre 2011. Elle permettra de structurer le positionnement de la COI, tout en renforçant la dynamique de l'intégration régionale. Dans le même esprit de renforcement des capacités d'adaptation et de mise en synergie des compétences régionales, Acclimate propose de développer les moyens des météorologies nationales, de créer un observatoire régional sur le changement climatique, de soutenir collectivement et individuellement les pays lors des négociations sur le changement climatique et de favoriser l'émergence d'experts régionaux sur le climat, via un soutien à la formation.

LA CULTURE



Le Contexte

Une identité régionale forte est le socle sur lequel la COI pourra construire le développement durable et l'intégration de ses Etats membres. Les îles de l'océan Indien ont un peuplement partagé, et une culture commune. Il importe donc de faire vivre le sentiment d'appartenance à un même espace régional et de défendre les valeurs communes de l'indianocéanité.

La stratégie

Bâtir des ponts, construire des passerelles entre les pays, les cultures, les religions... La COI entend créer un ciment identitaire « indianocéanique », par l'intensification des échanges culturels et la mise en réseau des différents acteurs de la société.

Deux experts internationaux, basés à Dar es Salaam (UNESCO) et à La Réunion (Université de la Réunion) dirigent ce processus consultatif et participatif, appuyés par des consultants nationaux issus des 5 pays membres, recrutés par l'UNESCO en concertation avec le Secrétariat Général de la COI.

Les principales réalisations

Si la coopération culturelle se résume encore essentiellement au soutien des actions de coopération audiovisuelle à travers l'ARTOI, et du magazine ILE-OI, grâce aux ressources financières allouées par la coopération française, elle devrait connaître un nouvel élan dans les mois à venir, avec l'élaboration d'une politique et d'une stratégie régionales culturelles, grâce à l'appui de l'UNESCO.

Les perspectives d'avenir

La stratégie régionale culturelle, une fois validée, devra être suivie d'actions. Il s'agira de mobiliser les fonds nécessaires auprès des partenaires pour donner corps aux ambitions culturelles de la COI.



LES PARTENAIRES DE LA COI

113

La COI vue par ses partenaires

120

Les partenariats





M. Callixte d'Offay et M. Jacques Diouf, ancien directeur général de la FAO

LA COI VUE PAR SES PARTENAIRES

Aujourd'hui, la COI gère un portefeuille de 10 projets de coopération et de développement. Et les fonds mobilisés en 2011 représentent plus de 12 millions d'euros (financements de projets, appuis logistiques au Secrétariat Général), sur un montant total de programmes pluriannuels de près de 83 M €.

L'Union européenne (UE) est aujourd'hui le principal partenaire au développement de la COI représentant environ les 2/3 du soutien financier total de la COI. C'est un partenariat qui dure depuis plus de 25 ans. Les fonds européens de développement (FED) successifs ont financé des projets, principalement dans les secteurs de l'environnement et des ressources naturelles.



Le regard de l'Union européenne sur la COI



M. Alessandro Mariani, Chef de Délégation de l'Union européenne en République de Maurice, pour l'Union des Comores et la République des Seychelles, parle de l'évolution de la coopération de l'Union européenne avec la COI.

Au cours des dernières années, l'UE a étoffé son assistance à la COI : aujourd'hui, six programmes sont mis en œuvre (SmartFish, ISLANDS, AFRITAC, Surveillance des pêches, Anti-piraterie/Sécurité maritime et Programme d'appui à l'Intégration régionale).

Les champs d'intervention et les régions couvertes par ces programmes sont plus larges que dans le passé, car nous avons évolué au fil des années vers une programmation commune à la région Afrique Orientale et Australe-Océan indien (AfOA-OI). Par exemple, le programme en cours, SmartFish mis en œuvre par la COI couvre 19 pays et concerne aussi bien les problématiques de sécurité alimentaire que de gouvernance du secteur ou de surveillance de la pêche illégale. L'UE a également su adapter son appui aux nouveaux défis de la région tels que la piraterie maritime. Le premier projet régional pour lutter contre la piraterie, financé à hauteur de 2 millions d'euros, démarre en même temps que la mise en place de la nouvelle cellule anti-piraterie de la COI et sera suivi par un programme plus important d'au moins 25 millions d'euros. Le projet vise à soutenir la région AfOA-OI dans la mise en

œuvre de sa stratégie régionale et de son plan d'action contre la piraterie et pour la sécurité maritime adoptés en octobre 2010.

Bien que la France ne soit pas bénéficiaire du FED, contrairement aux autres Etats membres de la COI, notre coopération a aussi évolué ces dernières années de manière à mieux prendre en compte les complémentarités entre les différents financements européens reçus par les uns et les autres (le FEDER pour La Réunion et le FED pour les autres Etats membres de la COI) et nous avons bien progressé en matière.

Nous croyons en l'intégration régionale en tant que mécanisme clef du développement durable. Parmi les futures interventions en préparation, la COI et l'UE vont continuer à lutter ensemble contre la piraterie et pour une meilleure sécurité maritime en général et œuvrer en faveur du développement durable économique, social et environnemental de la région. Nous avons en préparation de nouveaux projets en matière d'énergies renouvelables et de biodiversité. La sécurité alimentaire de la région est également une priorité de la COI qui pourrait aboutir à un nouveau programme de coopération.

Quelle place l'Union européenne accorde-t-elle à la spécificité insulaire de la COI dans sa politique d'aide au développement de la région AfoA-OI ?

L'UE reconnaît les difficultés qui sont propres aux Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), du fait de leur petite taille, de leur éloignement, de leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, de l'insuffisance de leurs ressources et de leur exposition aux changements climatiques. Nous tenons compte de ces spécificités dans nos stratégies de coopération régionales et nationales.

Le programme ISLANDS vise à accélérer dans la région la mise en œuvre de la stratégie de Maurice pour les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), soutenir leur développement durable et renforcer leur intégration régionale. Ce programme va également aider les pays bénéficiaires à préparer la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable de Rio+20.

Par ailleurs, les PEID, avec les Pays moins avancés, ont été identifiés comme le groupe bénéficiaire prioritaire dans notre appui « Global Climate Change Alliance » pour la coopération sur le changement climatique. A travers cet instrument, l'UE soutient entre autres l'élaboration et l'application des stratégies nationales d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation de Maurice, des Seychelles et peut-être prochainement des Comores.

De même, reconnaissant que la dépendance énergétique est une cause de vulnérabilité économique, nous intervenons de plusieurs manières pour aider les PEID à développer et utiliser des énergies alternatives et renouvelables. Nous sommes également conscients que les PEID de la COI sont fortement tributaires de leurs ressources côtières et marines et nous avons aidé la région dans le cadre du projet PROGECO, mis en œuvre par la COI, à accélérer la mise en œuvre des stratégies de gestion intégrée des zones côtières.

Nous l'aidons également à développer son secteur de la pêche et à lutter contre la pêche illégale et contre la piraterie qui menacent les ressources et les populations des îles de la région. Nous intervenons aussi, à travers notre coopération bilatérale, dans le secteur de la gestion des déchets ou de l'eau et nous avons également des projets en préparation dans le secteur de la biodiversité, pour aider notamment les PEID à faire face aux menaces des espèces exotiques envahissantes.

Notre partenariat avec la COI est à la fois historique, évolutif et adapté aux spécificités des îles de la COI. Je suis convaincu qu'il continuera de s'approfondir et ce dans l'intérêt de toute la région.

M. Alessandro Mariani,

Chef de Délégation de l'Union européenne en République de Maurice, pour l'Union des Comores et la République des Seychelles

Le regard de la France sur la COI

Monsieur Philippe Leyssene, vous êtes ambassadeur de France délégué à la Coopération Régionale dans la zone océan Indien, nous connaissons votre investissement personnel dans les problématiques régionales. Depuis quelques années, l'appui de la France à la COI est monté en puissance. Quel est selon vous sa valeur ajoutée ?



Dans un monde de plus en plus globalisé, où la mondialisation pèse sur nos choix, la coopération régionale nous offre une perspective structurante de développement et une boîte à outils dans laquelle chacun des acteurs peut puiser. L'action de la COI

s'inscrit avec pertinence dans cette approche régionale du développement.

Je voudrais d'abord rappeler l'engagement de la France, et plus particulièrement celui de l'île de la Réunion dans cette coopération régionale, vecteur structurant de l'insertion de l'île dans son environnement régional. Il existe bien une France de l'océan Indien qui souhaite travailler avec ses voisins immédiats et développer un partenariat naturel comme pourrait le faire des Etats qui ont un passé commun, un présent qu'ils partagent et des défis identiques auxquels ils sont confrontés. Dans ce contexte, la COI est la meilleure réponse qui soit.

Elle est le ciment qui nous lie et le moyen de prendre en compte des enjeux communs. Ainsi les questions environnementales et du développement durable, celles de la pêche et de la gestion de la mer, celle de la piraterie participent de l'émergence d'une vision collective au service de chacun. De même, le travail récent dans le domaine de l'insertion économique et l'émergence d'un espace économique régional d'échanges dans la zone constituent une avancée significative.

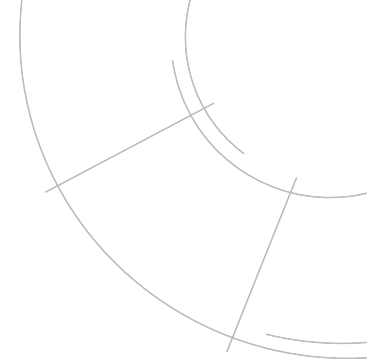
Je ne ferai pas ici la liste des dossiers dont la COI s'est occupée ces dernières années,

mais il est clair que son portefeuille s'est considérablement élargi à des domaines très divers correspondant aux préoccupations émergentes des Etats membres. La réactivité de la COI face au risque requins évoquée lors du dernier Conseil des ministres du 6 octobre illustre cette ouverture.

La valeur ajoutée de la COI est évidente. C'est d'abord celle qu'offre une organisation de proximité, à taille humaine, tournée vers les préoccupations des économies insulaires. Ce qui en fait en même temps une organisation unique.

La COI permet aussi de bâtir un discours politique, de le porter dans les instances internationales et européennes et de faire émerger, au niveau de la zone océan Indien, un concept de « biens publics régionaux » qui n'est pas seulement la déclinaison géographique de biens publics mondiaux mais l'affirmation d'une volonté politique de valoriser une identité géographique pour les générations de demain.

Cette situation n'aurait pas été possible sans une évolution du Secrétariat général de la COI pour prendre en compte les attentes des Etats membres. Sous l'impulsion de l'Ambassadeur Callixte d'Offay, la COI a gagné en compétence, en légitimité et en crédibilité pour faire de cette organisation régionale un acteur incontournable et reconnu sur la scène régionale et même internationale. Je voudrais ici rappeler la récente décision de l'Union Africaine de répondre favorablement à la démarche de la Présidence Seychelloise d'accorder le statut d'observateur à la COI auprès de l'UA.



Quels sont les enjeux auxquels fait face la COI en tant qu'organisation régionale ?

Pour consolider ses atouts indéniables, la COI doit poursuivre sa dynamique évolutive. Une impulsion politique nouvelle doit d'abord être donnée à l'organisation. Elle a été conçue il y a 27 ans sous la forme d'une Commission réunissant les autorités politiques des Etats membres pour évoquer des sujets d'intérêts communs. Puis, elle est devenue progressivement une organisation régionale capable de faire émerger une vision régionale commune, dont l'expression « Communauté de l'Océan Indien » rend bien compte. D'ailleurs, la proposition faite lors de la visite du Premier ministre de Maurice à la Réunion, Monsieur Ramgoolam en janvier 2011 avec Madame Penchard, ministre français chargée de l'Outre-mer, de faire évoluer de manière symbolique le nom de la COI de « Commission » en « Communauté » pourrait faire, avec d'autres évolutions, partie des pistes à retenir.

Au niveau du Secrétariat Général, le travail de consolidation administrative doit être poursuivi. La pierre angulaire restera bien évidemment l'obtention par la COI de l'agrément communautaire qui

lui permettra de gérer avec ses propres procédures les fonds européens. Je crois aussi que l'idée d'un Secrétaire Général adjoint pour coordonner et améliorer la qualité des services et assurer le suivi des activités sectorielles est très pertinente. Elle permettrait au Secrétaire Général de la COI d'assumer davantage un rôle de représentation de l'organisation et de porter un discours politique sur la scène régionale et internationale. Les enjeux sont donc doubles : celui d'une nouvelle impulsion politique et celui d'une consolidation administrative indispensable pour répondre aux attentes et aux enjeux de demain.

Le travail de la COI est remarquable et doit être accompagné sans relâche. Vous pouvez compter sur la poursuite de mon engagement, comme sur ma vigilance, attentive et exigeante, afin que nous progressions ensemble pour bâtir une région dans laquelle nos enfants vivront mieux.

M. Philippe Leyssene

Ambassadeur de France délégué à la Coopération
Régionale dans la zone océan Indien

Le regard de la Banque Africaine de Développement sur la COI

M. Ojukwu Chui Chinedum, directeur régional de la Banque Africaine de Développement, nous explique la montée en puissance du partenariat entre la BAD et la COI?



Les pays de la Commission de l'Océan Indien sont une priorité pour la Banque africaine de développement (BAD), pris individuellement et collectivement à travers l'organisation. Il s'agit de les intégrer au sein de blocs régionaux plus importants comme le COMESA et la SADC.

Cette stratégie définie par le Programme d'appui à l'intégration régionale (RISP) nous donne un cadre d'intervention dans les différentes sous-régions du continent.

Les RISPs des régions de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe prennent en compte les défis spécifiques à relever par les pays de la COI, du fait de leur position géographique, de leur isolement, de la petite taille de leurs marchés intérieurs et de leur grande vulnérabilité environnementale. La BAD a conscience que cela ne pourra se faire qu'à travers une coopération renforcée avec la COI, tenant compte des orientations stratégiques des deux organisations et de leurs avantages comparatifs.

La BAD a financé une étude multisectorielle pour dessiner les contours d'une future stratégie de coopération renforcée avec la COI. Quelles sont les attentes de la BAD et les champs prioritaires de coopération envisagés ?

La BAD est consciente qu'en dépit de la volonté politique et de la sensibilisation des Etats membres, la coopération

économique régionale de la COI est entravée par plusieurs facteurs, parmi lesquels l'absence d'une stratégie régionale identifiant les activités clefs à réaliser (avec des feuilles de routes et des moyens financiers et humains appropriés) et des capacités institutionnelles limitées pour mettre en œuvre les initiatives régionales.

Bien que l'étude ne soit pas encore finalisée, les champs prioritaires de coopération identifiés sont le soutien au développement d'infrastructures régionales adaptées aux spécificités insulaires, au renforcement des capacités institutionnelles de la COI, et à la prise en compte de problématiques transversales comme l'environnement, la santé et l'éducation.

Il est important d'avoir un programme régional ambitieux, de développement des infrastructures pour valoriser le formidable potentiel économique de la région, actuellement sous-exploité du fait notamment du manque de connectivité entre les îles (transports maritimes et aériens, technologies de l'information et de la communication). L'autre champ de coopération prioritaire sera le renforcement des capacités de la COI, pour l'aider entre autres à améliorer la planification stratégique, le suivi-évaluation, la mobilisation des ressources et la prise en compte des questions liées au commerce. Il s'agira également de renforcer les capacités des Etats membres à préparer, mettre en œuvre et faire le suivi des initiatives régionales.

M. Ojukwu Chui Chinedum

Directeur régional de la Banque Africaine de Développement,

Le regard de la Francophonie sur la COI

S.E M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie nous parle des défis régionaux et des intérêts communs entre les deux organisations.



Au-delà du partage d'une langue commune, le français et les valeurs que celui-ci véhicule, à savoir la démocratie, le respect des droits de l'Homme, la tolérance, la diversité culturelle, le rayonnement de la Francophonie s'inscrivent aussi dans la fraternité et la solidarité. Ces défis de la Francophonie sont aussi ceux de la Commission de l'Océan Indien (COI), dont tous les membres (France, Réunion, Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles) appartiennent, à titre égal, à la Francophonie. Ainsi, est-il naturel que nos deux Organisations se soient résolument engagées dans un partenariat à multiples détentés, pour relever, ensemble ces défis communs.

La mise en œuvre réussie du partenariat entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la COI, revigoré par la signature le 25 mars 2011 d'une Convention de mise en œuvre du protocole d'accord liant les deux Organisations depuis le 3 décembre 1999, s'inscrit pleinement dans ce contexte.

Ainsi, la mise en œuvre dans l'espace de la COI de la Déclaration de Bamako, le texte de référence de la Francophonie en matière de paix, de démocratie et des droits de l'Homme, contribue à y ancrer

une ambition commune. La coopération politique et diplomatique entre l'OIF et la COI, fondée sur les valeurs de la solidarité militante, confère un rayonnement significatif à nos valeurs. Les retombées des récentes missions conjointes d'observation électorales (Comores, Seychelles), ou celles de la pratique d'une consultation périodique et régulière dans le suivi de la crise malgache, en constituent autant d'illustrations appréciées dans la région, mais aussi par l'ensemble des partenaires internationaux.

Les sociétés de l'océan Indien sont pour la Francophonie une référence et une source d'inspiration parce qu'elles sont multiethniques pluriculturelles et plurilingues. Cette richesse donne aux actions et aux projets de la COI une dimension particulière qui nous incite fortement à œuvrer étroitement ensemble.

Aussi nous devons aller plus loin encore dans la réalisation et le développement de notre partenariat. Il conviendrait alors de rechercher toujours plus d'efficacité et de cohérence, en encourageant les synergies et les économies d'échelle pour adapter nos programmes communs aux besoins réels des populations, en évitant la dispersion et l'accumulation des projets. Qu'il s'agisse de programmes en faveur de l'éducation, de la diversité culturelle et linguistique, du développement durable, des actions en faveur de la paix et de la consolidation de l'Etat de droit démocratique, le maître mot sera toujours de tirer parti de nos singularités réciproques. Portées par cette dynamique, la Francophonie et la Commission de l'Océan Indien peuvent et doivent envisager l'avenir de leur partenariat avec confiance et ambition.

S.E M. Abdou Diouf
Secrétaire général de la Francophonie

LES PARTENARIATS

La COI bénéficie toujours d'un partenariat privilégié avec l'UE et la France (MAEE, AFD...), mais elle a par ailleurs renforcé et enrichi des partenariats clés avec la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Système des Nations Unies, la Banque Mondiale.

Un partenariat historique et privilégié avec l'Union Européenne



L'Union européenne reste le principal bailleur de fonds des projets mis en œuvre par la COI. Les financements de l'Union européenne représentent près de 68% du total des financements portés ou gérés par la COI, en intégrant une zone élargie de bénéficiaires.

La COI, la région AfOA-Oi et le CIRC

Dans la logique de l'Accord de Cotonou qui encourage les regroupements régionaux d'Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), la COI fait partie de l'ensemble régional AfOA-Oi - Afrique orientale et australe - Océan Indien, composé de 4 organisations régionales (COI, COMESA, EAC, IGAD). Au titre du 10^e Fonds européen de développement - FED - (2008-2013), le groupe AFOA-Oi bénéficie d'une enveloppe de crédits de 645 millions d'euros, dont la programmation est arrêtée

par le Comité Interrégional de coordination (CIRC). Composé de représentants de ces quatre organisations régionales, de la SADC et de l'UE (le Secrétariat de l'ACP et la Commission de l'Union Africaine étant observateurs), le CIRC est chargé de préparer, mettre en œuvre et suivre les programmes de l'aide communautaire dans la région, afin d'écarter le risque de duplication des projets, dû aux multiples appartenances régionales des pays.

Trois secteurs concentrent plus de 85 % des financements du 10^e Fonds Européen de Développement (FED) pour la période 2008-2013 (645 M €) : le commerce et l'intégration régionale, les infrastructures et les ressources naturelles.

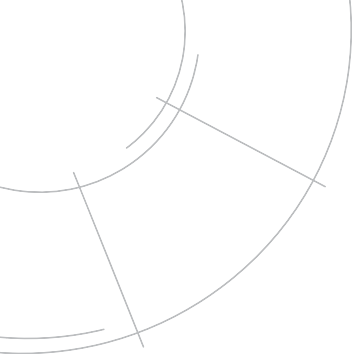
A l'instar du précédent Programme Indicatif Régional financé par le 9^e FED à hauteur de 288 M €, la COI joue de nouveau le rôle de « chef de file » pour les projets axés sur les problématiques insulaires et le développement durable des ressources naturelles.

Ainsi, elle a aujourd'hui la responsabilité de quatre projets majeurs qui sont et seront mis en œuvre dans toute la région AfOA-OI,

avec l'appui du 10^e FED : les projets pêche (21 M €), ISLANDS (10 M €), et bientôt les projets biodiversité et énergie. Par ailleurs, le Programme d'appui à l'intégration régionale 2 (PAIR 2) piloté par le COMESA et financé à hauteur de 50 M €, a aussi une composante COI de 5 M € gérée par l'organisation, avec une programmation annuelle 2011 de 1,8 million d'euros. Enfin, la COI bénéficie aussi du Programme d'appui au CIRC (Comité Interrégional de Coordination) à hauteur de 880 000 € sur un budget total de 11,5 M €. Ce budget servira à mobiliser des expertises à court terme dans plusieurs domaines et à appuyer l'Officier de liaison du CIRC.

La COI et les APE

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, l'Union européenne négocie des Accords de Partenariat Economique (APE) avec les pays ACP répartis en groupes régionaux, pour accélérer leur développement économique et leur intégration dans l'économie mondiale, en conformité avec les règles de l'OMC. La COI fait partie du secrétariat du groupe Afrique Orientale et Australe - Océan Indien (AfOA-OI), au même titre que trois autres organisations sous-régionales, le COMESA (Marché commun des Etats d'Afrique de l'Est et de l'Ouest), l'IGAD (Autorité de Développement Intergouvernementale) et la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC). L'AfOA-OI regroupe 12 pays d'Afrique continentale et les 4 pays ACP de la COI (Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles-Groupe CMMS). La configuration du groupe AfOA-OI a changé avec la décision de l'EAC de négocier un APE séparément. L'Union européenne a signé en août 2009 un APE intérimaire avec 4 pays de l'AfOA-OI, en attendant de conclure un accord complet. Et lors des négociations avec l'Union européenne, le groupe CMMS (Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles) a compris l'intérêt qu'il y avait à développer des positions communes et cohérentes sur les questions se rapportant à la pêche et à l'accès au marché. Il s'agit maintenant de développer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord intérimaire au niveau régional et de défendre une position commune auprès de l'AfOA-OI.



Le statut spécifique de la Réunion

La Réunion étant une région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne, elle n'est pas éligible au FED et finance donc directement sa participation aux projets de la COI. En effet, elle participe à tous les projets de la COI grâce aux crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) qui vise à renforcer l'intégration de cette région dans son environnement régional. Des modalités sont actuellement à l'étude pour mieux articuler les deux Fonds.

Le programme Opérationnel de Coopération Territoriale (POCT)

Prenant le relais du programme INTERREG III B océan Indien et cofinancé par le FEDER, l'Etat, la Région et le conseil général, le POCT permet de mener des projets de coopération régionales et de financer la participation de la Réunion à des programmes de coopération régionale mis en œuvre par la COI (Programme régional de protection des végétaux, Programme régional d'adaptation au changement climatique). Le POCT permet aussi d'affecter deux Volontaires du Progrès réunionnais auprès du Secrétariat Général de la COI : le premier recruté en 2009 a terminé sa mission en 2011, et l'autre est en cours de recrutement. Le Président du conseil régional de La Réunion est autorité de gestion du POCT de l'océan Indien 2007-2013. Lors de la révision à mi-parcours du programme de coopération FEDER de l'océan Indien, 2.523 M€ du FEDER ont été mobilisés (8 % de la dotation) spécifiquement pour être adossés aux projets FED en cours de réalisation (biodiversité, énergie, pêche et Petits Etats insulaires en développement - ISLANDS -).

Le Comité de Concertation Régionale (CCR)

Mis en place le 7 décembre 2009 et rassemblant la Région Réunion, le COMESA, le CIRC, la COI, les délégations de l'Union européenne de Maurice et de Zambie, les ambassadeurs de France dans les pays de l'océan Indien., le Comité de Concertation Régionale (CCR) vise à mieux articuler et synchroniser les financements existant de part et d'autre de la frontière européenne (principalement FEDER et FED) pour mieux coordonner les projets de coopération régionale de la Réunion. La dernière réunion qui s'est tenue fin novembre 2011 pour la première fois hors du territoire communautaire, au siège de la COI, a permis de réaffirmer l'engagement de la collectivité régionale « à dynamiser la coopération économique dans le cadre de sa stratégie d'insertion régionale ».

Un partenariat ciblé et personnalisé avec l'Agence Française de Développement (AFD)

L'Agence Française de Développement (AFD), qui est au cœur du dispositif français d'aide publique au développement, travaille étroitement avec la COI et ce partenariat a pris beaucoup d'ampleur depuis 2008. L'appui de l'AFD à la COI représente aujourd'hui un montant global de 10 M€, bénéficiant exclusivement à la zone COI. Si on ajoute les autres dispositifs d'aide déployés par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, le FFEM et les collectivités locales réunionnaises, la France représente aujourd'hui le deuxième partenaire financier de la COI, après l'Union Européenne.

La préservation des biens publics mondiaux

L'AFD intervient principalement, à travers ses différents projets, sur l'intégration régionale et la préservation des biens publics mondiaux (lutte contre les pandémies, changement climatique, biodiversité), car ces problématiques dépassent le seul cadre des Etats, par leur ampleur, leur nature transfrontalière ou leur caractère partagé (voir encadré Eclairages, page 124).

Elle finance le projet de réseau de Surveillance et d'investigation des Epidémies - RSIE - Réseau SEGA -, (2008 - 2012, 5,6 millions €). Elle cofinance aussi le projet « Prévention et Gestion des risques naturels et des catastrophes », à hauteur de

2 millions d'euros pour la période 2011-2016. Par ailleurs, elle soutient financièrement, à travers le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), le Projet d'Adaptation au Changement climatique (2008-2011/ 1,2 millions €) et elle supporte le coût d'une expertise long terme dans ce domaine.



L'objectif de l'AFD est de choisir des sujets sur lesquels il est possible de mettre en place des projets régionaux ou nationaux. L'AFD compte par ailleurs accorder 1,5 millions d'euros de subventions en 2012 pour animer davantage le dialogue entre la COI et le secteur privé et en faire un moteur de l'intégration régionale.



Eclairage sur les biens publics mondiaux

La préservation des biens publics mondiaux figure aujourd'hui parmi les enjeux prioritaires de l'aide au développement. Le principe du bien public mondial est simple : toute action d'un individu, d'une entreprise ou d'un pays, peut avoir des répercussions sur des biens qui impactent l'ensemble de l'humanité. La dégradation des grands bassins forestiers par exemple, va impacter bien au-delà de la région concernée : elle va accroître le phénomène de gaz à effet de serre dont les impacts pourront se faire sentir à l'autre bout de la planète à travers un phénomène totalement différent (une montée des eaux par exemple).

La spécificité des biens publics mondiaux tient à la manière dont nous devons les gérer et les protéger : par l'action conjointe et coordonnée de plusieurs pays, voire de tous. La dégradation de ces biens peut mettre en péril nos systèmes économiques. Il ne s'agit plus d'adapter la planète à notre développement mais bien notre développement à notre planète. Le rapport Stern met ainsi en évidence que l'impact du changement climatique sur la croissance mondiale pourrait être de 20 % si nous ne faisons rien. On estime aussi à une fourchette de 3 à 8 % du PIB mondial l'impact économique de la dégradation actuelle de nos écosystèmes.

Pour des contextes insulaires comme les îles de l'océan Indien, la question des biens publics mondiaux ou régionaux est fondamentale. En effet, ces îles dépendent pour beaucoup de la qualité de leur environnement, lui-même fragile. Elles disposent de peu de ressources naturelles, doivent faire face à des enjeux communs, partagent un océan, avec les questions de ressources halieutiques et de biodiversité qui s'y attachent.

Le rôle du partage d'idées, d'expériences est fondamental. C'est la raison pour laquelle les institutions de développement comme l'AFD ou régionales comme la COI ont des rôles clés à jouer, comme vecteur de partage, pour aider chaque pays à construire les modèles de développement de demain.

Laurence Breton-Moyet
Directrice de l'AFD à Maurice



Un soutien au renforcement de la coopération économique et commerciale

Ce soutien marque une nouvelle étape de la coopération entre les deux organisations. Conformément aux demandes des pays membres de la COI, exprimées lors du dernier Conseil des ministres (6 octobre 2011), et aux attentes du secteur privé, l'AFD a décidé d'apporter un appui au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de la COI, en finançant à hauteur de 200 000 euros un Fonds additionnel d'études (convention de financement du 13 décembre 2011).

Ce Fonds va permettre d'identifier les leviers de l'intégration régionale et d'approfondir, à travers une ou deux études, certains volets sectoriels de la coopération régionale ciblés par le Comité de Pilotage sur l'Espace Economique

et Commercial (CPEEC), récemment mis en place. La sécurité alimentaire, l'autonomie énergétique, la gestion des flux (personnes, fret...), l'environnement (déchets, eau), l'aménagement du territoire et la construction, le tourisme, la valorisation de la biodiversité marine ou encore les technologies de l'information et de la communication figurent parmi les thématiques à prioriser.

L'objectif de l'AFD est de choisir des sujets sur lesquels il est possible de mettre en place des projets régionaux ou nationaux. L'AFD compte par ailleurs accorder 1,5 millions d'euros de subventions en 2012 pour animer davantage le dialogue entre la COI et le secteur privé et en faire un moteur de l'intégration régionale.

Le Fonds d'Expertise et de Renforcement des Capacités

L'appui de l'AFD est complété par un programme pluriannuel permettant à la COI de mettre en œuvre de nouvelles initiatives régionales prioritaires par ses Etats membres. Grâce à ce dispositif financier, le « Fonds d'Expertise et de Renforcement des Capacités – FERC », la COI peut mener des actions et notamment lancer ou instruire de nouveaux projets COI dans différents domaines.

Le montant total de 750 000 € des deux FERC couvrant la période 2007-2011 a déjà permis de financer plusieurs études et notamment pour 2010 - 2011, l'étude « Femmes entrepreneurs de l'Océan Indien » (FEOI) qui a facilité le rapprochement du réseau régional des femmes entrepreneurs « Entreprendre au féminin Océan Indien » (EFOI) avec l'association des Femmes chefs d'entreprise mondiales (FCEM).

L'AFD a financé aussi l'étude de faisabilité du projet « Prévention et de gestion des risques naturels », préalable à son financement dans un cadre multilatéral. Une autre étude pourrait être financée en 2012 dans le domaine Biodiversité/Protection des aires terrestres et maritimes - lutte contre les espèces envahissantes. Par ailleurs, l'étude sur la « Communication institutionnelle » de la COI a été suivie du recrutement d'une personne chargée, dans le cadre d'une mission de 18 mois, de mettre en place une série d'actions pilotes de communication pour donner plus de visibilité aux actions de la COI et améliorer sa communication interne et externe.

Ce partenariat portant sur la coopération sectorielle vient renforcer les efforts constants de la France (MAEE) pour maintenir une expertise technique à la COI (3 postes à long terme) et contribuer, par une subvention annuelle reconduite, à accompagner les initiatives du Secrétariat Général et l'instruction de nouveaux projets dans les domaines de la bonne gouvernance et de la stabilité régionale, du renforcement identitaire et de la recherche.

Un renforcement de la coopération avec la BAD



Depuis la signature de l'accord de don en mai 2005, la coopération entre la BAD et la COI est montée en puissance et contribue positivement au développement durable de la région.

La BAD apporte généralement son soutien à des problèmes et des questions transversales qui peuvent être mieux appréhendées sur une base régionale, comme la coordination des infrastructures de transport, la coopération régionale énergétique, la promotion du genre, la mise en œuvre de programmes de santé pour prévenir des maladies endémiques, ou encore la collaboration dans le domaine de la science et de la technologie, de la recherche et du développement.

Le document de stratégie d'intégration régionale de l'Afrique australe et orientale de la BAD tient compte des défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays membres de la COI. Néanmoins, afin de mieux prendre en compte ces particularités, la BAD a commandé une étude phare sur l'intégration régionale des îles de l'océan Indien et dont les conclusions ont été présentées en novembre 2011 (voir encadré ci-contre).

Le soutien au projet de lutte contre le VIH-SIDA

Entre 2006 et 2011, la BAD a financé le projet d'Appui à l'initiative régionale de prévention du VIH/SIDA/IST (AIRIS) dans

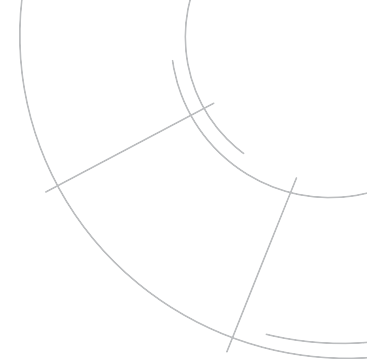
les Etats membres de la COI à hauteur de 7 millions d'euros. Une mission de la BAD en juillet 2011 a permis de dresser un bilan positif du projet AIRIS et de dessiner les contours d'un deuxième projet santé

. De nombreux efforts restent encore à déployer. Il faut notamment poursuivre l'effort de collecte, d'analyse des données épidémiologiques, mieux intégrer la problématique du VIH/SIDA dans le milieu du travail, former des ONG aux droits humains, et imaginer les moyens d'impliquer plus activement les femmes dans la lutte. Ce nouveau projet dénommé Appui à la riposte régionale face à la propagation des maladies endémiques a été estimé à plus de 17 millions d'euros sur cinq ans (2012 - 2017).

Le projet « Recherche & Innovation »

Dans le cadre du futur projet « Renforcement de la Recherche et de l'Innovation », la COI envisage de créer à terme un vivier régional de scientifiques de haut niveau, mobilisables à la fois par ses partenaires et ses différents projets. Ce groupe d'experts lui permettra de donner davantage de pertinence à ses interventions, de faire de la recherche un moteur efficace de la croissance et de générer une véritable économie de la connaissance dans la région.

La Banque Africaine de Développement a manifesté son intérêt pour financer ce futur projet estimé à 17 millions d'euros sur 5 ans (2012 - 2016). Le projet est actuellement en cours d'instruction, avec une soumission prévue au Conseil d'Administration fin 2011. La COI continue par ailleurs de rechercher toutes les opportunités de financement et de partenariat qui lui permettront de mener à bien ce grand projet et de lui donner une impulsion décisive.



L'étude phare de la BAD

Une équipe composée de 6 experts de la BAD a mené une étude de quatre mois entre juin et septembre 2011 afin d'identifier les domaines d'intervention prioritaires de la Banque dans l'océan Indien, et les collaborations possibles avec la COI. A l'issue de cette étude, la stratégie d'intervention de la BAD auprès de la COI devrait reposer sur deux piliers : le renforcement des capacités institutionnelles pour l'intégration de la région COI (au niveau du Secrétariat Général, des Etats membres, et des acteurs non étatiques) ; et un appui au développement des infrastructures régionales insulaires (transports, énergies renouvelables, TIC...). Au niveau des secteurs transversaux (environnement, santé, social...) où les autres partenaires techniques et financiers sont très présents sur le plan national et régional, l'appui de la BAD pourrait être maintenu dans certains cas.

L'appui de la BAD au Secrétariat Général

Afin de renforcer sa capacité d'action, le Secrétariat Général de la COI a mis en place des financements alternatifs à la contribution des Etats membres. Dans ce cadre, le département « Fragile States » de la BAD a alloué pour 2010 un montant de 2 millions de dollars à la COI.

Vers une exonération totale ou partielle des cofinancements et des contreparties à donner à la BAD ?

Il existe une contrainte fondamentale pour la COI lorsque des projets sont subventionnés par la BAD, et qui renvoie à l'obligation d'apporter des contreparties financières aux bailleurs qui l'exigent, ce qui peut impliquer des montants supérieurs à son propre budget annuel, même pour un seul projet. Cette contrainte importante appelle une réponse appropriée à court terme, en attendant la qualification à l'accord de contribution avec l'UE qui devrait réduire significativement sa portée. La COI a ainsi engagé des négociations avec la BAD pour obtenir une exonération totale ou partielle des cofinancements et des contreparties (environ 20 %) normalement exigés par ce partenaire dans le cadre de la convention de financement d'un projet.

Une alliance constructive avec l'Organisation internationale de la Francophonie



L'OIF est un partenaire historique de la Commission de l'Océan Indien. La sensibilité francophone des pays membres de la COI – qui sont par ailleurs tous membres également de l'OIF – est l'un des piliers de cette coopération.

En 1999, la COI et l'OIF signent un premier protocole d'accord et de coopération lors du Sommet de la Francophonie qui se tenait à la Réunion. Quelques réalisations concrètes ont été menées conjointement mais les deux organisations les ont jugées trop ponctuelles et ont souhaité revitaliser leur partenariat.

La Convention signée en mars 2011 entre la COI et l'OIF renforce et consacre une coopération tissée depuis plus de dix ans. Elle traduit la volonté des deux organisations de multiplier les concertations et les actions communes dans trois grands domaines d'intérêt commun : le domaine politique, diplomatique et juridique ; le domaine linguistique, culturel et éducatif ; et le domaine du développement et de l'environnement.

Afin de contribuer à la réussite des initiatives conjointes et de renforcer quotidiennement

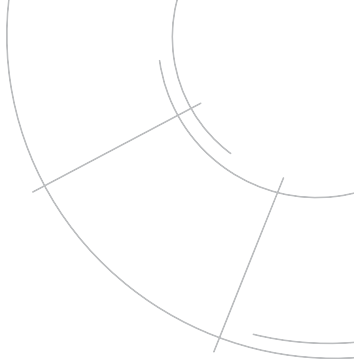
les liens entre les deux organisations, un poste de Volontaire international de la Francophonie, financé par l'OIF, a été créé en octobre 2011 au Secrétariat général de la COI.

Un cadre d'action conjoint dans le processus de sortie de crise à Madagascar

Depuis janvier 2009 et le début de la crise politique, l'OIF et la COI se sont impliquées aux côtés de la communauté internationale pour accompagner le processus de retour à un ordre constitutionnel démocratique à Madagascar. L'entente et les échanges permanents entre les deux organisations constituent une véritable alliance francophone pour défendre les intérêts du peuple malgache. De nombreuses missions communes sur le terrain ont été organisées et la COI et l'OIF se sont engagées à contribuer ensemble à la préparation et à l'observation des prochaines élections présidentielles dans la grande Ile.

Un projet de partenariat autour de la stratégie genre

La spécialiste de programme « genre » de l'OIF a rencontré en novembre 2011 son homologue de la COI afin d'étudier les pistes d'un partenariat autour de la stratégie genre dans l'océan Indien. Deux axes de coopération ont été retenus : la lutte contre la violence faite aux femmes et la place du genre dans le développement durable. La formalisation du partenariat est actuellement en cours.



La francophonie

Forte d'une population de 890 millions d'habitants répartis sur les cinq continents, dont 220 millions de locuteurs français, la francophonie est avant tout un espace géographique constitué des pays ayant en partage la langue française.

L'Organisation internationale de la Francophonie, fondée en 1970 par le Traité de Niamey, est l'institution chargée de donner corps à la solidarité active existant entre les 75 Etats et gouvernements membres qui la composent (56 membres et 19 observateurs). Elle mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale dans le cadre des quatre missions définies par le Sommet de la Francophonie : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; et développer la coopération au service du développement durable.

L'OIF agit en synergie avec quatre opérateurs spécialisés : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), TV5Monde, et l'Université Senghor d'Alexandrie. Elle s'appuie également sur une assemblée consultative : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

L'AUF, l'IFE et la Commission de l'Océan Indien

L'accord de partenariat conclu en 2003 entre la COI et l'AUF a été réactualisé en 2009. Cette coopération porte sur l'enseignement supérieur et la recherche, la mise en place de rencontres et de séminaires, ainsi que sur des échanges universitaires. L'AUF pourrait devenir à court terme un des opérateurs du futur projet sur la Recherche et l'Innovation de la COI. Le Bureau Océan Indien de l'AUF a accueilli en février 2011 à Madagascar la 2^e réunion préparatoire de ce projet.

Rattaché à l'AUF, l'Institut de la Francophonie pour l'entrepreneuriat propose des formations de 3^e cycle dans des domaines innovants répondant à une demande régionale spécifique. L'IFE accueille aujourd'hui 70 % d'étudiants en provenance des pays de la COI. La COI et l'IFE organisent en partenariat des ateliers dans le domaine du commerce infrarégional et la COI participe chaque année à la remise des diplômes et aux rencontres organisées par l'IFE.

Un partenariat évolutif avec la Banque Mondiale

Entre 2008 et 2011, la Banque mondiale, avec le Fonds pour l'Environnement mondial, a apporté un appui de plus de 2 millions d'euros au projet de développement des voies maritimes et de prévention de la pollution côtière et marine pour l'Ouest de l'océan Indien. Une mission de la Banque à la COI a eu lieu en septembre 2011 afin d'explorer les différentes pistes de partenariats.

La Banque mondiale est à l'origine d'une exception insulaire ("small island exception"), qui consiste à accorder à des pays à revenu moyen le même traitement que celui qui est accordé aux pays à bas revenu dès lors qu'il s'agit de petits Etats

insulaires, par définition très désavantagés. Les prêts sont à taux presque nuls, avec de longues périodes de grâce et des montants généreux.



Un partenariat traditionnel élargi avec le Système des Nations Unies

La COI a depuis sa création toujours travaillé avec le Système des Nations Unies, mais ce partenariat traditionnel s'est étendu ces dernières années à presque toutes les agences onusiennes qui travaillent dans les mêmes domaines que la COI (PNUD, PNUE, FNUAP, UNODC, UNIFEM, UNESCO, UN Women...).

Ce partenariat, plus technique que financier, aide la COI à mieux appréhender certaines problématiques liées notamment au Genre ou à la criminalité transnationale (piraterie maritime, terrorisme, grands trafics...), auxquelles elle a décidé d'apporter des solutions régionales.

La collaboration active qui existe entre les organisations, fonds et programmes

des Nations Unies (voir annexe, page 134) permet aussi à la COI d'utiliser plus efficacement les ressources financières et humaines disponibles et de maximaliser l'impact des actions de coopération régionale qu'elle mène, a fortiori quand les projets sont de nature transversale (genre, adaptation au changement climatique...).



Un rapprochement avec le secteur privé et la société civile

La promotion et la facilitation de la coopération sectorielle à travers la participation des populations et des opérateurs économiques et sociaux aux actions menées (entreprises, représentants politiques, élus, ONG) est un enjeu primordial pour la COI. En effet, si les solutions des problèmes passent par des innovations technologiques, l'adoption de nouveaux modèles de production et de consommation ou encore l'accès à certains services essentiels, on s'aperçoit aussi que les progrès reposent fondamentalement sur les interactions complexes existant entre les hommes, les entreprises, les ONG et les gouvernements.

Il est donc crucial pour la COI de mieux coordonner tous ces acteurs afin de traduire le développement durable en avancées concrètes sur le terrain. Cette implication plus grande des populations a commencé à se faire. La COI entretient des liens privilégiés avec l'UCCIOI, qui sont d'une grande importance pour faire du

secteur privé le moteur de la croissance et de l'intégration régionale. Et le succès de certains programmes (AIRIS, ProGeCO) s'est fondé en grande partie ces dernières années sur l'implication des acteurs non étatiques. Mais il lui faut passer la vitesse supérieure. Impulser un nouveau type de gouvernance qui implique plus systématiquement le secteur privé et la société civile dans ses différents projets, afin qu'ils se les approprient davantage et les rendent encore plus efficaces.



La réunion des bailleurs de fonds

Initiée pour la première fois par la COI en octobre 2008 et sans précédent au niveau de la région et de ses différentes organisations, la réunion des bailleurs de fonds contribue à améliorer l'efficacité et l'appropriation de l'aide par la COI et ses Etats Membres.

Chaque bailleur de fonds a sa propre logique, ses propres méthodes de travail et son propre calendrier. Le processus d'harmonisation passe par des procédures communes simplifiées de programmation et de gestion de l'aide, afin de réduire les coûts de transaction (préparation et suivi des projets), de parler un même langage, de partager les expériences et, à travers une meilleure coordination, d'éviter les opérations redondantes et d'optimiser l'utilisation des ressources financières.

Une telle harmonisation peut aussi favoriser les synergies et les cofinancements, en fédérant autour d'objectifs communs les interventions des différents bailleurs selon des modalités de financement variées.

La COI poursuit ce travail d'harmonisation. Plutôt que d'avoir des petits projets ponctuels et morcelés, les partenariats passent désormais par des programmes pluriannuels. Des matrices sont préparées pour donner plus de cohérence aux programmes et mieux aligner les actions d'aide sur les stratégies régionales élaborées par la COI.



La COI, à l'horizon 2015

La COI est à un tournant historique. Elle est de plus en plus sollicitée, dans le cadre de l'intégration régionale, pour piloter de vastes projets de gestion des biens publics régionaux (biodiversité, santé, changement climatique...), et pour promouvoir les spécificités et les besoins de ses Etats insulaires. Les projets se sont multipliés ces dernières années, les partenariats se sont diversifiés, consolidés, et une restructuration est en cours pour tenir compte des nouvelles réalités et améliorer l'efficacité des actions menées. Il faut poursuivre cette dynamique, la renforcer, et donner notamment un coup d'accélérateur au processus d'intégration de nos pays à l'économie régionale et internationale.

Nous pouvons dès lors raisonnablement rêver à un Secrétariat Général et à des projets qui seront tous réunis sous un même toit, ce qui facilitera la mutualisation des moyens (administratifs, logistiques, de communication) et la mise en place d'une stratégie managériale incluant les différentes politiques (financière, de ressources humaines, de communication, de relations externes...) pour mieux porter les ambitions de la COI.

Ce Secrétariat Général, en totale coordination avec les bureaux des OPL, disposera d'une stratégie de coopération et de développement durable, avec des pôles mieux équilibrés (politique, économique, environnemental, social et culturel), et une priorisation des actions à l'intérieur de vastes programmes, établis en cohérence et en synergie avec les autres initiatives conduites dans la région. Le développement durable de nos Etats passe en effet par une coordination régionale intensive entre les différents projets, enrichie par des échanges d'expériences, de données et de bonnes pratiques. Il passe aussi par une

coopération interrégionale avec les autres organisations régionales insulaires, comme le CARICOM (Caraïbes) et le Forum des îles du Pacifique, pour mieux analyser les différents défis communs, et choisir les solutions les plus pertinentes.

Cette politique partenariale, en rendant effectif l'agrément de contribution et en instaurant une concertation soutenue avec les bailleurs de fonds, renforcera davantage encore l'efficacité de l'aide dans la région, dans l'esprit de la Déclaration de Paris (2005).

L'aide sera totalement profitable dès lors qu'elle impliquera aussi systématiquement, dès le début des programmes, les populations bénéficiaires, en développant les moyens d'assurer leur appropriation et leur pérennisation.

Soudée autour de valeurs solides et partagées, la COI pourra défendre des positions plus affirmées et régulières sur les grandes problématiques auxquelles ses Etats membres sont confrontés, lors des forums régionaux et internationaux, et plus particulièrement lors des rendez-vous clefs prévus ces prochaines années (Rio +20 en 2012, OMD 2015...).

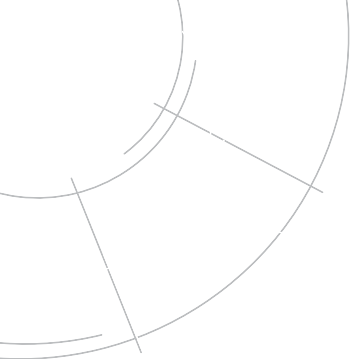
Avec un mandat légal fort appuyé par nos pays et accompagné de contributions conséquentes, des champs de coopération clarifiés et harmonisés avec les différents acteurs du développement dans la région, une structure organisationnelle adaptée, une communication active et soutenue, et le support continu de nos partenaires financiers, nous ferons de la COI une organisation régionale insulaire de référence, incontournable sur l'échiquier régional et international.

ANNEXES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACCLIMATE	Adaptation au changement climatique
ACP	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
AIRIS	Appui à l'Initiative Régionale de prévention du VIH/sida/IST
AMESD	African Monitoring of Environment for Sustainable Development
APE	Accords de Partenariat Economique
APIOI	Association des Ports des Iles de l'Océan Indien
ARTOI	Association des Radio et Télévisions de l'Océan Indien
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CIRC	Comité Inter-Régional de Coordination
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COI	Commission de l'Océan Indien
CREM	Centre Régional d'Excellence Multidisciplinaire
DI	Domaine d'Interventions
DSR	Document de Stratégie Régionale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCR	Fonds de Coopération Régionale
FED	Fonds Européen de Développement
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
IFE	Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat
IRFS	Programme d'action pour la mise en oeuvre d'une stratégie de pêche régionale pour la région AfOA - OI (Afrique Orientale et Australe/Océan Indien)
ISIDSMS	Programme d'action pour la mise en oeuvre de la Stratégie de Maurice pour les PEID de la région AfOA - OI (Afrique Orientale et Australe/Océan Indien)
ITC	Centre du Commerce International
MAEE	Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes

NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et la Crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PIR	Programme Indicatif Régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PROGECO	Programme Régional de Gestion Durable des Zones Côtières
PRSP	Plan Régional de Surveillance des Pêches
RAMP	Réseau des Aires Marines Protégées
RISP	Programme d'Appui à l'Intégration Régionale
RPIHSP	Programme d'Appui à l'Intégration Politique Régionale et à la Sécurité Humaine
RSIE	Réseau de Surveillance et d'Investigation des Epidémies
SEGANET	Boucle des Iles (Submarine Extranet Gateway Network)
SNU	Système des Nations Unies
UCCIOI	Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFCCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ISIDSMS	Programme d'action pour la mise en oeuvre de la Stratégie de Maurice pour les PEID de la région AfOA - OI (Afrique Orientale et Australe/Océan Indien)
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme



LA COI ET LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES

PNUE

Le Secrétariat général de la COI agit au niveau régional comme facilitateur et coordonne les actions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour la production et la distribution des publications de ses rapports sur l'environnement en Afrique. La COI est associée aux travaux du PNUE depuis la fin des années 1990. Un partenariat par l'intermédiaire de protocoles d'accord (MOU) spécifiques a été établi avec la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA) dans le cadre de la mise en place d'un réseau Africain dédié à l'environnement.

Au niveau régional, la COI participe à la production des atlas « Avenir de l'environnement en Afrique » (3^e édition) et « Avenir de l'environnement Global » (5^e édition). Par ailleurs, un appui spécifique à travers le Secrétariat général de la COI a été apporté à Maurice pour la réalisation d'un ouvrage « Avenir de l'environnement à Maurice ».

Depuis 2006, la COI est invitée aux travaux de la Convention de Nairobi, notamment à travers ses projets, et suite aux recommandations de la 6^e Conférence des Parties signataires de la Convention en 2010, les deux Secrétariats ont signé un protocole d'accord (MOU) pour officialiser cette collaboration. Ce lien plus structuré avec la Convention de Nairobi permettra de mieux cerner et cibler les actions de la COI dans la région et de mieux aider les pays membres à remplir leurs obligations auprès de la Convention.

Il donnera l'occasion de renforcer l'intégration régionale en matière d'environnement, de mieux utiliser et valoriser les ressources humaines et financières de la région et d'assurer une meilleure visibilité de la COI au sein des organisations spécialisées des Nations Unies. Les actions et échanges en cours avec la Convention de Nairobi portent essentiellement sur la gestion intégrée de

la zone côtière à travers le développement d'un protocole GIZC, et sur la pollution marine dans le cadre des dispositifs du protocole régional du PNUE pour combattre la pollution marine. Un appui est également apporté au Secrétariat général de la COI dans le cadre de l'instruction d'un programme sur la biodiversité dans les îles. Et le PNUE a contribué en 2011 au projet Risques naturels de la COI.

www.unep.org

PNUD

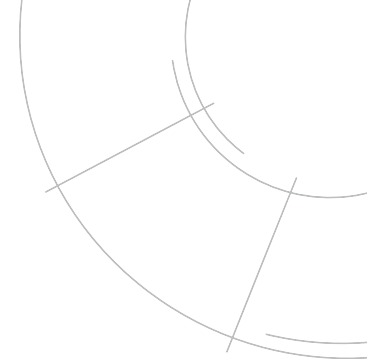
Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a soutenu le Secrétariat général de la COI dès sa création en 1986. Il a notamment appuyé l'élaboration de la politique et de la stratégie genre, le réseau régional des femmes entrepreneurs (EFOI), et a contribué au financement de l'Observatoire des Droits de l'Enfant de l'Océan Indien. Le bureau régional du PNUD appuie également le Secrétariat général de la COI dans la mise en œuvre de la stratégie régionale genre. Un montant de 50 000 euros lui a notamment été versé en mars 2011 pour soutenir les actions de participation des femmes aux instances de décision.

www.undp.org

UNESCO

La COI et l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont signé un accord de coopération en 1991. Dans ce cadre, l'UNESCO appuie la COI à travers son bureau de Dar-Es-Salam dans l'élaboration de la stratégie régionale culturelle. Des liens pourraient être noués avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO qui, ayant une expérience confirmée en matière d'observation des océans et de recherche scientifique sur les zones côtières, s'intéresse tout particulièrement à l'expérience accumulée en la matière par la COI dans l'océan Indien.

www.unesco.org



ONUSIDA

Un protocole d'accord entre le Système des Nations Unies et la COI sur une initiative régionale de lutte contre le VIH/SIDA a été signé en février 2002. Dans ce cadre, le Secrétariat général de la COI a signé en mai 2007 une convention avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH-SIDA (ONUSIDA) qui s'est vu confier le suivi et l'évaluation du projet AIRIS-COI (terminé fin 2011, mais une nouvelle phase est en préparation). L'actualisation du protocole COI/SNU est en cours d'élaboration pour tenir compte de l'évolution du contexte (interactions drogue/sida), mais également du travail collaboratif qui s'instaure entre la COI, l'ONUSIDA et l'UNODC pour lutter contre la drogue et ses conséquences. www.unaids.org

UNICEF

Un protocole d'accord entre la COI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour la mise en place de l'Observatoire des droits de l'Enfant de la région de l'Océan Indien a été signé en mai 2004. Le partenariat étant arrivé à son terme en 2011, le Secrétariat Général de la COI a relancé l'UNICEF pour sa contribution au projet. www.unicef.org

OMS

Depuis 2006, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est associée au projet régional de surveillance épidémiologique (RSIE - COI). L'OMS participe aux comités de pilotage du projet et elle est associée au dispositif « pandémie grippale ». www.who.int

BIT

Une convention a été signée entre la COI et le Bureau international du travail (BIT) régional situé à Madagascar en octobre 2007. Elle a pour objet de solliciter l'expertise du BIT pour une analyse de la stigmatisation et de l'exclusion des personnes vivant avec le SIDA (PVVIH), et l'élaboration des textes législatifs et d'application défendant les droits des PVVIH. www.ilo.org

FNUAP

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est le premier partenaire de la COI dans le domaine du genre depuis 2008. Il a appuyé le Secrétariat Général de la COI dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale genre, à travers 3 axes (lutte contre la violence faite aux femmes et aux jeunes filles dans la région, participation des femmes dans les instances de décisions et entrepreneuriat féminin). En 2010, la COI a signé un partenariat avec le bureau régional du FNUAP, ce qui renforce la collaboration entre les deux institutions. www.unfpa.org

UN WOMEN

Si la COI a pu apporter une réelle valeur ajoutée à la promotion du genre au niveau régional, c'est grâce aux appuis financiers du Système des Nations Unies et notamment de l'ONU femmes (UN Women). Grâce à son appui, la COI a notamment lancé en juillet 2011 la plateforme régionale de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Cette plateforme permettra aux pays de la COI d'unir leurs efforts et d'harmoniser les pratiques pour mieux prendre en charge les victimes de ce fléau. www.unwomen.org

UNODC

Le partenariat entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et la COI porte actuellement sur la coopération police-justice dans le cadre des plateformes régionales « Sécurité » et « Justice » des pays de la COI. Dans ce cadre, un recueil des traités bilatéraux, régionaux et internationaux en matière d'extradition et d'entraide judiciaire a été co-édité par l'UNODC et la COI en 2009. Depuis cette date, la COI et l'UNODC co-organisent les réunions des plateformes régionales « Sécurité » et « Justice ». La coopération police-justice au sein de la COI va être renforcée dans le domaine de la lutte contre les crimes commis en mer (piraterie, terrorisme..). www.unodc.org



FIDA

La collaboration entre la COI et le Fonds international de développement agricole (FIDA) se focalise sur un appui à la COI pour la mise en œuvre d'un projet « Initiative régionale pour l'agro-écologie et adaptation de la petite agriculture au changement climatique dans les îles de l'océan Indien ». Cet appui sous forme de don a été concrétisé en août 2009 pour un montant de 700 000 €.

www.ifad.org

CNUCED

La coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a démarré en janvier 2009 suite à la présentation d'une requête par le Secrétaire général de la COI. S'agissant de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour les PEID, la CNUCED et la COI ont co-organisé en décembre 2011 une réunion interrégionale d'experts pour réfléchir à des recommandations de mesures concrètes pour réduire leurs vulnérabilités. Plusieurs recommandations ont été dégagées, qui seront portées devant le Système des Nations Unies. Concernant le volet du renforcement des capacités de formation au commerce international, le programme TrainForTrade de la CNUCED prépare une proposition d'étude régionale des besoins de formations pour les pays de la COI. Dans un premier temps, ce projet permettra d'analyser la nature et l'importance de problèmes du secteur et dégagera les propositions régionales de renforcement des capacités de formation qui pourront faire l'objet d'un programme régional à moyen terme.

www.unctad.org

ITC

Dans le souci de renforcer les capacités du réseau EFOI en terme de gestion, de développement des entreprises, de recherche de marchés et de négociation commerciale, le Secrétariat Général de la

COI envisage de renforcer son partenariat avec le Centre du Commerce international (ITC). Ce dernier a développé un programme appelé « Accès au Commerce International pour les femmes d'affaires Africaines ». Ce programme est géré conjointement par l'ITC et le bureau de promotion du commerce du Canada avec l'appui financier de l'ACDI grâce au fonds canadien pour l'Afrique. Par ailleurs, depuis 2006, un partenariat existe déjà entre la COI et l'ITC pour la création du Réseau Régional d'Information Commerciale de la COI (RRIC-COI) qui a été lancé à Maurice en juillet 2008.

www.intracen.org

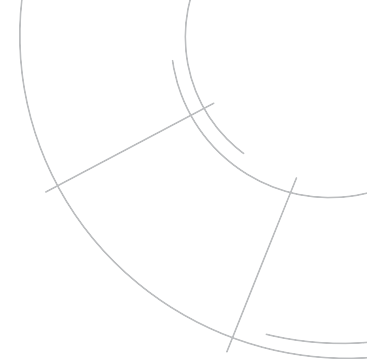
UNECA

Un protocole d'accord a été signé entre la Commission économique pour l'Afrique (UNECA) et la COI en novembre 2009. Le programme de coopération vise principalement le renforcement des capacités techniques et humaines de la COI dans les six domaines-clés suivants :

- Renforcement des capacités du Secrétariat Général de la COI ;
- Renforcement des capacités techniques en matière de libéralisation du commerce et de mondialisation ;
- Formulation des politiques agricoles et de sécurité alimentaire ;
- Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles ;
- Promotion des nouvelles technologies de l'information (TIC) pour le développement ;
- Promotion du genre et de son intégration dans les politiques nationales de développement.

Ce programme tri-annuel, estimé à 1 million d'euros lors de la mission UNECA à la COI en 2009, devrait faire intervenir des appuis divers de l'UNECA, mais également mobiliser d'autres partenaires. En 2011 l'UNECA a invité la COI à participer à des ateliers ou à des stages de formation (Tourisme et TIC à Djibouti, Finances à Nairobi).

www.uneca.org



OMI

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet autoroute maritime, la COI travaille en étroite collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI) dans le domaine de la formation concernant la Convention relative à la pollution marine portant sur les protocoles sur la pollution marine (protocole d'accord - MOU - avec l'OMI signé en 2009 et prolongé en 2011 portant sur une assistance technique pour des formations). Vu l'élargissement des activités de la COI dans le milieu marin, notamment la piraterie, le transport maritime et la pêche, il s'avère important de développer une relation encore plus rapprochée avec l'OMI afin d'obtenir un statut d'observateur au sein de cette organisation, et ainsi de mieux guider l'action juridique et technique de ses Etats membres.

www.imo.org

ONUDI

La COI travaille actuellement avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur le montage d'un projet dans le domaine de la sécurité alimentaire.

www.unido.org

OMM

En raison de la vulnérabilité des îles de la COI face au changement climatique et de l'importance de ce dossier au niveau du Secrétariat Général de la COI, une collaboration à travers un Protocole d'accord avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a été proposée. Elle permettra de mettre en valeur les ressources humaines, et d'appuyer la COI et les pays de la région dans le domaine de la climatologie, de la météorologie, des catastrophes naturelles, de la surveillance de l'environnement et de la santé.

www.wmo.int

UNFCCC

La COI a obtenu lors de la COP 15 (Conférence sur le changement climatique) le statut d'observateur qui lui permet de participer aux travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), ainsi qu'aux échanges d'information.

www.unfccc.org

Mécanisme mondial

Le Mécanisme Mondial (MM) est un organe subsidiaire de la Convention des Nations Unies pour lutter contre la désertification (CNULCD). Son mandat est d'accroître l'efficacité et le rendement des mécanismes financiers existants et de promouvoir des actions permettant la mobilisation et la canalisation de ressources financières substantielles pour les pays en développement qui sont signataires de la CNULCD.

Le MM fournit des services de conseils en matière de financement aux pays en développement signataires de la CNULCD, afin de les aider à augmenter les financements publics et les investissements du secteur privé.

A la demande du Gouvernement des Seychelles et suite à aux recommandations du Comité des OPL, le Secrétariat a signé un Protocole d'accord avec le MM pour une collaboration permettant à la COI de bénéficier de l'appui du MM pour la mise en place d'une Stratégie régionale de mobilisation des ressources financières en appui aux actions relatives aux Conventions de Rio (UNCCD, CBD et UNCCC) dans la gestion des terres, la lutte contre la désertification et l'appauvrissement des sols.



L'APPARTENANCE DES ETATS MEMBRES DE LA COI AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

	Union des Comores	Madagascar	Maurice	La Réunion (France)	Les Seychelles
ONU/FMI	✓	✓	✓	✓	✓
UNESCO	✓	✓	✓	✓	✓
COI	✓	✓	✓	✓	✓
OIF	✓	✓	✓	✓	✓
Commonwealth			✓		✓
UA	✓	✓	✓		✓
COMESA	✓	✓	✓		✓
SADC	✓	✓	✓		✓
BAD		✓	✓		✓
Ligue arabe	✓				
Organisation de la coopération islamique	✓				
IOR/ARC (Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation)		✓	✓		✓



**COMMISSION
DE L'OCEAN INDIEN**

COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

Q4, Avenue Sir Guy Forget - B.P.7, Quatre-Bornes, Maurice

Tél : +230 427 6172 | +230 427 6199 | +230 427 3366 | Fax : +230 425 2709

Courriel : secretariat@coi-ioc.org | www.coi-ioc.org